

BUDGET PRIMITIF RAPPORT DE PRÉSENTATION

2016

Session des 26 et 27 mai 2016



Région
Hauts-de-France

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

**REGION HAUTS-DE-FRANCE
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE**

SEANCE PLENIERE DES 26 ET 27 MAI 2016

PREAMBULE

Après le débat d'orientations budgétaires, le budget primitif consiste à passer des intentions aux actes. Le 26 avril, une feuille de route claire a été définie. Elle repose sur trois fondements :

- une priorité budgétaire transversale : le travail ;
- l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants de la grande région et une contribution à la compétitivité des entreprises régionales via la diminution des impôts de 26,7 % (de 45 € à 33 € par cheval-vapeur pour la taxe sur les cartes grises) ;
- la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'économies de dépenses de fonctionnement de 300 M€ pour rétablir les comptes de la collectivité.

Le budget primitif 2016, premier budget de la Région Hauts-de-France, représente ainsi le premier acte de mise en œuvre de cette stratégie.

Tous les éléments convergeaient pour faire du projet de budget soumis à notre assemblée un document d'enregistrement de décisions extérieures et antérieures :

- extérieures, tant l'État contraint fortement le budget régional, à travers la baisse importante et cumulative de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une fusion des régions qui, à court terme, signifie des coûts ;
- antérieures, tant le paiement des engagements non financés du précédent mandat et des factures 2015 en attente limite le pouvoir de décision de la nouvelle assemblée.

Seulement, l'Exécutif ne s'est pas résolu à limiter ce budget primitif, qui est débattu alors que le premier semestre est quasiment achevé, à la compilation de décisions déjà prises, en l'occurrence ailleurs ou auparavant. Il porte, d'ores et déjà, la marque de l'ambition affirmée lors du débat d'orientations budgétaires :

- il comprend ainsi les mesures d'urgence prises, dès les premières semaines du mandat, au service de l'emploi (aide au transport aux particuliers, aide régionale pour la création d'emplois dans les TPE et PME par la prise en charge d'une partie des charges patronales, fonds de secours aux commerçants et artisans de Cap Calais, triplement de la prime versée aux employeurs d'apprentis, plan d'urgence pour l'élevage...)
- il consacre les premières mesures d'économies sur le train de vie de l'institution (indemnités des élus, dépenses de communication...).

La force de conviction de l'Exécutif peut s'apprécier à cette aune. Elle pourra a fortiori s'apprécier à l'occasion d'une décision modificative à l'automne et, plus encore, du compte administratif qui sera adopté au plus tard en juin 2017. Les économies ne se proclament, ni se décrètent ; elles se constatent. Chacun, conseiller régional, contribuable, citoyen, entrepreneur pourra relever les économies réalisées en 2016 dans le compte administratif. Nous souhaitons être jugés sur les résultats effectivement obtenus.

Cette vertu budgétaire contribue clairement à l'objectif de redynamisation de l'emploi. En effet, la dépense publique non maîtrisée est la source directe de la fiscalité qui étouffe les initiatives, asphyxie les entreprises et dissuade le travail. L'action publique régionale, pour être efficace, doit être ciblée, efficiente et ajustée dès lors que des évaluations mettent en évidence que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des moyens mobilisés.

Cette exigence irrigue l'ensemble des budgets thématiques soumis à l'assemblée régionale. Si le rapprochement des actions des deux anciennes collectivités est source de complexité, le cap est celui de dispositifs moins nombreux, plus efficaces et plus ambitieux.

À rebours de pratiques antérieures, ce budget primitif n'a pas pour objet d'afficher des crédits en entretenant l'illusion que l'accumulation de dépenses publiques conduit mécaniquement à l'amélioration de la vie des habitants et de la situation des entreprises sur notre territoire. Jusqu'à présent, la facilité de la dépense incontrôlée a plutôt conduit à un taux de chômage plus élevé que dans les autres régions, à une plus grande vulnérabilité sociale et à un moindre dynamisme économique.

C'est pourquoi chaque euro proposé au vote l'est au regard d'un niveau prévisionnel de dépenses, et non de considérations d'affichage budgétaire. Même sur la priorité de l'emploi, non seulement nous ne visons pas une dépense maximisée ; au contraire, nous nous faisons fort d'obtenir des résultats importants grâce à des mesures peu onéreuses, mais bien conçues, et grâce à la réinterrogation de l'ensemble de l'action régionale au regard de cet objectif.

Le budget primitif 2016 soumis à l'assemblée régionale est à la fois un budget de transition et le premier budget conforme à une nouvelle approche financière. Il est un budget de transition en raison des engagements antérieurs qu'il convient d'honorer, des factures demeurées dans les tiroirs qu'il convient d'acquitter et des équilibres dégradés qu'il convient de déplorer. La situation financière découverte en janvier ne peut être redressée en un exercice. C'est pourquoi chaque budget successif du mandat marquera une étape vers le retour à la normale, voire à la raison.

Ce budget marque également un commencement, celui des Hauts-de-France, mais aussi d'une nouvelle donne budgétaire. Il traduit les premiers effets des travaux engagés il y a quelques mois au service à la fois de la soutenabilité budgétaire et de l'ambition de l'action régionale au service de l'emploi.

Tourner la page pour mieux préparer l'avenir de notre grande région, tel est l'objet du budget primitif 2016.

SOMMAIRE

Partie 1 : Recettes.....5

Partie 2 : Dépenses.....21

Partie 4 : Fonds européens.....112

Partie 5 : Equilibre et emprunt.....121

PARTIE 1 : RECETTES
(hors fonds européens)

LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

Fonction 0

Services généraux

01005206 – Reprise sur provision pour risques et charges

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la région Picardie a constitué une provision pour risques et charges, d'un montant de 3 463 300 €, afin de couvrir le risque de non encaissement de recettes restant à recouvrer sur les comptes de tiers.

L'évaluation retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Il est proposé aujourd'hui une reprise partielle de cette provision devenue sans objet pour un montant de **945 117,91 €**.

01005207 – Fiscalité directe

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

- La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), calculée sur la base des notifications reçues au titre des perceptions de recette 2015, augmentée ou diminuée du taux de croissance régionale 2014, est évaluée à **295 900 000 €** ;
- La péréquation de CVAE (péréquation horizontale sur le flux), créée par l'article 113 de la loi de finances pour 2013 et calculée en fonction du taux de croissance du panier de ressources de substitution taxe professionnelle de la région par rapport à l'évolution moyenne de l'ensemble des régions, est évaluée à **23 700 000 €**
- Les recettes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux télécom et matériel roulant (IFER), calculées sur la base du montant de la recette notifiée pour 2015, augmenté de la revalorisation annuelle des tarifs et du mécanisme de recette-plancher garanti (télécom), sont évaluées à **60 000 000 €**
- Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR / péréquation horizontale sur le stock en base 2010) issu des notifications définitives reçues en 2015, est estimé à **119 600 000 €**
- Les frais de gestion de fiscalité directe locale issus d'une fraction des produits des prélèvements résultant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la CVAE et de la taxe d'habitation (article 41, loi de finances initiales pour 2014) en substitution de la DGD Formation Professionnelle sont évalués en loi de finances 2016 à 78 295 085 €, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (600 710 353 €). A ce montant plancher garanti, il convient d'ajouter une part dynamique sur une base de 2% par rapport au montant collecté en 2015 portant ainsi la recette globale à **81 893 120 €**.

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **581 093 120 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de fiscalité directe		581 093 120,00 €

01005208 – Fiscalité indirecte

2.1) Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

2.1.1) Les produits de TICPE au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à l'article 1 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), la fraction de TICPE qui est appliquée à la nouvelle région correspond à la somme des droits à compensation des régions auxquelles elle succède.

La TICPE attribuée aux régions se compose de 2 types de tarifs :

- Les tarifs *compensés* qui sont intégrés dans le tarif TICPE Etat et qui correspondent au financement des transferts de compétences de 2004,
- Les tarifs *complémentaires* : tarifs modulés à compter de 2007 et, les tarifs majorés à partir de 2011 issus de la loi « Grenelle » de 2009 destinée à financer l'investissement dédié à la modernisation des infrastructures de transport.

La *part compensée* correspond au produit des volumes de carburants (gazole, super sans plomb 95/98 et E10) consommés dans les stations-services de la région par les tarifs compensés définis en lois de finances, avec une garantie de montant-plancher égal au droit à compenser annuel. Les transferts de compétences au titre de la formation professionnelle dans le cadre des dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale (lutte contre l'illettrisme, l'aide apportée aux détenus et aux handicapés) intervenus en 2015 ont augmenté le droit initial de 24 467 000 €.

Les *parts modulée et majorée* correspondent au produit des mêmes volumes de carburants par les tarifs votés par le Conseil régional. Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le montant de la réfaction de la taxe et celui de la majoration prévue à l'article 265 et 265 A bis du code des douanes sont égaux aux montants applicables au 31 décembre 2015. Ces tarifs s'établissent à +2,5 €/hl pour chacune des catégories de carburant.

Au total, la prévision de recette TICPE s'établit à : **367 100 000 €** (part régionale = part compensée initiale + modulée) + **54 300 000 €** (part majorée) + **24 467 000 €** (droit à compensation pour la formation professionnelle), soit **445 867 000 €**.

2.1.2) Les produits de TICPE au titre du financement de la formation professionnelle

Depuis 2014, une fraction des produits de TICPE est versée aux régions en substitution de la Dotation globale de décentralisation Formation Professionnelle

Continue (article 41, loi de finances pour 2014). Le montant de cette recette est fixé à **39 132 000 €**, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (300 355 176 €).

2.1.3) Les produits de TICPE au titre du financement de l'apprentissage

D'autres fractions de TICPE issues de la réforme de l'apprentissage sont versées aux régions et sont destinées :

- à financer le nouveau dispositif des primes dévolues aux employeurs d'apprentis à hauteur de 17 164 103€, auxquels s'ajoutent les mesures votées en loi de finances rectificatives pour 2015, soit un montant global de **19 400 000 €**
- à compléter les ressources régionales pour l'apprentissage (part fixe visé à l'article 38 de la loi de finances initiales pour 2016) auquel il convient d'ajouter une part dynamique estimé à 2%. La recette s'élève ainsi à un montant de **13 000 000 €**
- à améliorer le recrutement des apprentis (article L.6243-1-1 du code du travail). Le montant de cette recette est évalué à **6 500 000 €**.

2.1.4) Le produit de TICPE au titre des compétences transférées par la loi MAPTAM et la loi NOTRE

L'article 38 – I de la loi de finances initiales pour 2016 prévoit une compensation financière pour le transfert aux régions des services de l'Etat chargés de la gestion des fonds européens et de la gestion des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS). Le montant de la recette est estimé à **618 819 €**.

2.2) Ressources régionales pour l'apprentissage

En 2015, la contribution au développement de l'apprentissage, créée par la loi de finances initiales pour 2005, a fait l'objet d'une fusion avec les recettes provenant du compte d'affectation spéciale (CAS) au titre du Fonds National pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA péréquation, compensation et contrat d'objectifs et de moyens) constituant ainsi la nouvelle ressource régionale émanant du produit de la taxe apprentissage. Cette recette a été créée par l'article 8 de la loi de finances rectificatives pour 2014 concrétisant ainsi les orientations prises dans le cadre de la réforme de l'apprentissage entamée par la loi de finances rectificatives pour 2013 et poursuivie par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Cette nouvelle ressource intègre une part fixe (121,7 M€) et une part dynamique calculée à partir de l'évolution annuelle de la masse salariale des entreprises. Cette évolution est estimée à 2% pour 2016 (9,2 M€). La recette sera inscrite pour un montant de **130 878 000 €**.

2.3) Taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire

Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le tarif applicable au 1^{er} janvier 2016 dans les régions regroupées est égal à celui applicable le 31 décembre 2015 sur le territoire de chacune des ex-régions.

L'application de taux d'imposition différents est autorisée pendant une période transitoire. Le Conseil régional a effectivement jusqu'au 31 mai 2016, date limite d'adoption du budget, pour voter un tarif unique applicable sur l'ensemble du territoire ou, pour se prononcer pour la mise en place d'une procédure d'intégration progressive des taux (dans la limite de 5 ans) à compter du 1^{er} janvier 2017.

En 2016, le tarif des cartes grises est donc maintenu à 33 € par cheval vapeur (CV) en Picardie et à 45 € dans le Nord Pas-de-Calais. L'exonération au titre des véhicules « propres » est également maintenue à hauteur de 50% sur le territoire picard et à hauteur de 100% sur le territoire du Nord Pas-de-Calais.

Le montant prévisionnel des recettes liées à cette taxe est évalué à **200 000 000 €** sur la base des montants perçus en 2015 et eu égard à la croissance constatée du marché de l'automobile.

La gratuité des permis de conduire est également maintenue. Il n'en résulte, par conséquent, aucune recette pour 2016.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de fiscalité indirecte		855 395 819,00 €

01005209 – Dotations de l'Etat

Comme le précise le débat d'orientations budgétaires, les dotations de l'Etat baissent en 2016 et pour la troisième année consécutive. Cette contribution supplémentaire au redressement des comptes publics respecte les orientations de la nouvelle loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et concrétise l'effort important qui doit être consenti par les collectivités territoriales pour préserver l'équilibre budgétaire.

3.1) Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement a été instaurée au niveau régional par la loi de finances initiales pour 2004, à partir de 95% de la Dotation générale de décentralisation et d'allocations compensatrices relative à la taxe professionnelle et aux droits de mutation. Cette construction historique correspond à la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement de chaque Conseil régional. Depuis, cette part a évolué, chaque année, suivant un pourcentage du taux d'évolution de la DGF totale jusqu'en 2011, date à laquelle les concours financiers ont été gelés.

Pour 2016, sur la base des simulations de l'Association des Régions de France (ARF), le montant de la DGF devrait diminuer de 9,3% par rapport à 2015. La réfaction de cette recette a été répartie entre les régions au prorata de leurs recettes réelles (hors dette et hors prélèvement Fonds nationale de garantie individuelle de ressources).

Il est donc proposé d'inscrire un montant de **467 100 000 €** au titre de la part forfaitaire.

3.2) Dotation Globale de Fonctionnement (péréquation)

La DGF péréquation se présente comme le solde de l'enveloppe globale de la DGF des régions après déduction de la part correspondant à la dotation forfaitaire. Après la réforme de 2013, les régions bénéficiaires sont les régions métropolitaines dont l'indicateur de ressources fiscales moyen par habitant de l'ensemble des régions et dont le PIB par habitant est inférieur à 1,3 fois le PIB moyen par habitant de l'ensemble des régions. Un système de garanties a été également mis en place afin de lisser les effets de la réforme.

Aujourd'hui, le regroupement des régions dans le cadre de la réforme territoriale a pour effet d'impacter le dispositif de péréquation de la DGF. A droit constant, les attributions 2016 devaient être modifiées (ex : deux régions sortaient des conditions d'éligibilité). L'inquiétude des régions a conduit l'ARF à réaliser un sondage à l'issue duquel les régions ont souhaité un gel des attributions 2015 pour 2016. L'Etat a validé cette position.

En 2015, seule la Région Nord Pas-de-Calais était éligible à ce dispositif. En conséquence, il est proposé d'inscrire un montant de **11 190 000 €** au titre du dispositif de péréquation horizontale.

3.3) Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

En application du gel des dotations, le montant a été reconduit de 2010 à 2013. En 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience. Un rajustement de compensation est également intervenu en cours d'année pour intégrer les coûts engendrés par la redevance « gares ».

Pour 2016, un montant de **91 670 000 €** est inscrit au titre de la DGD. Un calcul du droit à compensation définitif sera réalisé courant 2016 sur la base du trafic 2015.

3.4) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Après intégration de l'ensemble des rôles de taxe professionnelle et de taxe foncière 2010, la Région Nord Pas-de-Calais et la Région Picardie n'ont pas pu intégrer la notification des compensations définitives de la réforme transmise en novembre 2014.

Il en résulte un maintien du montant perçu au titre de la DCRTP en 2015 et une prévision budgétaire stable pour 2016 à hauteur de **119 480 000 €**.

3.5) Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)

La DTCE (ou allocations compensatrices) a pour but de compenser les exonérations d'impôts directs en garantissant l'équilibre du panier de ressources.

Le produit pour la Région a été calculé sur la base d'une diminution de 9,3% par rapport à l'année précédente. Pour mémoire, les Régions ne perçoivent plus la part relative aux allocations Zones franches urbaines (ZFU) de 1^{ère} et 2^{ème} générations en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2013.

En conséquence, le produit 2016 devrait s'élever à **15 500 000 €**.

3.6) Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

En 2016, la collectivité récupérera la TVA payée sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisées en 2015. La loi des finances pour 2015 a augmenté le taux de la compensation forfaitaire de 15,761% à 16,442%. Cette hausse impactera le niveau de remboursement prévu cette année.

Au regard des niveaux d'exécution sur les dépenses potentiellement éligibles, il est proposé d'inscrire pour 2016 un montant de recette de **50 016 933,38 €**.

3.7) Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)

Cette dotation a été créée par l'article 16 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée. Elle correspond à la compensation financière liée au transfert de compétences en matière d'investissement pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale, les écoles de formation maritime et agricole et les établissements d'enseignement agricole.

En raison du gel des dotations, la recette prévue pour 2016 est de **93 590 000 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	143 606 933,38	704 940 000,00 €

LES RECETTES FONCTIONNELLES (hors emprunts et hors subvention globale)

Fonction 0
Services généraux

Recettes opérations financières (01) *

Total Fonctionnement	65 812 897,48 €
Total Investissement	28 529,00 €

*Le montant comprend le résultat 2015 excédentaire à hauteur de 61 311 589,48 €

Recettes ressources humaines (0201)

Total Fonctionnement	5 739 846,00 €
Total Investissement	0,00

Recettes moyens généraux (0202)

Total Fonctionnement	4 684 085,00 €
Total Investissement	0,00

Recettes actions interrégionales, soutien projets européens et coopérations décentralisées (041/042/044/048)

Total Fonctionnement	2 622 440,24 €
Total Investissement	0,00

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes fonctionnelles	28 529,00 €	78 859 268,72 €

LES RECETTES OPERATIONNELLES (hors opérations financières et hors subvention globale)

Fonction 1

Formation professionnelle et apprentissage

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
11XX01	Actions de qualification – convention IEJ	13 337 067,55
11XX02	Dispositifs de qualification	434 000,00
11XX02	Actions de qualification – FPSPP convention 2016 – partie PICARDIE	4 250 800,00
11 / 01	Participation FPSPP 2016 – partie NPDC	8 501 600,00
11XX02	FPSPP 2016 – Plan formation 500 000 – Partie PICARDIE	4 250 800,00
11 / 01	FPSPP 2016 – Plan formation 500 000 – Partie NPDC	8 501 600,00
11XX02	Participation Etat – Plan formation 500 000	12 229 746,54
11 / 01	Participation Etat – Plan formation 500 000	15 006 883,18
11XX03	Participation Etat – Plan formation 500 000	3 720 981,08

11 / 04	Participation Etat – Plan formation 500 000	8 682 289,20
11 / 1001	Participation FPSPP 2015 – 1 ^{ère} avance	4 542 288,80
11 / 0	Reversement / subvention formation pro	63 225,00
11 / 0	Pôle Emploi (Pass VAE)	1 970 000,00
11 / 115	Reversement divers	54 669,00
11 / 0	Clôture ancienne convention - Rémunération des Stagiaires	6 067 404,00
12 / 1003	Fonds de péréquation taxe apprentissage	1 481 905,00
12 / 0	Redevance CFA Tourcoing	350 000,00
12 / 0	Reversement divers	1 500 000,00
13 / 0	Reversement divers	50 000,00
13XX01	Formations et bourses sociales	214 850,00
13XX02	Financement des écoles et des bourses sanitaires	349 598,00
Total Fonctionnement		95 586 707,35
12	Reversement sur subvention	29 699,00
12	Reversement sur subvention	25 467,00
13	Reversement sur subvention	5 262,00
Total Investissement		60 428,00

Fonction 2

Enseignement

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
28XX01	Accompagnement de la scolarité	10 475,00 €
222	Ressources humaines	545 000,00 €
222 / 0	Revenus des immeubles	43 500,00 €
222 / 198	Revenus des immeubles	98 200,00 €
222 / 100	Remboursement sur rémunération du personnel TOS : régularisation paie – titres repas	48 295,00 €
222X02	Maintenance immobilière des lycées publics	100 000,00 €
222 / 176	Reversement divers trop perçu	148 936,00 €
222 / 0	Reversement divers trop perçu	55 199,68 €
28 / 176	Reversement divers trop perçu	50 000,00 €
222 / 290	Titres restaurant agent TOS	108 000,00 €
222 / 298	Co-financement contrats aidés TOS - EPLE	5 316,00 €
224X02	Participation à des cités mixtes	500 000,00 €

222 / 0	Produits exceptionnels / opérations de gestion	285,00 €
222 / 272	Versements au titre du PREHF	8 000 000,00 €
222XX05	Versements au titre du FPSHR	5 000 000,00 €
23 / 0	Reversement divers	100 000,00 €
23 / 0	Reversement sur bourses	34 629,00 €
222 / 105	Sinistre lycées + lycée Carnot – salle de sport à Bruay-la-Buissière	197 099,67 €
Total Fonctionnement		15 044 935,35 €
23XX03	Investissements immobiliers des établissements d'enseignement supérieur	2 971 643,68 €
23 / 330	Relogement IEP : Conseil dpt 59	1 500 000,00 €
23 / 369	Learning center innovation : FEDER	3 770 642,00 €
23 / 369	Learning center innovation : MEL	1 000 000,00 €
23 / 369	Learning center innovation : ETAT	700 000,00 €
23 / 370	Learning center archéologie : ETAT	500 000,00 €
23 / 429	Implantation Bibliothèque IEP	2 147 500,00 €
222 / 0	Reversement marchés de travaux lycées	10 889,00 €
222 / 0	Reversements dépenses bâtiments scolaires	1 840,00 €
222 / 0	Bâtiments scolaires	7 724,00 €
224 / 0	Bâtiments scolaires	430,00 €
222 / 0	Solde FNADT « Opération 52 »	888 428,00 €
222 / 489	Participation CAB salle de sports du Portel	500 000,00 €
222 / 489	Participation CNDS : Centre National de Développement du Sport : Le Portel	195 695,00 €
222 / 0	FEDER : schéma de cohérence numérique des lycées	1 200 000,00 €
222 / 0	Transfert des 200 000€ en provenance de la DEMS	200 000,00 €
23 / 0	Portal de la curiosité PIA/ANRU	25 000,00 €
224 / 0	Financement cités mixtes – département 59	1 016 803,00 €
224 / 0	Cofinancement travaux cités scolaires mixtes département 59	1 016 803,00 €
224X01	Construction, restructuration, réhabilitation et aménagement des cités mixtes	696 649,25 €
Total Investissement		18 350 046,93 €

Fonction 3**Culture, Sport et Loisirs**

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
32 / 331	Redevance forfaitaire d'utilisation des équipements et installations du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix (en HT)	41 666,00 €
32 / 331	Redevance d'occupation du domaine public (en HT)	238 095,00 €
33XX07	Parc de matériels	100 000,00 €
312 / 248	Solde convention CNC 2014 + Projet flux	800 000,00 €
312 / 0	Reversement divers trop perçu	8 475,00 €
312X07	Soutien aux artistes	15 000,00 €
312X10	Promotion et événements culturels	3 000,00 €
312X11	Soutien au fonctionnement des structures	70 000,00 €
313X05	Inventaire du patrimoine	3 675,00 €
Total Fonctionnement		1 279 911,00 €
32 / 430	Rénovation stade Bollaert : CALL	3 000 000,00 €
32 / 430	Rénovation stade Bollaert : RCL	3 800 000,00 €
312 / 0	Reversement sur subvention	161 032,00 €
313 / 326	Louvre-Lens : FEDER	5 908 432,00 €
313 / 466	Centre de conservation Louvre Liévin :EPN	3 500 000,00 €
Total Investissement		16 369 464,00 €

Fonction 4**Santé et Action Sociale**

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
41 / 176	Reversement divers	1 525,00 €
41 / 176	Reversement sur subvention SANTE	3 752,00 €
Total Fonctionnement		5 277,00 €
4xxxxx		0,00 €
Total Investissement		0,00 €

Fonction 5**Aménagement des territoires**

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
56XX01	Réseau régional de télécommunications	207 863,61 €
56XX08	Soutien aux projets innovants expérimentaux et infrastructures	6 100,00 €
51 / 0	Reversement divers	31 974,00 €
		325 123,00 €
58 / 176	Reversement divers	2 273,00 €
Total Fonctionnement		573 333,61 €
5xxxxx		0,00 €
Total Investissement		0,00 €

Fonction 6

Fonds européens – PO 2014-2020

Cf. partie III du présent rapport

Fonction 7**Environnement**

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	401 918,90 €
71 / 73	ADEME – FRAMEE 2014 – 2 ^{ème} acompte	625 000,00 €
71 / 73	ADEME – FRAMEE 2014 – solde	375 000,00 €
71 / 73	ADEME – FRAMEE 2014 – plateforme ventilation performante (1 ^{er} acompte)	15 250,00 €
72XX01	Actions en matière de déchets	412 444,12 €
73XX01	Politique de l'air	83 806,30 €
74XX01	Reconquête de la qualité des eaux	48 080,40 €
75XX01	Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	1 421 862,76 €
Total Fonctionnement		3 383 362,48 €
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	425 343,24 €
71 / 73	ADEME – FRAMEE 2014	681 250,00 €
72XX01	Actions en matière de déchets	345 114,30 €
73XX01	Politique de l'air	46 250,00 €
75XX01	Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	1 693 098,34 €
Total Investissement		3 191 055,88 €

Fonction 8

Transports

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
80XX01	Observation, analyse et prospective	57 954,00 €
811X02	Exploitation des services ferroviaires régionaux	10 000,00 €
811 / 215	Subvention exploitation du TER	1 500 000,00 €
811 / 1004	Subvention SNCF crédit bail	3 488 810,00 €
818X01	Liaison routière express	1 214 830,00 €
886 / 0	Revenus des immeubles à Calais	21 000,00 €
886 / 0	Trésorerie des concessions portuaires	9 000 000,00 €
886 / 340	Redevances d'occupation domaniale – Port de Boulogne	306,00 €
886 / 0	Mise à disposition des vedettes IFREMER	3 000,00 €
886 / 340	Redevance d'occupation domaniale – Port de Calais	22 000,00 €
886 / 0	Redevances Wateringues	137 000,00 €
Total Fonctionnement		15 454 900,00 €
811X02	Exploitation des services ferroviaires régionaux	900 000,00 €
886 / 0	Fonds européens projet Bridge I-Calais	9 046 712,00 €
886 / 0	Participation Calais et interco 2015	12 300 000,00 €
886 / 0	Participation FEDER (restauration libre circulation piscicole au barrage Marguet)	150 000,00 €
886 / 0	Participation Agence de l'eau (restauration libre circulation piscicole au barrage Marguet)	449 567,11 €
886 / 0	Avances immobilisations corporelles	415 302,18 €
886 / 0	Reversement marché de travaux ports	591 993,82 €
886 / 0	Avance remboursable FRCPM	16 798,00 €
Total Investissement		23 870 373,11 €

Fonction 9

Action économique

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2016 totaux
91XX02	Investissement immatériel	584 088,33 €
91XX05	Structure financière	606 600,75 €
91XX17	PRAD artisanat commerce et tourisme	7 198,77 €
91XX18	PRAD à l'industrie et aux services	55 600,97 €
92 / 0	Synamera : ERA NET DRESS coordinatrice du projet européen	165 000,00 €
93XX07	PRAD aux IAA	1 600,00 €
93 / 0	Reversement divers trop perçu	85 101,00 €
94 / 0	Reversement divers trop perçu	200 000,00 €
94 / 1007	Aide au transport	20,00 €
95 / 176	Reversement divers trop perçu	274,00 €
95 / 0	Reversement divers trop perçu	2 736,00 €
Total Fonctionnement		1 708 219,82 €
91XX02	Investissement immatériel	10 125,00 €
91XX05	Structure financière	1 366 093,50 €
91XX06	Appui aux projets d'implantation	607 928,93 €
91XX07	Investissements immobiliers	342 500,00 €
91XX17	PRAD artisanat commerce et tourisme	1 128 144,95 €
91XX18	PRAD à l'industrie et aux services	1 351 835,37 €
91 / 0	Avances remboursables DAE	899 928,00 €
92 / 0	Avances remboursables IPL	849 533,00 €
92XX01	Innovation	300 000,00 €
92 / 358	EGID : FEDER	9 318 915,00 €
92 / 358	EGID : Université Lille II	43 132,00 €
93XX02	Qualité et valeur ajoutée	7 000,00 €
93XX06	Agro-industries et bois	266 500,00 €
93XX07	PRAD aux IAA	460 000,00 €
94 / 0	Avances remboursables	964 125,00 €
94 / 0	Reversement sur subvention action éco	167 139,00 €
Total Investissement		18 082 899,75 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes opérationnelles	79 924 267,67 €	133 036 646,60 €

PARTIE 2 : DEPENSES
(hors fonds européens)

1^{ère} VICE-PRESIDENCE

SOLIDARITES AVEC LES TERRITOIRES, CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION, FONDS STRUCTURELS EUROPEENS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Madame Valérie LETARD

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
179,2	59,0	238,2	54,4	10,6	65,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
14,7	5,5	20,3	10,2	7,0	17,2

Le budget de la délégation « *Solidarités avec les territoires, contrat de plan Etat-Région, fonds structurels européens et aménagement du territoire* » s'élève :

- en investissement, à 238,2 M€ d'autorisations de programme et 65 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 20,3 M€ d'autorisations d'engagement et 17,2 M€ de crédits de paiement.

La nouvelle grande région des Hauts-de-France de 6 millions d'habitants réunit 137 EPCI (moins de 100 après la restructuration des EPCI dans le cadre de la Loi NOTRé au 1er janvier 2017) organisés en pôles métropolitains pour certains, en 31 Pays, 5 PNR et une Métropole. Les deux ex-régions Nord – Pas de Calais et Picardie ont en effet particulièrement investi la question territoriale mais de manière différente qui tient aussi à une structuration territoriale très contrastée (entre Métropole, territoires urbains et périurbains et espaces ruraux).

Le changement d'échelle conduit à envisager différemment les liens avec les territoires voisins et les externalités, à l'échelle inter-régionale et européenne, autour des grands enjeux tels que la façade maritime, l'influence de la région parisienne dans le sud de l'Oise, le Canal Seine-Nord entre bassin parisien et mer du Nord et les relations transfrontalières.

Dans ce contexte, le cadre des lois MPTAM et NOTRé réaffirme le rôle de chef de file de l'échelon régional en matière d'aménagement du territoire et notamment avec l'élaboration du SRADDET, véritable document-

pivot qui va devoir réinterroger les politiques publiques à dimension territoriale, coordonner et intégrer les schémas sectoriels ainsi que devenir prescriptif. Sa mise en œuvre suppose de faire vivre la transversalité, défi d'articulation concernant les politiques régionales mais aussi les politiques publiques menées par d'autres collectivités, en s'appuyant notamment sur le rôle de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. La déclinaison du SRADDET pourra conduire à « faire autrement » et se traduire par la mise en place de Directives Régionales d'Aménagement (DRA) opérationnelles concernant des grands projets significatifs (exemple, concernant les enjeux d'aménagement, de développement économique et d'environnement autour du Canal Seine Nord).

Compte-tenu de la multitude d'interlocuteurs des territoires à enjeux aux différentes échelles, il n'est plus possible d'instaurer des espaces de dialogue réguliers ni de gouvernances avec chacun de ces différents partenaires. Le périmètre de la nouvelle région impose de repenser les dispositifs régionaux en faveur de l'aménagement du territoire ainsi que les modalités de dialogue, afin d'être au plus près des territoires et des habitants pour mieux les accompagner dans leurs projets. Ils s'appuieront sur les gouvernances territoriales mises en place ou en projet en proposant des combinaisons interterritoriales.

Les interventions territoriales sont ainsi redéfinies à l'échelle des Hauts de France, autour de trois grands dispositifs territoriaux complémentaires les uns des autres, dans une double approche d'attractivité et de solidarité territoriale, destinés à financer des projets d'investissement (ayant notamment des effets induits en matière de croissance, de développement d'activités et d'offres de service à la population), il s'agit des dispositifs :

- pôles métropolitains ou grands territoires (structurés ou non),
- aménagement régional (EPCI des territoires périurbains et ruraux),
- revitalisation rurale (géographie prioritaire).

Dans la même logique, le soutien à l'ingénierie territoriale sera redéfinie en privilégiant l'accompagnement opérationnel aux porteurs de projet locaux, ainsi que la mutualisation et l'inter-territorialité et en tenant compte des structures régionales existantes d'ingénierie soutenues par la Région (notamment par exemple, le soutien spécifique envers les Parcs Naturels Régionaux).

Les politiques régionales d'aménagement et d'équité territoriale constituent ainsi les politiques « socles » et doivent ainsi pouvoir quant à elles :

- offrir un cadre territorial support à la mise en œuvre de choix stratégiques partagés avec les territoires par l'intermédiaire du SRADDET et sa déclinaison opérationnelle,
- proposer un cadre de coordination et d'articulation entre aménagement et développement,
- concourir à la capacité de tous les territoires à s'inscrire dans cette démarche régionale, (et notamment à ceux qui en sont les plus éloignés)
- et participer à la volonté de renforcement de la présence territoriale de la Région pour faciliter les relations aux usagers, habitants, élus et partenaires locaux et améliorer ainsi la qualité et l'efficacité de l'action régionale.

La Région, dans son nouveau projet d'organisation administrative sera ainsi très attentive à l'accompagnement des territoires et des porteurs de projets dans le cadre de ces nouveaux dispositifs mais aussi en articulation avec la mobilisation du CPER et des fonds structurels européens sur la période 2014-2020, de surcroît en tant qu'autorité de gestion.

En effet, pour la période 2014-2020, la Région Nord Pas-de-Calais - Picardie est autorité de gestion, responsable de 8 programmes européens globalisant la gestion de 2,8 milliards de fonds européens (FEDER / FSE / FEADER) et gestionnaire d'une subvention globale au titre du FEAMP de 14 M€. La Région est ainsi responsable devant la Commission européenne de la bonne gestion de ces 2,8 milliards de fonds européens depuis leur programmation jusqu'aux contrôles de leur utilisation. Il s'agit pour notre institution de responsabilités uniques. Aucune autre Région d'Europe ne gère une telle diversité de programmes ni de tels montants financiers.

Les enjeux pour la Région sont majeurs en termes de programmation, pilotage et suivi administratif et financier des fonds, en termes d'animation et de promotion des différents programmes et en termes de coordination et de suivi des instances liées aux fonds, comités de programmation et comités de suivi et de pilotage. Le budget primitif 2016 Europe s'inscrit donc dans le cadre de ces enjeux pour assurer, d'une part, la bonne gestion de la programmation 2014-2020 des fonds européens, et d'autre part, l'accompagnement d'initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien.

A) Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire représente les plus grands volumes budgétaires au sein de la délégation :

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
179,2	59,0	238,2	54,4	10,6	65,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
14,0	5,5	19,5	9,9	3,5	13,4

Techniquement, le budget en faveur de l'aménagement renvoie à trois types de dépenses : les mesures nouvelles, les mesures antérieurement décidées héritées de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais et les mesures antérieurement décidées héritées de l'ancienne Région Picardie. Toutefois, d'un point de vue analytique, le budget repose principalement sur trois axes :

- les pôles métropolitains et grands projets ;
- l'aménagement régional ;
- la revitalisation rurale.

Les pôles métropolitains et grands projets représentent le premier étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Au cœur de la stratégie régionale de renforcement de la compétitivité des territoires, ce nouveau dispositif a vocation à soutenir des démarches intégrées à l'échelle régionale ou infra-régionale. Deux cibles sont visées : les stratégies d'aménagement et de développement durable des pôles métropolitains ou grands territoires (structurés ou non) et la création d'équipements structurants à l'échelle à l'échelle des agglomérations.

L'aménagement régional constitue le deuxième étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Ce nouveau dispositif, créé en soutien à l'aménagement et au développement durable des territoires périurbains et ruraux vise à accompagner des opérations d'aménagement dans une logique d'offre territoriale et/ou inter-territoriale organisée de services à la population, de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité.

La revitalisation rurale est le troisième étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Ce dispositif répond à l'impératif de solidarité territoriale envers les territoires ruraux les plus fragiles. Il permettra de soutenir les projets de développement des EPCI identifiés comme nécessitant une intervention plus appuyée de la Région, dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Outre ces trois axes, le budget comprend le financement de structures d'aménagement : parcs naturels régionaux, pays et entités spécifiques comme le syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai – Epinoy.

Les Hauts-de-France sont le berceau des parcs naturels régionaux puisqu'y est né, en 1968, le premier parc de France : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. La région comprend 5 parcs naturels régionaux, dont 2 dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escaut), 1 dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), 1 en cours de renouvellement de classement dans l'Oise (parc interrégional Oise Pays de France) et 1 en cours de préfiguration (Baie de Somme Trois Vallées).

Les enveloppes budgétaires dédiées comprennent à la fois les cotisations statutaires aux syndicats mixtes de gestion des parcs, la cotisation statutaire au Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) ainsi que des subventions aux programmes d'actions de l'ensemble des syndicats mixtes de gestion ou de préfiguration des parcs naturels régionaux que compte la région.

Outre les parcs, la Région soutient d'autres structures d'aménagement comme Euralens, le syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai – Epinoy ou la fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly. Ces financements concernent l'ingénierie, mobilisée en appui à la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire et de la stratégie foncière régionale, à l'échelle régionale ou de grands territoires infrarégionaux. Elle comprend les subventions aux organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie conséquente du programme d'actions pluriannuel ainsi que l'ingénierie à caractère plus ponctuel, experts thématiques ou fonctionnels, bureaux d'étude, ..., qui pourra être mobilisée au sein de chaque grand territoire en appui à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies énoncées dans le cadre du dispositif d'aménagement régional.

En accompagnement à l'installation du Louvre à Lens, un processus concerté d'aménagement et de développement du territoire et des territoires voisins a été engagé, associant, autour de la Région et, dans un premier temps, de l'association Euralens, les collectivités territoriales et acteurs économiques volontaires du territoire, le Département du Pas-de-Calais et les autres acteurs du territoire impliqués dans le projet. Créée fin 2009, l'association Euralens a eu pour mission la promotion et la préfiguration du projet d'aménagement. Elle exerce désormais une action d'ingénierie territoriale.

Le syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai – Epinoy a été créé en 2014. Il associe la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération de Cambrai et la Communauté de Communes de Marquion – Osartis. Il a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des opérations nécessaires au développement économique sur l'emprise du site de l'ancienne BA103.

La fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly a été créée par décret du 10 août 2005. Elle s'est vue confier un programme de restauration, d'entretien et de gestion du château, de son musée, des grandes écuries et de ses collections. La Région contribue à nouveau en 2016 au programme décennal d'actions (2006-2016) de la fondation.

Enfin, le budget soumis au vote comprend le financement d'une première tranche de travaux pour l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer à Boulogne-sur-Mer, dont le coût total prévisionnel (tranches ferme et conditionnelle) s'élève à 85,843 millions d'euros HT.

B) Prospective

Le budget en faveur de la prospective s'établit à 2,4 M€ :

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	2,4

Le budget proposé permet de financer les premiers travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui va nécessiter plusieurs types de prestations même si la majeure partie des travaux est réalisée en régie.

Il permettra ainsi de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Région dans l'élaboration du SRADDET (animation, gouvernance, études et aussi sur les aspects juridiques) et d'initier les études et démarches préalables nécessaires à l'élaboration du Schéma et notamment dans sa phase de diagnostic partagé (expertises socio-économiques du territoire, notamment par la mobilisation d'un partenariat important avec l'Insee), à sa dimension prospective, à sa dynamique de concertation via notamment la mobilisation de l'Instance Régionale de Débat Public.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) étant intégré au SRADDET, plusieurs travaux préparatoires et évaluations nécessitent d'être engagés ainsi que la poursuite de la structuration de l'observatoire s'y rattachant. Au-delà de l'élaboration du schéma, plusieurs démarches seront soutenues dans le cadre du Réseau Régional d'Aménagement, contribuant à structurer une ingénierie régionale au service du local (démarche Aménagement et Urbanisme Orientés vers le Rail...).

Ensuite, il s'agira de développer le système d'observation et d'information territoriale via l'acquisition ou la mise à jour de données pour outiller l'élaboration et la mise en œuvre du SRADDET dont le périmètre est très étendu (aménagement, transport inter modalité, déchets, air, énergie climat, continuités écologiques...) et des autres schémas. Par ailleurs, la Région poursuivra la structuration de GéoPicardie, plate-forme régionale des systèmes d'information géographique picards auquel participent l'État, les Départements, les communautés de communes et d'agglomération, les pays, les parcs naturels régionaux, les agences d'urbanisme... Une étude permettant notamment de définir les synergies entre GéoPicardie et la PPIGE et de mieux appuyer les territoires à faible ingénierie sera lancée. De même il peut contribuer aux projets de la Plateforme Publique d'Information Géographique (PPIGE).

Il permet par ailleurs de contribuer à réaliser les évaluations de politiques publiques et notamment celles obligatoires dans le cadre du PO et du CPER.

Enfin il permet le financement du GIP Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD).

C) Europe (hors subventions globales 2007 2013 et programmation 2014 2020)

Le budget primitif 2016 relevant de la direction EUROPE s'inscrit dans la continuité des engagements et dans l'accompagnement des initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien :

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,8	0,3	1,1	0,3	1,1	1,3

L'année sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des différentes missions qui lui sont dévolues :

- dans le cadre de la programmation FESI, FEADER et FEAMP 2014-2020 :
 - o l'animation des différents programmes ;
 - o la promotion de l'ensemble des co-financements européens sur le territoire régional ;
 - o la coordination, le suivi des instances liées aux fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP : comités de programmation, comités de suivi et de pilotage ;
 - o le pilotage, le suivi administratif et financier ainsi que le contrôle de cohérence.
- dans le cadre de la programmation INTERREG 2014-2020 :
 - o en tant qu'Autorité de Gestion des 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord-Ouest, Europe et des 2 Mers ;
 - o en tant qu'Autorité Nationale des programmes INTERREG VA FWF, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers ;
 - o en tant qu'Autorité Partenaire du programme France (Manche)-Angleterre ;
 - o en tant qu'entité chargée de la gestion de l'initiative européenne des actions innovatrices urbaines.

Au-delà de ces orientations générales et d'un point de vue plus analytique, les moyens mobilisés sur le budget hors fonds européens précédemment visé. L'animation et la communication sur les programmes dont la Région a la responsabilité conduira à développer et animer un site internet dédié, mettre en œuvre des actions d'information ciblées à destination des bénéficiaires potentiels et des relais d'information (presse notamment), élaborer divers supports de sensibilisation, communication et valorisation des actions cofinancées.

Les réseaux européens et la représentation à Bruxelles représentent un deuxième poste de dépenses. La Région est investie au sein de la Mission opérationnelle transfrontalière, l'Association française des communes et régions d'Europe. Elle adhère aux groupements européens de coopération territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » et « West-Vlaanderen – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale ».

L'accompagnement des programmes INTERREG constitue un troisième objet de dépenses. Il correspond au coût de la coordination, de l'instruction et du suivi juridique et financier des projets.

Enfin, la Région souhaite créer un environnement facilitant la prise en compte par les acteurs régionaux d'une dimension européenne. Elle entend donc favoriser la participation des acteurs aux programmes européens. La Région met pour cela en place un dispositif qui a deux ambitions : l'appui à la préparation et le cofinancement de la réalisation de projets européens. Assurer le financement de l'ingénierie des porteurs de projets européens vise à obtenir un effet de levier en faveur du territoire régional.

2nde VICE-PRESIDENCE

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIERES, TOURISME, COMMUNICATION

Monsieur Gérald DARMANIN

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
757,4	280,8	1 038,3	164,7	26,0	190,7

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
540,9	38,1	579,0	513,4	35,8	549,2

Le budget de la délégation « *Transports, infrastructures de transport, relations internationales et transfrontalières, tourisme, communication* » s'élève :

- en investissement, à 1 038,3 M€ d'autorisations de programme et 190,7 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 579 M€ d'autorisations d'engagement et 549,2 M€ de crédits de paiement.

Les objectifs du Conseil régional dans ces thématiques sont entièrement tournés vers l'emploi et le rayonnement de la Région. En effet, le transport représente un élément fondamental pour permettre l'accès à l'emploi des habitants mais également au service de l'attractivité du territoire en permettant au plus grand nombre de pouvoir venir dans la Région Hauts-de-France. Le tourisme est, lui, un formidable gisement d'emplois qu'il faut exploiter en s'appuyant sur les nombreux atouts de la région. Enfin, les relations internationales et la communication permettent d'offrir à la région et ses habitants la reconnaissance qu'ils méritent.

Ce budget est non seulement au service de ces objectifs, mais il vise également à optimiser chaque ligne de dépenses pour qu'elle offre le meilleur retour au regard des deux critères que sont l'amélioration du quotidien et le rayonnement des Hauts-de-France. Il traduit donc directement cette double ambition.

A) Transports et infrastructures de transport

Les transports mobilisent une part déterminante des crédits de la délégation. Ce niveau reflète le caractère prioritaire de cette politique publique et l'importance de celle-ci dans la vie des citoyens des Hauts-de-France. Il s'explique également par le paiement en 2016 d'une facture demeurée non payée en 2015 à hauteur de 48,6 M€ au titre du TER en Nord-Pas de Calais :

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
752,0	280,0	1 032,0	162,7	25,9	188,6

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
500,5	33,2	533,8	495,4	25,9	521,4

Le budget proposé a pour objet de mettre en œuvre, dans un cadre budgétaire maîtrisé, les priorités de l'ambitieux volet transports du projet régional.

Le premier poste de dépenses est le TER avec l'objectif de reconquête de la qualité de service quotidienne : confort (avec les 25 nouvelles rames capacitaires acquises par la Région), régularité, information en temps réel. Une attention est également portée au développement de l'axe majeur Lille-Amiens, aux liaisons avec l'Île-de-France et la Belgique, aux services routiers régionaux et aux animations estivales.

Ce budget montre également que la sécurité des habitants dans les transports est une priorité majeure de la Région, avec notamment la volonté forte d'associer un renforcement des effectifs de sûreté SNCF, des polices municipales ainsi que la vidéosurveillance avec le déploiement de caméras dans les gares et aux abords et l'étude d'un centre de supervision régional.

Les inscriptions proposées pour le TER résultent des calculs suivants :

Au titre de la convention picarde, il a été affecté 191 M€ correspondant au décompte prévisionnel voté en novembre 2015 au titre du fonctionnement TER 2016. Un complément résulte du solde du fonctionnement 2015 évalué à 2 M€, le montant définitif n'étant connu que fin juin 2016, et 3,3 M€ de mesures nouvelles : lutte anti-fraude à Paris-Nord et Creil (0,7 M€), frais de maintenance de voitures à 2 niveaux transférées de la région Normandie (0,5 M€), accélération des TER sur l'axe Lille Amiens (1,5 M€) et renfort de personnels SUGE dans chaque train après 20h00 (0,5 M€).

Au titre de la convention du Nord-Pas de Calais, il a été affecté en 2015 :

- 250 M€ au titre du fonctionnement TER 2016 (calculé sur la base du décompte prévisionnel 2015) ;
- 48,6 M€, représentant les 20% du décompte 2015 qui n'ont pas été payés en 2015. Le budget 2016 rétablit ainsi un rythme de paiement de la contribution d'exploitation TER conforme aux conventions signées.

Grâce à ces inscriptions budgétaires sincères, il sera mis un terme à la cavalerie budgétaire pratiquée par la Région Nord-Pas-de-Calais en 2014 et en 2015.

Un complément résulte des éléments suivants :

- solde du fonctionnement 2015 (décompte définitif) : 0,6 M€ ;
- accélération Lille-Amiens : 1,5 M€ ;
- renfort personnel SUGE : 0,8 M€ ;
- renégociation de l'intégration tarifaire : 1 M€ ;
- maintenance des AGC : 0,6 M€ ;
- complément d'offre : 1,1 M€, notamment au bénéfice de l'offre transfrontalière ;
- frais financiers liés au report du paiement de 20 % du décompte prévisionnel 2015 : 0,65 M€ ;
- contrat de location de matériel FLOBAIL (fin du contrat 30 juin 2019) : 3,6 M€.

A contrario, les pénalités et réfections pour non-respect de la qualité de service du TER, au titre de 2015, indemnisent la Région à hauteur de 4,1 M€ : 3,2 M€ en Picardie et 0,9 M€ pour le Nord - Pas de Calais.

L'opération « L'éTER en Hauts-de-France » est organisée à l'échelle de la nouvelle Région, la SNCF se chargeant de la mise en œuvre du transport ferroviaire supplémentaire. Un système de renforcement de bus et de cars est également mis en place. Il permettra d'acheminer les voyageurs vers leur destination finale (plage ou espaces verts).

Au-delà du fonctionnement, le budget proposé permet de moderniser le matériel roulant **et les infrastructures**.

42,7 M€ de CP sont consacrés à l'achat de 25 rames Régio 2N. Il est prévu d'installer des compteurs de fréquentation dans les trains, afin de pouvoir suivre avec précision l'occupation. Les études sur l'atelier de maintenance d'Amiens se termineront et la poursuite de la rénovation des ateliers de Lens et Calais pourra être engagée. Des travaux de maintenance sur le matériel roulant s'effectueront pour 24,5 M€.

S'agissant des infrastructures, il est programmé des études pour :

- le Réseau Express Grand Lille intégrant une réflexion sur l'adaptation du projet à l'échelle de la grande Région ;
- la réouverture de la ligne Valenciennes–Mons au fret et l'électrification Amiens / Rang-du-Fliers ;
- la régénération et la modernisation de la ligne Ascq-Orchies ;
- le nœud ferroviaire de Creil.

Sont en cours :

- les travaux de rehaussement des quais des gares situées sur les lignes K et H du Transilien dans le sud de l'Oise ;
- l'aménagement du plan de voie au sud de la gare de Creil ;
- l'amélioration de l'axe Hazebrouck-Arras à Béthune ;
- le contournement fret de Lille.

Outre le financement de son TER, de la qualité du service et de la modernisation du réseau et du matériel, le budget comprend :

- le financement de l'intermodalité ;
- des liaisons routières ;
- le canal Seine Nord ;
- le financement du transport des lycéens ;
- des contributions à des syndicats mixtes.

L'intermodalité, qui relie les services TER aux autres services de transport et à la mobilité individuelle, fait l'objet d'investissements essentiels dans les gares et pôles d'échange (dont une part favorise l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite), en soutien aux projets de transports urbains en site propre, tramways et bus à haut niveau de service, et dans les partenariats avec les autorités organisatrices de la mobilité (correspondances, information multimodale, chemin vers un titre unique).

Sur le périmètre du Nord-Pas de Calais, sont intégrées des compensations tarifaires hors SNCF pour le financement des tarifications intermodales. Des investissements sont programmés dans 101 gares et il est proposé de participer à l'installation d'abris vélos en lien avec SNCF. Les transports en commun en site propre financés concernent la MEL (métro de Lille), le SMTD (extension des lignes de Douai), le Syndicat Mixte des transports Artois Gohelle (pour la ligne Liévin, Lens, Henin Beaumont), le SITURV pour le TCSP de Valenciennes.

La Région mène également une action en matière de transport routier. Elle est autorité organisatrice de 7 lignes routières régionales sur le territoire picard, dont 4 gérées en délégation de service public et 3 en marché public. Ces dernières font l'objet d'un budget annexe. Ces lignes sont utilisées par environ 3 000 usagers par jour :

FONCTIONNEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
16,5	0,2	16,6	3,1	1,0	4,1

Autour du domaine fluvial, 2016 est une année clé pour doter l'économie des Hauts-de-France d'infrastructures performantes, afin notamment de tirer le meilleur parti de la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dont la contractualisation et la création de la société de projet sont prévues à l'été. Aménagement du réseau et des ports fluviaux, soutien au développement du port de Dunkerque, développement des aéroports de Beauvais et Lesquin, innovations logistiques sont autant d'enjeux concrets au service de l'économie et de l'emploi.

33 M€ de CP sont inscrits en faveur du transport fluvial, dont 32 M€ pour le Canal Seine Nord et 0,98 M€ pour les opérations relatives au développement du port de Béthune. Est également lancé le volet fluvial des 2 CPER, dont Condé-Pommeroeul, MAGEO et l'aire de virement de Longueil-Sainte-Marie.

Enfin :

- le budget comprend la participation régionale au transport des lycéens pour les autorités organisatrices du Nord et du Pas-de-Calais qui assurent gratuitement le transport scolaire pour les usagers ;
- sont proposées des contributions à des syndicats mixtes : Syndicat mixte intermodal régional de transport (SMIRT), Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM), Syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT) et Syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme de Douges.

B) Relations internationales et transfrontalières

Le budget 2016 « relations internationales » est essentiellement dédié au paiement de mesures antérieurement décidées :

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
3,0	0,3	3,3	1,0	0,0	1,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
5,6	1,0	6,6	3,8	0,2	4,0

L'objectif est de solder les opérations en cours afin de pouvoir dégager une marge de manœuvre qui permettra de mettre en place la nouvelle politique de la Région en matière de relations internationales et transfrontalières. Cette dernière sera présentée au cours du second semestre 2016.

La nature de ces opérations antérieurement décidées relève :

- du suivi de marchés de prestations internationales ;
- du suivi de marchés destinés à accompagner la mobilité européenne et internationale des jeunes – Cap sur le Monde, Service civique à l'international ;
- du paiement de soldes de subventions ;

En outre, pour faire face aux obligations de la Région, en termes de présence dans les réseaux internationaux ou d'engagements aux côtés du Ministère des affaires étrangères dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, il est proposé de :

- permettre d'accompagner la dernière année des Antennes internationales ;
- financer des projets collectifs de jeunes à l'international au regard du dispositif actuel « citoyens du monde » ;
- financer les dernières bourses de mobilité européennes et internationales de l'actuel dispositif ;
- verser une subvention à Lianes coopération, tête de réseau régionale avec laquelle la Région est liée par une Convention pluriannuelle d'objectifs, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères ;
- verser à diverses structures d'éducation au développement, des subventions liées à un programme européen ;
- payer la cotisation à Cités Unies France/CGLU, réseau régional et international des collectivités engagées à l'international.

En investissement, les crédits ont pour objet de solder des opérations déjà engagées, au Bénin, au Sénégal, au Mali, au Niger et à Madagascar.

C) Tourisme

Le budget 2016 pour le tourisme marque également une transition vers les objectifs de la nouvelle Région Hauts-de-France.

L'année 2016 verra tout d'abord le rapprochement des deux Comités régionaux du tourisme du Nord-Pas de Calais et de Picardie. La création d'un comité unique doit permettre des économies d'échelle importantes :

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
2,5	0,5	3,0	1,0	0,0	1,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
14,4	3,7	18,1	9,2	1,1	10,3

Outre le financement du Comité régional du tourisme, le budget intègre le financement de la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative et des autres opérateurs régionaux du tourisme (pour des projets précis).

Un des axes principaux de la politique touristique régionale est le tourisme de mémoire, sur un territoire profondément marquée par l'histoire et dans un contexte de commémorations.

Le budget comprend également le financement des projets d'investissements touristiques liés aux lignes d'offre identifiées dans le SRDDTL : circulations douces, patrimoine/culture, affaires. Il permet d'accompagner des projets portés par des entreprises ou des collectivités pour développer des nouveaux projets touristiques et favoriser l'aménagement et le développement touristique des territoires. La mise en œuvre passe par un appel à projets permanent avec une instruction technique des projets réalisée par la cellule régionale d'ingénierie touristique (CR, CD, CRT, ADRT, FROTSI, Etat, ADEME, CDC, ...).

Il comporte ensuite le financement des offices de tourisme de nouvelle génération avec un double objectif de mutualisation/concentration et de transformation numérique des métiers et des compétences ainsi que le développement de la filière « tourisme d'affaires ».

Enfin, il est proposé de soutenir la manifestation régionale du Festival de l'Oiseau et de la Nature.

D) Communication

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire, dès 2016, des économies sont mises en œuvre sur le budget de la communication. Il est proposé un budget de fonctionnement en baisse de 15 % par rapport au compte administratif 2015. L'effort est donc considérable et à la mesure de la volonté du Président du Conseil régional et de la majorité d'obtenir rapidement des économies importantes sur ce budget.

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	7,5

Entre le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016, le budget de fonctionnement passe de 8,8 M€ à 7,5 M€. L'effort est donc considérable, et en l'occurrence à la mesure de la farouche volonté d'obtenir des résultats rapides en matière d'économies.

Cette stricte maîtrise des moyens dédiés à la communication est compatible avec une action efficace au service du rayonnement des Hauts-de-France.

Il est prévu un journal régional repensé et modernisé, l'achat d'espaces pour faire connaître et valoriser l'identité de la nouvelle Région, la participation à des salons et événements et l'achat d'objets promotionnels. De même, un volet communication accompagnera les projets sectoriels de nature à contribuer à la notoriété des Hauts-de-France.

De fait, pour plusieurs postes de dépenses, la fusion permet des économies d'échelle. Les résultats obtenus résultent du cumul de deux effets : des économies d'échelle rigoureusement pilotées et une volonté délibérée d'économies.

Enfin, au titre de la communication, il est proposé 1,9 M€ en faveur de la télévision régionale :

FONCTIONNEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
3,9	0,0	3,9	1,9	0,0	1,9

3^{ème} VICE-PRESIDENCE

Fusion, administration générale, affaires juridiques, personnel,
dialogue avec les syndicats

Madame Brigitte FOURE

Crédits de paiement 2016	
Fonctionnement	429,0
Investissement	15,4

Le budget de la délégation « Fusion, administration générale, affaires juridiques, personnel, dialogue avec les syndicats » s'élève :

- en investissement, à 1,950 M€ d'autorisations de programme et 15,4 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 0,850 M€ d'autorisations d'engagement et 429 M€ de crédits de paiement.

Le budget est principalement en gestion annuelle. En investissement, parmi les 15,4 M€ de crédits de paiement proposés, 11,1 M€ relèvent de la gestion annuelle et 4,3 M€ de la gestion pluriannuelle :

Dépenses d'investissement en gestion annuelle

Ressources humaines	0,2
Systèmes d'information	6,0
Administration générale	4,9
Total	11,1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN GESTION PLURIANNUELLE					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
7,6	2,0	9,6	3,3	1,0	4,3

En fonctionnement, parmi les 429 M€ de crédits de paiement proposés, 428,3 M€ relèvent de la gestion annuelle et 0,7 M€ de la gestion pluriannuelle :

Dépenses de fonctionnement en gestion annuelle

Ressources humaines	384,0
Systèmes d'information	4,1
Assemblées et CESER	13,5
Affaires juridiques	1,9
Contrôle de gestion	0,4
Administration générale	24,5
Total	428,3

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN GESTION PLURIANNUELLE					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,4	0,9	1,2	0,3	0,4	0,7

La délégation a un objet transversal à travers la fusion, chantier unique permettant d'édifier la Région de demain en s'appuyant sur les atouts des deux anciennes Régions Nord-Pas de Calais et Picardie. Cette dynamique de convergence des pratiques, d'harmonisation des dispositifs et de création d'une identité professionnelle et institutionnelle commune excède évidemment le champ envisagé ci-après. Il n'en demeure pas moins que les dépenses dédiées à la première richesse de la collectivité, à savoir ses équipes, et aux fonctions dites « supports » représentent un investissement dans la mise en place de la nouvelle Région Hauts-de-France tant elles sont nécessaires à la réussite de ce projet mobilisateur.

Du point de vue budgétaire, les inscriptions ci-après proposées reposent sur trois orientations cardinales :

- pour réussir la fusion, le potentiel des compétences des équipes doit être libéré via la reconnaissance, l'accompagnement et la mobilisation des agents ;
- la fusion appelle des dépenses supplémentaires à court terme. Celles-ci doivent être à la fois assumées et maîtrisées ;
- la fusion entraîne structurellement des économies d'échelle. Elles doivent être maximisées et obtenues le plus rapidement possible en vue de dégager des marges de manœuvre à la fois pour redresser la situation financière et redéployer des moyens vers les politiques publiques de la nouvelle Région.

A) Ressources humaines

En fonctionnement, les ressources mobilisent 89,5 % des inscriptions proposées sur la délégation. Cette importance consacrée aux ressources humaines est à la mesure de la confiance et des attentes vis-à-vis des agents.

Le budget dédié aux ressources humaines s'établit à 383,9 M€, soit +0,78 % par rapport au budget primitif 2015 (+2,95 M€) sur le périmètre consolidé de la Nouvelle Région.

Le GVT (glissement-vieillesse-technicité) est pris en compte à hauteur de 5,99 M€ par rapport au compte administratif 2015 consolidé. L'ensemble des mesures réglementaires représente une dépense nouvelle de 1,39 M€ (dont l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2016 pour 0,960 M€). Les autres mesures réglementaires sont l'augmentation des cotisations CNRACL, IRCANTEC, du SMIC et du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement.

Le budget prend en compte également les économies réglementaires pour un montant de 0,213 M€, découlant de la baisse du taux de cotisation du CNFPT et de la fin des indemnités exceptionnelles.

Le budget prévisionnel prend également en compte les effets des mesures antérieurement décidées, comme l'intégration des agents de l'État sur les fonds européens (13 agents au 1er juillet 2015 et 4 agents au 1er janvier 2016) et celle des ouvriers des parcs et ateliers (29 OPA au 1er janvier 2015 et 6 au 1er janvier 2016). La prise en charge des transferts de compétences (OPA et fonds européens) représente une dépense de 2,284 M€ dans le budget 2016, pour 52 agents transférés.

De même, le budget prend en compte l'effet report du recrutement d'emplois d'avenir sur métiers traditionnels décidés en septembre 2015 (50 contrats), la sortie des 1ers contrats emplois d'avenir sur les métiers numériques (83 sorties progressives) dès juillet 2016.

Pour mémoire, le nombre d'emplois d'avenir est de 283 au 31 décembre 2015, pour un budget total estimé à 5,433 M€ en 2016.

Sur les effectifs, l'objectif d'optimisation lié à la mutualisation des services sera adossé à une ré interrogation des vacances de poste (notamment suite à départs en retraite). Cette démarche sera néanmoins modulée sur le périmètre des ports et des lycées compte tenu de la particularité des missions exercées.

En investissement, le budget a deux objets :

- l'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour des agents en situation de handicap ;
- des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles.

B) Systèmes d'information

Le budget des systèmes d'information comporte des coûts de transition liés à la fusion. En dépit de ceux-ci, grâce aux efforts d'optimisation depuis le mois de janvier, il apparaît maîtrisé et stabilisé.

En fonctionnement, les inscriptions proposées recouvrent tous les aspects liés à l'informatique et aux télécommunications. Ce périmètre intègre des dépenses ponctuelles ainsi que des dépenses récurrentes dont le montant varie en fonction des besoins et des usages :

- frais de télécommunications (téléphonie fixe, mobile, liaisons louées...) et d'Internet ;
- dépenses liées aux copieurs (hors reprographie) : frais de location des équipements et coûts « copies » ;
- consommables informatiques ;
- frais de câblage ;
- tierce maintenance applicative et prestations de service (appropriation, hébergement, expertise technique, abonnements...) ;
- maintenance corrective de certains équipements (serveurs, visio-conférence, actifs de réseaux...).

En investissement, le budget soumis au vote comprend trois catégories de dépenses :

- les dépenses liées aux maintenances évolutives des progiciels métiers et des outils de gestion de données, à l'acquisition de licences avec support associé et à la convergence des outils et logiciels métiers dans le cadre de la fusion ;
- les dépenses de matériel informatique liées à la bureautique (ordinateurs fixes, portables, visioconférence, périphériques), au réseau, à l'infrastructure, à la sécurité ;
- les dépenses d'acquisition de matériels dédiés à la téléphonie.

Au-delà de ces typologies de dépenses, deux éléments saillants sont :

- les coûts induits par la fusion avec notamment des crédits au titre de l'évolution de la messagerie vers exchange 2013 avec les matériels associés ;
- les économies liées à la réduction du nombre de téléphones et à la maîtrise de la consommation.

C) Assemblées et CESER

Le budget en faveur des assemblées et du conseil économique, social et environnemental régional reflète également la démarche générale d'économies qui a été engagée. En l'espèce, les économies vont de pair avec une posture d'exemplarité voulue par l'Exécutif régional. En effet, les économies résultent de la baisse de 5 % des indemnités des conseillers régionaux. Tandis qu'auparavant, les deux régions avaient fixé les indemnités au plafond prévu par le code électoral, pour les Hauts-de-France, celles-ci s'établissent à 5 % en-deçà.

Selon la même logique d'exemplarité, les membres du CESER ont accepté la même démarche, qui s'est traduite par une délibération du 14 mars 2016.

En outre, le règlement intérieur permet la mise en œuvre de retenues en cas d'absentéisme. Ce deuxième levier d'économies est de nature à donner lieu à des résultats dans le compte administratif.

D) Affaires juridiques

Les affaires juridiques apparaissent explicitement dans l'intitulé de la délégation. Le budget qui leur est dédié a un triple objet :

- des assurances ;
- des frais d'actes et de contentieux ;
- le recours à une expertise externe.

Les assurances représentent l'essentiel des crédits mobilisés et concernent prioritairement les lycées.

E) Contrôle de gestion

Il est proposé 0,360 M€ en faveur du contrôle de gestion afin de recourir à une expertise externe. Si les économies d'échelle permises par la fusion doivent, à terme, permettre de privilégier les compétences internes sans avoir besoin d'appui extérieur, le processus de fusion appelle un accompagnement spécifique.

F) Administration générale

Les dépenses en faveur de l'administration générale ont pour objet la commande publique, l'accueil, le courrier, les moyens logistiques, la maintenance et la sécurité. Ce budget représente un support prioritaire d'économies. Ainsi, entre le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016, la

diminution en fonctionnement est de 5,3 % et l'objectif consiste à constater à constater une économie encore plus importante au compte administratif.

En investissement, l'administration générale mobilise 4,9 M€ en gestion annuelle et 4,3 M€ en gestion pluriannuelle :

G) Syndicats

La Région finance les activités d'intérêt général des syndicats, en matière de formation et d'information des salariés, mises en œuvre par les unions régionales des organisations syndicales représentatives, telles que déterminées par l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région du 26 septembre 2013 qui fixe la liste des organismes représentés au CESER, notamment au titre du 2ème collège.

Le budget à ce titre s'élève à 0,676 M€ :

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,4	0,9	1,2	0,3	0,4	0,7

4^{ème} VICE-PRESIDENCE

DEVELOPPEMENT DURABLE, TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE, TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Philippe RAPENEAU

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
33,2	14,7	47,9	8,8	3,7	12,5

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
30,1	15,4	45,4	10,8	5,5	16,3

Le budget de la délégation « Développement durable, troisième révolution industrielle, transition énergétique » s'élève :

- en investissement, à 47,9 M€ d'autorisations de programme et 12,5 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 45,4 M€ d'autorisations d'engagement et 16,3 M€ de crédits de paiement.

La nouvelle région Hauts-de-France présente des spécificités tant du point de vue écologique que du point de vue énergétique. En effet, malgré la plus petite surface forestière nationale et le plus faible taux d'espaces naturels, elle présente une biodiversité exceptionnelle en raison de la diversité unique de ses écosystèmes.

Sur le plan énergétique, les Hauts-de-France représente 9 % de la population française et 12 % des émissions nationales et demeure particulièrement soumise aux dérèglements climatiques : risques de submersion marine notamment dans le secteur des wateringues, érosion du trait de côte sur l'ensemble de son littoral et un risque fort d'inondations ou de coulées de boue puisque qu'une commune sur deux y est soumise. Elle porte une filière économique forêt-bois riche de ses 100 000 propriétaires forestiers, 8 000 entreprises et presque 40 000 salariés.

Face à ce constat et à ces enjeux pour nos populations et notre économie, la Région souhaite poursuivre une politique ambitieuse en matière de transitions énergétique et écologique. La Région souhaite en faire un atout notamment économique par la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle.

La mobilisation de chacun, à son niveau, y sera nécessaire pour y parvenir, c'est pourquoi la Région développe une politique d'éducation et d'éco-citoyenneté sur ces deux champs.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) sera réécrit afin d'intégrer ces orientations.

A) La préservation et la restauration de la biodiversité

L'enjeu de transition écologique et de réalisation d'une infrastructure régionale, écologique, paysagère et ludique (trame verte et bleue) vise la préservation et la restauration des milieux naturels, en valorisant les services fournis par ces milieux sur le plan sanitaire, social, économique et environnemental. L'année 2016 sera notamment consacrée à l'élaboration de nouvelles orientations, et en particulier d'un nouveau Schéma Régional de Cohérence Ecologique, copilotée avec l'État, à l'échelle de la nouvelle Région.

La loi NOTRE confirme ce rôle de planification de la Région en précisant que le SRADDET est adopté dans les trois années suivant le renouvellement de l'assemblée régionale, intégrant et se substituant à la stratégie régionale Biodiversité Nord-Pas de Calais. Dans l'attente, l'action régionale se traduira par différents plans d'actions correspondant aux segments budgétaires. Cette action régionale est contractualisée avec l'État dans le cadre du CPER 2015-2020 sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais, dans un contexte où la loi MAPTAM donne aux Régions le rôle de chef de filât en matière de biodiversité pour le compte des collectivités.

Les différents volets de cette politique sont :

- le soutien à des acteurs de l'information naturaliste, le financement de l'observatoire régional de la biodiversité et l'accompagnement de projets de recherche sur la biodiversité ;
- le soutien d'acteurs territoriaux qui contribuent à préserver et restaurer le patrimoine naturel ;
- le renforcement des cœurs de nature ;
- le développement des liaisons écologiques.

B) La Transition énergétique et la Troisième révolution industrielle

La dynamique « Troisième Révolution Industrielle » inspirée par Jeremy Rifkin, la mobilisation des acteurs autour d'une vision partagée de l'avenir emmène la Région sur le chemin de sa transition énergétique, 2^{ème} pilier de la « Troisième Révolution Industrielle ».

Cette politique est pour une part conduite en collaboration avec l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partenaire historique de la Région depuis 1983, collaboration qui se traduit notamment pour la poursuite du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement) et du FREME (Fonds Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie), partie intégrante du volet Transition Énergétique et Ecologique des CPER Nord-Pas de Calais et Picardie, dans un contexte où la loi Transition énergétique et croissance verte donne aux Régions le rôle de chef de filât sur les sujets de l'énergie, de l'air, du climat.

Un travail d'harmonisation des interventions sera mené en 2016 en vue de la création en 2017 d'un seul fonds régional Hauts-de-France.

La confirmation et le renforcement au territoire des Hauts-de-France du projet « rev3 – la Troisième Révolution Industrielle », initié sous l'égide de la Région Nord-Pas de Calais et de la CCIR Nord de France, et mobilisant les acteurs autour d'une vision partagée en matière de transition énergétique, conduit à proposer :

- 1) de créer une nouvelle ligne budgétaire spécifique à ce grand projet porteur d'innovation et de nouveaux emplois au niveau régional. Cette ligne n'intègre pas les financements relevant des politiques, concernées à des degrés divers, par la TRI. Elle se limite aux

crédits inhérents aux missions générales : AMO (notamment mission Rifkin), formations, assises territoriales de la TRI ;

- 2) dans le cadre du programme d'implantation de bornes électriques destiné à accompagner les territoires pour le déploiement d'infrastructures publiques, la promotion du véhicule électrique et la mise en place de services de mobilité, d'inscrire 1,7 M€ d'AP ;

Troisième révolution industrielle

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,4	0,4	0,0	0,4	0,4

Véhicules électriques

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
1,3	1,7	3,0	0,6	0,3	0,9

Pour le reste, le budget régional en faveur de la transition énergétique et de la Troisième révolution industrielle vise à financer les plans climat territoriaux, la qualité énergétique et environnementale de l'habitat, les écofilières et la filière bois, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et la prévention des inondations.

Une nouvelle génération de Contrats d'objectifs territoriaux climat sera proposée à l'ensemble des territoires de projets de la région, permettant de territorialiser les objectifs régionaux. Ces plans peuvent notamment se traduire par des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale, que la Région soutiendra à ce titre.

En matière de qualité énergétique et environnementale de l'habitat, la Région cherche à contribuer à l'objectif de réhabilitation massive des bâtiments (résidentiel et tertiaire) en accompagnant la mutation des filières et les territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation de leur patrimoine public.

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits sont autant d'approches qui se développent dans les pôles de compétitivité et d'excellence régionale de la région. C'est pourquoi la Région poursuivra sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement, dans le cadre la dynamique de la »Troisième Révolution Industrielle ». S'agissant de

la filière du solaire thermique, est maintenu un système d'aide en faveur des particuliers. La mise en œuvre du contrat de filière bois, sera elle poursuivie, sur la base du contrat de filière 2015-2017.

En matière de qualité de l'air, les deux Aasqa (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air) régionales ont démarré les travaux préalables à leur fusion qui est programmée en janvier 2017. Elles précèdent ce rapprochement par une demande conjointe de soutien, dès 2016.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau est un enjeu fort de responsabilité pour l'ensemble des collectivités territoriales. De plus l'eau est un élément intégrateur au carrefour de l'environnement et de l'économie (agriculture, tourisme...), ainsi que facteur de solidarités territoriales entre villes et campagnes notamment. Il s'agit de tenir compte de cette transversalité dans la mise en œuvre des projets.

La Région soutient les initiatives des maîtres d'ouvrage locaux, dans le cadre de structures et projets adaptés à la problématique, permettant :

- l'amélioration de la connaissance sur le patrimoine aquatique,
- l'animation et la coordination d'opérations de reconquête de la qualité des eaux, d'amélioration de la continuité écologique ou de valorisation du patrimoine eau sur un territoire,
- la mise en œuvre d'études et de travaux sur les différents volets de la ressource et des milieux (cours d'eau et zones humides associées, gestion des eaux pluviales et du quantitatif, sensibilisation),
- ainsi que la meilleure intégration de l'élément eau dans les politiques régionales.

Le soutien régional intervient généralement en co-financement avec les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie et s'inscrit notamment dans des conventions globales (Plan Somme, contrats d'actions pour l'eau...).

Dans le champ de la prévention des inondations, la Région participe notamment à deux grands programmes de prévention des inondations formulés dans le cadre de conventions pluri-partenariales :

- sur le bassin versant de la Somme : via le Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI Somme), adossé au CPER et animé par l'AMEVA dans le cadre général du Plan Somme II ;
- sur le bassin Oise Aisne : via le soutien aux actions de l'Entente Oise Aisne, dans le cadre du contrat de projet inter-régional (CPIER) et du Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Verse.

Sur un plan général, dans le cadre de l'application de la direction cadre Inondations, la Région accompagne la mise en place des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les bassins de l'Oise et de la Somme, ainsi qu'à l'échelle des Territoires à risque important (TRI).

C) La prévention, la gestion et l'élimination des déchets

La loi NOTRe a transféré aux régions l'ensemble de la compétence de planification en matière des déchets et impose l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets. À ce titre, la Région Hauts-de-France doit opérer un état des lieux concerté des forces et faiblesses du territoire, dans un objectif de soutien des activités économiques, mais aussi avec une volonté de promouvoir l'économie des ressources régionales.

Les Régions ont jusqu'en février 2017 pour réaliser un **plan régional déchets**. La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte précise que les Régions doivent élaborer un **plan régional biomasse** dans les mêmes délais. Ces nouvelles compétences appellent des dépenses d'assistance technique et d'études spécifiques.

Le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) promeut lui quatre orientations prioritaires qui se traduisent par 14 actions, dont la réalisation est hiérarchisée jusqu'en 2020. Au titre

de 2016, et dans la mesure où le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) n'est pas adopté, la Région mènera une politique en matière de gestion des déchets dangereux à travers les actions suivantes :

- optimiser la connaissance, la collecte et le traitement des déchets dangereux produits par les professionnels (professions médicales libérales, artisanat) et les particuliers ;
- développer les filières Recherche et Développement spécifiques aux déchets dangereux ;
- accompagner des filières professionnelles dans la substitution des matières dites CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) ;
- d'accompagner les projets locaux en matière de valorisation matière et / ou énergétique des déchets dangereux.

5^{ème} VICE-PRESIDENCE

MER, PORTS, POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
318,1	27,4	345,5	53,6	6,6	60,3

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
20,6	16,2	36,8	7,8	12,5	20,3

Le budget de la délégation « Mer, ports, politique du littoral » s'élève :

- en investissement, à 345,5 M€ d'autorisations de programme et 60,3 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 36,8 M€ d'autorisations d'engagement et 20,3 M€ de crédits de paiement.

Ce budget se décompose en deux grands ensembles :

- la gestion des ports régionaux ;
- la politique en faveur de la mer (pêche et aquaculture) et du littoral (protection du trait de côte et développement).

Ces deux domaines d'intervention régionale contribuent à positionner les Hauts-de-France comme une grande région maritime. L'ambition de l'Exécutif pour la mer l'envisage à la fois comme support d'activités économiques (secteur portuaire et pêche) et comme un patrimoine à préserver et valoriser.

Du point de vue des projets, les deux éléments saillants sont la poursuite de Calais port 2015 et l'accompagnement régional du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en vue de promouvoir une pêche et aquaculture compétitives, durables et innovantes.

A) Les ports

Au sein du budget des ports, il convient de distinguer les ports régionaux hors domaine concédé et les opérations liées à la délégation de service publique du port Calais-Boulogne-sur-Mer (subvention d'équipement Calais port 2015, subvention déplacement canalisation Tioxide, résiliation des anciennes concessions).

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
309,0	24,6	333,5	50,8	5,6	56,4

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
19,8	14,9	34,8	7,2	11,9	19,0

La proposition budgétaire en investissement pour 2016 est la suivante :

- ports régionaux hors DSP : 20,3 M€ de dépenses brutes, soit 14,9 M€ subventions déduites ;
- DSP : 36,1 M€ de dépenses brutes, soit 29,1 M€ subventions (certaines) déduites.

En fonctionnement, la ventilation est la suivante :

- ports régionaux hors DSP : 10,1 M€ de dépenses brutes, soit 2,7 M€ subventions déduites (notamment DGD) ;
- DSP : 9 M€ de dépenses brutes.

L'action de la Région sur le port unifié Boulogne-sur-Mer / Calais dont elle est propriétaire vise, tout d'abord, à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, ...) au travers d'un programme d'investissements élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures.

Depuis 2007, et la reprise de la compétence portuaire par la Région, des efforts financiers importants sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures portuaires dont l'état à la date de décentralisation était fortement dégradé. Le programme d'investissements 2016 s'inscrit dans la continuité de cette remise en état (quai de Pilotage, jetée Nord-Est, bassin Ouest, jetée Sud-Ouest, quai de la Colonne,...).

De plus, la Région a pour mission de gérer l'entretien du domaine portuaire et des accès, notamment au travers du dragage des bassins et chenaux ce qui constitue la majorité des frais de fonctionnements (hors impact DSP).

Par ailleurs, la Région a également en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordination portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concession (DSP).

Budget des ports régionaux hors domaine concédé :

Investissement

Données en M€

I / F	MAD / MN	Lib opé	AP restant à mandater	Prev 16
I	MAD	Travaux de réhabilitation de la jetée Nord Est et du quai de pilotage – complément (Boulogne/Mer)	4,2	4,1
		Projet port de Calais - programme Réseau Transeuropéen de transport –RTET solde * / ** / *** (Calais)	2,1	2,1
		Réhabilitation des quais métalliques du Bassin ouest – complément *** (Calais)	4,0	1,9
		Musoir de la jetée Sud-Ouest (Boulogne/Mer)	2,0	1,1
		Travaux de réparation de la traverse Nord Loubet - complément (Boulogne/Mer) (Boulogne/Mer)	2,5	0,6
		Reconstruction du quai des paquebots	4,0	0,6
		Fourniture et pose d'équipement de géo positionnement et de sondage multifaisceaux pour les embarcations	0,5	0,4
		Réhabilitation du tillac de la jetée Nord Est (Boulogne/Mer)	8,0	0,3
		reconstruction site Loubet (Boulogne/Mer)	3,0	0,3
		Réhabilitation des bâtiments des douanes (Calais)	0,4	0,3
		Réparation du musoir de la jetée est *** (Calais)	2,9	0,3
		Autres opération (CP16 < 250 K€)	44,2	2,7
		Somme MAD	77,8	14,7
	MN	Réhabilitation du quai de la Colonne (Calais)	4,0	2,1
		Travaux de grosses réparations ou d'amélioration des ouvrages – prog 2016	1,3	1,3
		Participation Région au PPI 2015-2019 SEPD ** cf. annexe 4 (Boulogne/Mer)	5,3	1,0
		Autres opérations (CP16 < 250 K€)	14,3	1,1
		Somme MN	24,9	5,6
		Total I	102,6	20,3

* En tenant compte des recettes, l'impact du projet Bridge I est nul pour la Région dont le rôle est de servir d'intermédiaire entre les financements européens versés par le port de Douvres (en tant que pilote) à la Région et le transfert de ces fonds de la Région vers le concessionnaire du port de Calais (CCICO).

** Les opérations présentées sur fond gris correspondent aux opérations qui ne sont pas sous la maîtrise d'ouvrage de la Région

*** opération faisant l'objet de financement tiers

Fonctionnement

Données en M€

Prévisions	Situation au 21/01/16
AP/AEP	11,9
CP MAD	1,2
CP MN	8,9
CP2016	10,1

Données en M€

Libellé	Prévisions au 26/01/16
Dragage des deux sites	5,4
Impôt foncier	1,6
Fonctionnement courant	1,3
Etudes	0,9
Contentieux pont Vétillard	0,4
Plaisance Calais	0,3
Adhésions	0,1
Guichet unique portuaire	0,1
Total	10,1

Opérations liées à la délégation de service public du port Calais-Boulogne-sur-Mer :

Investissement

Données en M€

I / F	MAD / MN	Lib opé	Réa 15	AP restant à mandater	Prev 16
I	MAD	Décision transiger TIOXIDE	12,0	1,2	0,3
		MOA concessionnaire Calais 2015 - subvention équipement	49,0	221,0	29,8
		Résiliation des concessions portuaires	4,3	9,0	6,0
	Somme MAD	65,3	231,2	36,1	
Total I			65,3	231,2	36,1

Fonctionnement

Données en M€

I / F	MAD / MN	Lib opé	Réa 15	AP restant à mandater	Prev 16
F	MAD	Résiliation des concessions portuaires	3,0	6,0	6,0
		Somme MAD	3,0	6,0	6,0
	MN	Résiliation des concessions portuaires		3,0	3,0
		Somme MN	0,0	3,0	3,0
Total F			3,0	9,0	9,0

B) Mer et littoral

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
9,1	2,8	11,9	2,8	1,1	3,9

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,8	1,3	2,0	0,6	0,6	1,3

Le budget en faveur de la mer et du littoral s'établit, en investissement, à 5 M€ de dépenses brutes, soit 4 M€ subventions déduites, et en fonctionnement, à 1,3 M€ de dépenses brutes, soit 1 M€ subventions déduites.

La Région s'engage avec les autres partenaires locaux dans le développement de la filière halieutique (Capécure, Nouvelles Vagues, gestion du FEAMP) et dans l'animation du littoral maritime (notamment gestion des risques littoraux).

Pour permettre le maintien de ces activités maritimes, et leur développement dans des conditions compatibles avec les autres vocations du milieu, la Région participe ainsi au financement d'études ou de programmes d'actions, en particulier ceux du Comité régional des pêches, du Comité régional de la conchyliculture, de l'IFREMER et du Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL) basé à Saint-Valery-sur-Somme.

Certains d'entre eux, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre du DLAL, bénéficient d'un cofinancement FEAMP. Les dispositifs régionaux d'aides aux activités maritimes (pêche embarquée ou à pied, mytiliculture, ramassage des salicornes ...) permettent de cofinancer certains investissements, avec les Départements, en contrepartie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

L'aide régionale prend la forme de subventions aux entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la création d'entreprise, la modernisation de navire de pêche (transformation, mise en place de dispositifs de sécurité, d'amélioration de l'efficacité énergétique ou d'aménagements destinés à diversifier la pêche...) et l'achat de matériel de production, de récolte ou de conditionnement. Elle concerne aussi les projets collectifs et ceux qui s'inscrivent dans le cadre du développement local par les acteurs locaux (DLAL).

Investissement

Données en M€

Lib opé	MAD / MN	AP restant à mandater	Prev 16
Nouvelles Vagues			
PLATE FORME INNOVATION "NOUVELLES VAGUES - "Hall technologique Nouvelles Vagues - Complément	MAD	5,2	0
PLATE FORME INNOVATION "NOUVELLES VAGUES" - Etudes	MAD	1,4	1,4
PFI NV Expérimentation Gravelines (Année 2016)	MN	0,1	0,1
PFI NV Expérimentation Gravelines	MAD	0,1	0,1
Trait de côte			
Protection et valorisation du littoral (PAPI)	MN	1	0,2
Protection et valorisation du littoral	MAD	0	0,6
Trait de Côte (TRAVAUX SUBM MARINES)	MN	0,5	0,3
PMCO - baie de wissant	MAD	0	0
Carénage et remise en état de la porte de l'écluse des 10 M du port de Calais - wateringues	MAD	0	0
Pêche et aquaculture			
Contre partie Régionale FEAMP	MN	0,7	0,4
Pêche et Aquaculture (hors feamp...)	MN	0,3	0,1
Régime d'exemption FEAMP : Aide à la modernisation Efficacité énergétique - Navire Jean-Paul II	MAD	0,3	0,1
93-05 activités maritimes	MAD	0	0,2
Régime d'exemption FEAMP : Aide à la transformation de la pêche et aquaculture (2 bénéficiaires)	MAD	0,1	0,1
Régime d'exemption FEAMP : Investissements productifs en aquaculture (2 bénéficiaires)	MAD	0,1	0,1
Régime d'exemption FEAMP: Qualité des produits - CMD	MAD	0,1	0,1
93-05 activités maritimes	MN	0,1	0
Régime d'exemption FEAMP : Aide modernisation santé et sécurité (3 bénéficiaires)	MAD	0,1	0,1
SOCARENAM A BOULOGNE SUR MER (ARPEGE)	MAD	0	0

Projet SMAC (Prolet Sole de Manche Est) Ifremer	MAD	0	0
Régime d'exemption FEAMP : Aide à l'installation de jeunes pêcheurs (2 bénéficiaires)	MAD	0,1	0
Développement mer et littoral			
Développement durable des ports et du Littoral	MN	0,1	0,1
DOSSIER REGLEMENTAIRE GLOBAL DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES	MAD	0	0
DEROGATION ESPECES PROTEGEES PORT DE BOULOGNE SUR MER	MAD	0	0
Nouvelles activités maritimes (EMR)	MN	0,1	0,1
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)	MAD	0	0
Total INVESTISSEMENT		10,4	4,0

Fonctionnement

Données en M€

Lib opé	MAD / MN	AP restant à mandater	Prev 16
Trait de côte			
Protection et valorisation du littoral (LIDAR)	MN	0,2	0,1
Protection et valorisation du littoral (ROLNP)	MN	0,2	0,1
Protection et valorisation du littoral	MAD	0	0,1
SYNDICAT MIXE COTE D'OPALE	MAD	0,1	0,1
CREDITS D'ETUDES ET ASSISTANCE A MO LITTORAL ET TRAIT DE COTE	MAD	0,1	0,1
Trait de Côte	MN	0,1	0,1
CREDITS ETUDES&AMO-LITTORAL ET TRAIT DE COTE	MAD	0	0
Planification et stratégies maritimes	MN	0	0
Pêche et aquaculture			
Animation des filières maritimes (yc DLAL)	MN	0	0
Pêche et Aquaculture (CRPMEM, Capecure 2020....)	MN	0,3	0,1
Contre partie Régionale FEAMP	MN	0,2	0,1
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2014-2016 ET FINANCEMENT PROGR D'ACTION 2014 DE LA MISSION CAPECURE - CAB	MAD	0,1	0,1
93-05 activités maritimes	MAD	0	0,1
Programme d'activité CRPMEM 2016	MN	0,1	0,1
Divers Pêche Aquaculture	MN	0	0
Programme d'activités CRPMEM 2015	MAD	0	0
PROJET EODE (EXPERIMENTATION OBLIGATION DE DEBARQUEMENT) CRPM	MAD	0	0
CRC - Plan d'Actions sur 3 ans (2016)	MN	0	0
CRC - Plan d'Actions sur 3 ans	MAD	0	0
Modernisation des entreprises maritimes	MN	0	0
Développement mer et littoral			
Développement durable des ports et du Littoral	MN	0,1	0,1
Etude de gisement et de structuration de la politique de développement des énergies Marines renouvelables sur la façade NPDC	MAD	0,1	0,1
Nouvelles activités maritimes (EMR)	MN	0,1	0,1
Communication	MN	0	0
Communication FEAMP	MN	0	0
Total FONCTIONNEMENT		1,7	1,3

6^{ème} VICE-PRESIDENCE

APPRENTISSAGE

Monsieur Sébastien HUYGHE

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
119,0	11,8	130,9	34,5	1,3	35,8

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
180,0	49,5	229,5	125,7	25,0	150,7

Le budget de la délégation « *Apprentissage* » s'élève :

- en investissement, à 130,9 M€ d'autorisations de programme et 35,8 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 229,5 M€ d'autorisations d'engagement et 150,7 M€ de crédits de paiement.

Dans un contexte social et économique en pleine mutation, la formation par alternance s'avère un vecteur d'excellence d'accès à l'emploi, qu'elle s'exerce par l'accès aux contrats d'apprentissage pour les jeunes de 16 à 25 ans et/ou par le recours aux contrats de professionnalisation, qui s'offre à une population de jeunes mais aussi d'adultes, dans une relation à chaque fois étroite entre les composantes de la formation et les attentes de l'entreprise.

Ces formations par apprentissage constituent pour la Région Hauts-de-France un levier déterminant pour répondre aux problèmes du chômage des jeunes et des moins jeunes dans la mesure où elles garantissent un meilleur taux d'insertion professionnelle.

La région Hauts-de-France compte moins de 4 % d'entreprises publiques et privées signataires de contrats d'apprentissage. Avec 33 000 apprentis actuellement, la région pourtant la plus jeune de France, pèse donc peu au plan national. Au vu de son nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la région Hauts-de-France devrait compter pour 10 % des effectifs nationaux d'apprentis.

Dans ce contexte, le budget primitif 2016 apprentissage vise à la fois à permettre l'exercice maîtrisé des compétences obligatoires de la collectivité régionale au bénéfice des centres de formation, de leurs

apprenants et de leurs employeurs ainsi que l'opérationnalisation de l'ambition régionale traduite par le Plan apprentissage tel que voté en séance plénière du 26 avril 2016.

Le budget 2016 tel que proposé vise à faire de l'apprentissage un levier prioritaire du soutien au travail, le plan apprentissage ayant vocation à se décliner sur le territoire régional, au travers de quatre volets :

- Un premier volet destiné aux entreprises pour lever les freins financiers aux recrutements d'apprentis : *création d'une aide d'initiative régionale (triplement de la Prime à l'Apprentissage et autres)*
- Un deuxième volet destiné aux entreprises mais également au grand public afin de susciter leur intérêt pour l'apprentissage, et les accompagner dans leurs démarches de conclusion de contrats : *le bouquet de services apprentissage*
- Un troisième volet destiné aux apprentis afin de sécuriser et optimiser leurs parcours de formation : *aides au transport, hébergement, restauration, équipement, mobilité*
- Un quatrième volet visant à proposer une *carte des formations* par apprentissage plus adaptée

A) Fonctionnement

Le budget primitif 2016 consolidé pour les Hauts de France représente 150,7 M€ de crédits de paiement.

Il se compose de trois grands postes de dépenses et d'un fonds de péréquation de la taxe d'apprentissage:

- **Les aides aux employeurs d'apprentis** : il est prévu, en 2016, de verser 32 M€ de crédits de paiement aux entreprises qui emploient des apprentis.

Ce montant n'intègre pas la mesure votée en séance plénière du 26 avril 2016 du triplement de la prime à l'apprentissage pour certaines entreprises, ce qui est normal car les impacts n'interviendront qu'en 2017, la prime étant versée à la fin de la première année de formation. En année pleine cette seule mesure nécessitera 32,38 M€ en AE et en CP par an, compensés par 10,36 M€ de recettes d'Etat. Ce montant pourra atteindre 51.27 M€, compensés par 16,46 M€ de recettes d'Etat, si l'effectif d'apprentis atteint 50000, ce qui est aujourd'hui l'objectif affiché.

- **Le financement des CFA** : La contribution obligatoire de la Région au financement du fonctionnement des CFA, en complément des autres ressources (taxe d'apprentissage, dotations des branches professionnelles et organismes gestionnaires) représentera 93,9 M€ de crédits de paiement en 2016. La réforme du financement de l'apprentissage renforce le rôle des Régions dans la régulation et la redistribution des ressources financières des CFA.

Ce poste de dépenses constitue le cœur du financement que la Région doit de par sa compétence consacrer aux CFA. A noter : une augmentation mécanique a été induite par la réforme nationale du financement de l'apprentissage, la Région percevant via les dotations de l'Etat plus de taxe d'apprentissage que par le passé, et les CFA en percevant en direct moins en pourcentage. Il faut toutefois souligner que malgré tout, en 2015, de nombreux CFA ont collecté plus de taxe que l'année précédente.

- **Les politiques d'initiative régionale** : 19,3 M€ seront consacrés aux initiatives de la Région pour atteindre l'objectif affiché d'augmenter significativement le nombre d'apprentis. Parmi ces crédits, les 2/3 concernent les aides aux apprentis (aides au transport-hébergement-restauration, aide de rentrée-Fonds de solidarité des apprentis ou appui aux apprentis).

Un important travail d'harmonisation de ces aides est en cours et le montant de l'aide de rentrée doit encore être stabilisé. Le budget actuel ne tient pas compte, par exemple, de la possibilité

d'harmoniser l'aide de rentrée à 200€ pour les apprentis primo-entrants. Les montants actuels sont fixés sur la base de 180€ par apprenti pour l'ex-Nord Pas de Calais et de 50 € à 315 € en fonction des métiers pour l'ex- Picardie. Autre exemple : le budget intègre, côté ex-Nord- Pas de Calais, une baisse du montant des aides aux transport-hébergement-restauration de 700 000 €. Cette baisse n'est pas répercutée côté ex-Picardie qui n'a pas eu de demande en ce sens.

Les autres crédits de ce poste permettront le déploiement de politiques liées au Plan Apprentissage : financement de développeurs de l'apprentissage, mobilité européenne des apprentis, valorisation des métiers auprès des jeunes et des familles, amont de l'apprentissage, etc.

Un travail de construction harmonisée de nouveaux dispositifs sur le nouveau territoire est également en cours sur ces différents sujets.

Côté ex-Nord Pas de Calais, une économie de 1,5M€ de contrepartie financière des projets de sas préparatoires à l'apprentissage financées sur le FSE et l'IEJ, a été intégrée dans la dernière maquette budgétaire. Le FSE n'était pas mobilisé pour l'apprentissage sur la zone picarde.

- **Le fonds régional de péréquation de l'apprentissage** : créé en Nord-Pas de Calais, conformément aux dispositions du Code du Travail, ce fonds, d'un montant de 2M€ complètement autofinancé par le trop perçu de taxe d'apprentissage de certains CFA, est destiné à soutenir financièrement, le cas échéant, les CFA en difficulté. Sur la zone picarde, cette possibilité ouverte par les textes n'a pas été mise en œuvre sous la forme d'un « fonds de péréquation » hébergé dans les CFA. Néanmoins, le dialogue de gestion géré au plus près de la logique de financement des CFA a permis à la collectivité d'accompagner les CFA pour lesquels cela s'avérait nécessaire. Dans ces situations, des audits préalables étaient menés et des pistes d'amélioration de la gestion des CFA étaient contractualisées.

B) Investissement

Le budget primitif 2016 consolidé pour les Hauts de France représente 38,6 M€ de crédits de paiement. Ce montant couvre l'intervention de la Région dans le financement des investissements des CFA : adaptation aux besoins des publics et modernisation de l'appareil de formation par des opérations immobilières et par le renouvellement ou l'achat d'équipements majoritairement pédagogiques. La part des crédits historiques sur l'ex-territoire Nord-Pas de Calais relevant d'opérations immobilières d'envergure est prédominante : 27,5 M€, elle représente 71% des crédits de paiement 2016. Si l'on ajoute les crédits historiques de l'ex-Picardie, soit 7,8 M€, ce taux atteint 91%.

Les montants consacrés à des mesures nouvelles s'élèvent à 8,8 M€ d'AP et 3,3 M€ de crédits de paiement en 2016 en ex-Nord Pas de Calais et permettront de financer les équipements pédagogiques nécessaires aux prochaines rentrées et les mises aux normes ou réhabilitations de bâtiments urgentes ou relevant de la compétence de la Région (ex : CREPS de Wattignies dont les bâtiments ont été transférés à la région.) L'ex-Picardie prévoit 3M€ d'AP en 2016 qui seront décaissés en 2017.

7^{ème} VICE-PRESIDENCE
AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE

Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
17,8	11,5	29,3	6,5	3,3	9,8

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
23,8	10,1	33,9	9,5	3,1	12,6

Le budget de la délégation « Agriculture, agroalimentaire » s'élève :

- en investissement, à 29,3 M€ d'autorisations de programme et 9,8 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 33,9 M€ d'autorisations d'engagement et 12,6 M€ de crédits de paiement.

Le budget en faveur de l'agriculture pour 2016 s'inscrit pour partie dans la continuité des années passées, notamment pour tous les programmes adossés au FEADER dont la Région est l'autorité de gestion. Il représente également un effort particulier en faveur de l'élevage en crise avec le plan d'urgence voté dès le mois de janvier.

Les grands axes de la politique agricole portent sur :

- l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations ;
- l'accompagnement des exploitations sur les exigences environnementales de la PAC (politique agricole commune) ;
- la compétitivité des exploitations agricoles et des IAA : modernisation, développement de la valeur ajoutée, diversification ;
- la reconquête des marchés locaux.

2016 est une année de transition dans le soutien aux structures d'accompagnement des agriculteurs. Les programmes seront réorientés selon la feuille de route qui sera établie suite aux états généraux et aux démarches de réorganisation des partenariats à l'échelle de la nouvelle région des Hauts-de-France (agroalimentaire, filières végétales, filières animales, promotion des produits ...), et en tenant compte des audits demandés pour certaines structures.

De même ces travaux pourraient se traduire par une réorientation des aides à l'investissement des agriculteurs, et devraient définir les principaux investissements structurants pour les filières, avec notamment un plan abattoir à définir en concertation avec les professionnels et les collectivités (Départements, EPCI) concernées.

La politique de l'agriculture, pour cette année 2016, sera tout d'abord axée sur le soutien au secteur de l'élevage. Un plan d'urgence a été voté dès le 28 janvier pour faire face à cette crise de grande ampleur. Outre cette difficulté majeure, à laquelle l'Exécutif apporte des réponses rapides et adéquates, les grands axes de la politique agricole sont :

- l'installation et la transmission des exploitations ;
- l'accompagnement des exploitations ;
- le maintien et où l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires: modernisation, développement, diversification.

Les programmes seront réorientés selon la feuille de route qui sera établie, suite notamment aux états généraux et aux diverses interpellations des partenaires (questionnaires agroalimentaire, filière végétales, audits...).

A) Fonctionnement

En fonctionnement, les inscriptions soumises au vote permettent de promouvoir :

- une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- une agriculture de qualité ;
- une agriculture pérennisée ;
- une agriculture compétitive.

La Région finance des actions agricoles et forestières favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- contrats MAEC avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER ;
- programmes agricoles de développement et de transfert sur les enjeux eau, biodiversité et paysage, et notamment sous l'angle agroéquipement ;
- programmes d'actions des organismes forestiers ;
- aide à la réalisation de documents de gestion durable de la forêt.

Elle promeut également une agriculture de qualité en soutenant l'animation des filières agricoles et l'accompagnement des projets des agriculteurs par des actions de diagnostic, de conseil et de formation, qu'il s'agisse de diversification (activités équestres, nouvelles productions, vente à la ferme, transformation des produits, ferme pédagogique ...) ou du maintien de l'élevage (« Vivre l'Élevage en Picardie »). Elle prend en charge une partie du coût de certification bio, ou autre signe officiel de qualité.

En accompagnant l'installation d'agriculteurs, la Région pérennise l'activité. L'intervention consiste en un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture tout au long de leur parcours, y compris sur l'accès au foncier, mais également au moment où les agriculteurs sont confrontés à des difficultés de tous ordres sur leur exploitation.

Enfin, la Région contribue à une agriculture compétitive. Elle soutient l'animation de la filière bois et de la filière agroalimentaire, y compris la promotion des savoir-faire, des produits et des terroirs, et l'adhésion à l'association Agro-Sphères, membre de l'ANIA (Association Nationale des Industries Agroalimentaires). Plusieurs dispositifs visent à accompagner la montée en compétence des entreprises ainsi que leur développement à l'international :

- actions collectives, sur des thématiques variées (technologie, organisation, ressources humaines, environnement, hygiène-sécurité, missions de prospection internationale, journées d'information sur les pays...) ;
- renforcement des compétences, pour faciliter la création de fonctions nouvelles,
- accompagnement individuel sur de nouveaux marchés à l'export (études de marché, recrutement d'un cadre export ou d'un Volontaire International en Entreprise (VIE), première participation à un salon professionnel ...).

B) Investissement

En investissement, les inscriptions soumises au vote correspondent :

- à hauteur de 6,5 M€ à des crédits de paiement sur mesures antérieurement décidées ;
- à hauteur de 3,3 M€ à des crédits de paiement sur mesures nouvelles.

Elles ont le même objet qu'en fonctionnement :

- une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- une agriculture de qualité ;
- une agriculture pérennisée ;
- une agriculture compétitive.

La Région finance, en contrepartie du FEADER, des investissements agricoles et forestiers plus respectueux de la préservation de l'environnement : exploitation et desserte forestières, agroforesterie, haies, mares ...

Elle soutient des projets favorisant l'amélioration de la qualité des produits et le développement d'ateliers agricoles créant de l'activité et de l'emploi, et contribuant au maintien de la diversité de l'agriculture régionale.

Elle contribue au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via un dispositif d'aide (dotation, subvention d'investissements), voire un portage du foncier dans le cadre d'une convention partenariale avec la SAFER Picardie.

Elle promeut la modernisation des exploitations, notamment d'élevage, et de leurs CUMA, entre dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) cofinancé par le FEADER.

En Picardie les aides à diversification des activités n'entrent pas dans le PCAE. Elle soutient les investissements des entreprises agroalimentaires par des subventions contreparties du FEADER et des prêts à moyen terme ou long terme.

BUDGET PRIMITIF 2016

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

CULTURE

Monsieur François DECOSTER

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
127,1	6,9	134,0	18,6	1,8	20,4

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
58,2	30,0	88,1	51,9	14,9	66,9

Le budget de la délégation « Culture » s'élève :

- en investissement, à 134 M€ d'autorisations de programme et 20,4 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 88,1 M€ d'autorisations d'engagement et 66,9 M€ de crédits de paiement

La culture figure parmi les politiques publiques prioritaires mises en œuvre par la Région Hauts-de-France, dans un triple souci de démocratisation de son accès sur le territoire (médiation, actions d'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires...), de création et de diffusion le plus large possible des œuvres, et de rayonnement national, européen voire mondial grâce à la diversité et l'attractivité de son offre.

Au-delà, la vie culturelle participe au développement économique, par ses retombées directes (billetterie...), indirectes (nuitées d'hôtels, restauration...) et les emplois qu'elle génère, dans un secteur associatif particulièrement diffus.

L'intervention de la Région prend plusieurs formes :

- le soutien à des projets et/ou événements ponctuels, qui peuvent le cas échéant être portés par la Région entant qu'opérateur (Picardie Mouv, Jardins en scène, Festival d'Avignon...);

- l'accompagnement de la création et de la diffusion des artistes, le développement de carrière, la professionnalisation des artistes émergents et le rayonnement des équipes artistiques, y compris la Culture Scientifique Technique et Industrielle.
- l'accompagnement plus pérenne de certaines structures (pôles et agences régionaux, scènes nationales...), dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens ;
- l'aide à l'acquisition d'équipements ou à la réalisation de travaux d'investissement sur le territoire
- la réalisation, en maîtrise d'ouvrage régionale, d'équipements structurants ;

1) Projets ponctuels / événementiels

La Région Hauts-de-France soutient deux dispositifs événementiels majeurs :

- « *Picardie en Fête* », qui renvoie à un ensemble de manifestations, portées essentiellement par des associations et des communes, promouvant les atouts de la région (innovation, vivre ensemble, citoyenneté, partage, proximité, convivialité) ;
- « *Région en Avignon* », mené pour la première fois cette année à l'échelle de la grande Région, qui permet d'assurer, par le soutien à leur présence sur place, la diffusion et le développement de l'activité des compagnies régionales sélectionnées en leur permettant de confronter leur nouvelle création au public mais surtout aux programmeurs largement présents durant le Festival d'Avignon qui constitue l'une des rencontres majeures du marché du spectacle vivant.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France dispose de trois outils spécifiques :

- le Fonds d'Aide à la Création Régionale (FACR) permet de soutenir des projets de création de compagnies ou d'artistes émergents ou confirmés, des résidences d'artistes et de promotion des compagnies sélectionnées dans des festivals de renommée nationale ou internationale
- le programme « développement culturel des territoires », qui permet, de façon « solidaire » avec les territoires peu pourvus en offre culturelle, d'accompagner des projets de démocratisation culturelle co-construits avec les habitants. De nombreux événements thématiques et de territoire soutenus dans ce cadre permettent de diffuser la culture au plus près des habitants.
- le Parc de Matériels Scéniques et d'Exposition (PMSE), qui propose aux associations, établissements publics et collectivités. la location de matériels professionnels à des tarifs préférentiels.

Dans le cadre d'un partenariat pluriannuel et sur la base d'un financement paritaire avec la Ville d'Arras, la Région Hauts-de-France accompagne la troisième exposition partenariale « *Versailles à Arras* ».

Enfin, des appels à projets seront lancés auprès des acteurs culturels de la Nouvelle Région.

2) Culture artistique et scientifique

La région soutient plus particulièrement les Musées de valorisation du Patrimoine Industriel et Technique, et de Culture Scientifique pour contribuer à la conservation et à la transmission de la mémoire collective.

3) Programmes d'activités

Par l'accompagnement des structures de création d'intérêt et de rayonnement régional, voire national, la Région soutient la vitalité artistique (création et production d'œuvres), les compagnies et collectifs d'artistes, les plasticiens et les structures qui les accompagnent dans leur démarche de professionnalisation et de rayonnement.

La Région Hauts-de-France accompagne plus de 200 structures culturelles de taille diverse : écoles supérieures d'art, Orchestre national de Lille, Théâtre du Nord, Pictanovo, conservatoires...

Deux accords-cadres (Cinéma et Livre) viennent renforcer deux filières créatrices d'emplois.

L'action culturelle de la Région vise aussi à assurer le rayonnement international des acteurs culturels régionaux à l'étranger en les accompagnant dans le montage de projets européens.

4) Louvre-Lens et Institut du monde arabe

Le Musée du Louvre-Lens, qui a été construit par la Région et inauguré en décembre 2012, est emblématique de la volonté de développer l'attractivité du territoire régional par des projets structurants, contribuant à l'équité territoriale. La Région est membre de l'établissement public de coopération culturelle qui assure la gestion de l'équipement.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France est membre fondateur du groupement d'intérêt public Institut du Monde Arabe (IMA), aux côtés de la Métropole européenne de Lille (MEL) et des villes de Roubaix et Tourcoing. L'établissement ouvrira ses portes en novembre 2016. Cette ouverture sera complétée d'un programme d'actions culturelles sur tout le territoire régional construit par appel à projets auprès des acteurs culturels de la Région réunie.

5) Région des Musées

Le programme La Région des Musées, initié par la Région Nord- Pas de Calais suite à l'arrivée du Louvre-Lens en 2012, a pour ambition de rassembler et de faire découvrir toute la richesse artistique et muséale de la région Nord Pas de Calais – Picardie.

6) Mineurs du Monde

Le programme Mineurs du Monde, initié par la Région Nord-Pas de Calais en 2010 valorise l'Histoire de son bassin minier et la mémoire de ses gueules noires, et la met en résonance avec le temps présent des bassins miniers de France, d'Europe et du monde.

Dans ce cadre, sont organisés des colloques universitaires et sont allouées des subventions et des bourses « Reporters Mineurs du Monde » destinées à des étudiants en vue de la réalisation de reportage sur les bassins miniers du monde.

Ce dispositif sera reconsidéré à court terme.

7) Soutien à l'investissement

La Région Hauts-de-France accompagne plusieurs projets d'investissement portés par les territoires.

La Région et l'Etat, partenaires « à parité » du Fresnoy, contribuent chaque année au renouvellement des équipements (matériels de « haute technologie ») nécessaires aux enseignants et aux travaux des étudiants.

Le fonds de co-productions de Pictanovo (longs métrages, films courts, documentaires, ...) est soutenu depuis de nombreuses années par la Région en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC) qui reverse 1€ pour 2€ investis. Un accord cadre est en cours jusque fin 2016. Une nouvelle convention 2017 – 2020 sera élaborée en cours d'année pour la Région Nord Pas de Calais – Picardie

Depuis 2003, la Région, par convention triennale, contribue à la rénovation du patrimoine remarquable des communes rurales aux côtés des collectivités locales, des Conseils Départementaux (62) et de la Fondation du Patrimoine.

Par ailleurs, le Fonds Régional d'acquisition des Musées, financé à parité avec l'Etat, permet aux musées régionaux d'acquérir des œuvres pour enrichir leurs collections.

8) Investissement en maîtrise d'ouvrage régionale

Plusieurs opérations d'envergure sont conduites sous maîtrise d'ouvrage régionale, notamment :

- Louvre-Lens : le solde relatif à l'opération de construction du musée du LOUVRE-LENS a été payé en 2014. Une inscription budgétaire de 1 282 870,12 € en CP 2016 est toutefois prévue pour permettre le règlement pour partie des contentieux avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre ainsi que la réalisation de derniers confortements sur le bâtiment et le parc du musée.
- Mémorial Notre-Dame de Lorette : Contribution majeure de la Région Hauts-de-France aux commémorations nationales et internationales qui marquent le centenaire de la première guerre mondiale, la construction d'un mémorial dédié aux 600 000 morts de ce conflit tombés sur le sol de la région est une œuvre de mémoire qui a été inaugurée par le Président de la République le 11 Novembre 2014. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de revalorisation des abords de la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette, plus grande nécropole militaire française. L'inscription budgétaire proposée de 518 151,45 € en CP 2016 permettra de solder financièrement l'opération.

BUDGET PRIMITIF 2016

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES ENTREPRENEURS

Madame Karine CHARBONNIER

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
82,4	59,9	142,3	29,8	22,3	52,1

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
546,6	354,6	901,3	230,3	130,7	361,1

Le budget de la délégation « *Formation et relations avec les entreprises et les entrepreneurs* » s'élève :

- en investissement, à 142,3 M€ d'autorisations de programme et 52,1 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 901,3 M€ d'autorisations d'engagement et 361,1 M€ de crédits de paiement.

La situation socio-économique de la région Hauts-de-France appelle une forte mobilisation de la collectivité pour contrecarrer Effets d'un taux de qualification inférieur à la moyenne nationale et d'un chômage largement supérieur.

Deux leviers complémentaires doivent être actionnés pour valoriser et stimuler l'emploi régional.

- o la formation professionnelle, qui doit permettre à tout à chacun d'accéder au marché de l'emploi, d'y évoluer en fonction des opportunités et des projets personnels ;
- o l'action économique, dans une double logique préventive, afin de permettre aux entrepreneurs de résister à la crise économique endémique, et offensive, afin de stimuler l'innovation, d'explorer de nouveaux marchés et d'accroître la valeur ajoutée créée sur le territoire régional.

Il s'agit ni plus ni moins d'engendrer un cercle vertueux de croissance durable et bénéfique à tous, afin de remettre le territoire au travail. Plus qu'un objectif, l'emploi est une nécessité au regard à la fois de la situation particulière de notre Région et des attentes de ses habitants. Il s'agit, de plus, de la

compétence principale des régions, réaffirmée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »).

Le budget 2016 voit, de manière très significative, la mise en œuvre rapide de certaines promesses de campagne (Prochemploi, allègements de charges sur recrutement, aide au transport) et la mise en œuvre de mesures ponctuelles, tel que l'accompagnement du plan national 500 000 formations. Ce budget reste à bien des égards également un budget de transition, sous la pression des mesures antérieurement décidées et la nécessité de l'harmonisation des politiques des deux anciennes régions. Les priorités plus structurantes de développement économiques seront précisées au cours de l'année 2016 lors de la construction du SRDEII.

A) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
2,1	0,0	2,1	1,1	0,0	1,1

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
457,4	287,3	744,7	195,9	111,8	307,7

La Région est depuis mars 2014 pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle. Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation.

La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge l'intervention de la Région et sa mobilisation sur ces certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier, simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques (développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi)

Face aux nouvelles réalités du marché du travail et à l'évolution des technologies, la Région propose pour cette année de transition:

- de réinterroger ses interventions à l'aune de la nécessité de lier de manière plus forte la formation professionnelle des demandeurs d'emploi aux entreprises,
- de créer les conditions d'une connexion plus directe, plus courte avec les publics dont elle a la charge et les entreprises qui in fine recrutent les personnes qui engagent un parcours de formation professionnelle.

Ce lien direct et court constitue pour la collectivité un moyen supplémentaire de vérifier en temps réel la cohérence des moyens de formation.

Proch'Emploi mis en œuvre depuis le début de l'année 2016, démontre que dans la Région Hauts-de-France, les attentes sont extrêmement fortes en matière d'adaptation des compétences. Cela vaut à la fois pour les entreprises, qui souhaitent disposer rapidement de ressources humaines qualifiées, que pour les demandeurs d'emploi, qui aspirent légitimement à maintenir et développer leur niveau de qualification pour accéder plus facilement aux emplois proposés.

L'année et le budget 2016 amorce une nouvelle étape qui doit impacter sur le fond les politiques de formation de l'ensemble des financeurs en affirmant le rôle de pilote confié à la Région par le législateur.

Il traduit d'ores et déjà cette volonté à travers des démarches volontaristes (Proch'Emploi, action de formation à l'initiative des entreprises et des demandeurs d'emploi), mais également par un partenariat fort avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, dont les partenaires sociaux. La mise en œuvre du plan 500 000 demandeurs d'emploi en formation illustre particulièrement cette réorientation de fond et impacte de manière significative ce budget.

Ainsi, les différentes étapes de la « formation et de l'orientation tout au long de la vie » sont concernées par cette inflexion, qui s'appuie néanmoins sur les atouts développés depuis de nombreuses années.

En premier lieu, c'est le secteur de l'accueil, de l'information et de l'orientation qui va être résolument mobilisé sur les politiques régionales. C'est dans cette perspective que les conventions avec les Missions locales, MEF, ME seront réorientées. Le même objectif de mobilisation conjointe est poursuivi dans le cadre d'un partenariat renforcé et pluriannuel avec Pôle emploi. Les outils d'information des professionnels de la formation ainsi que des publics seront aussi mobilisés de manière plus moderne et ambitieuse.

Les programmes de formation, qu'ils concernent les plus éloignés de l'emploi comme les personnes ayant besoin d'une adaptation de leur compétence, feront l'objet d'une évolution pour les rendre plus modularisables. Les procédures d'accès et de mobilisation de ces actions seront également repensées pour placer la personne au centre de la mise en œuvre de son projet professionnel. Les actions de formation du programme régional de formation laisseront progressivement une plus large place aux initiatives liées à des secteurs et des entreprises qui s'engagent à recruter. Les réseaux d'accueil et les organismes de formation seront ainsi invités à faire évoluer leur pratique. La Région les accompagnera sur la base d'expérimentations qui seront systématiquement évaluées avant leur éventuel déploiement.

Enfin, les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, feront l'objet d'une analyse quant à leur mobilisation dans le cadre des programmes de formation, pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin, de poursuivre leur qualification dans les meilleures conditions.

Le rôle réaffirmé de la Région partant de sa compétence formation sera donc de donner le maximum de moyens aux personnes pour accéder à l'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur développement

Il sera aussi au-delà des programmes dont elle assure directement la mise en œuvre sera donc de mobiliser tous les acteurs du champ de l'emploi pour

- anticiper les transitions professionnelles au sein des entreprises et identifier les compétences dont les entreprises ont besoin et auront besoin demain,
- identifier les publics prioritaires à mobiliser autour de ces emplois (jeunes, seniors bénéficiaires du RSA dans le cadre des partenariats avec les Conseils Départementaux)

- assurer la mise en œuvre et le suivi de tous les dispositifs formation (Partenaires sociaux, Etat...) au plus près des territoires

Cette stratégie doit permettre de positionner la formation professionnelle par rapport à la formation initiale, l'apprentissage, et à la formation réalisée dans les entreprises. Réflexion et négociation (CPRDOFP contrat de plan régional de Développement de l'Orientation et de la Formation professionnelle) que la Région engagera de manière conjointe avec le SRDE 21.

2016 marque aussi le déploiement du plan 500 000 personnes formées financé par l'Etat et les partenaires sociaux (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) et qui va permettre de former sur le territoire des Hauts de France 33 000 personnes supplémentaires.

Cet effort de formation s'appuie sur les dispositifs existants détaillés pour chaque site mais va permettre aussi de développer des dispositifs de formation, souples et réactifs plus directement organisés en lien avec les besoins des entreprises.

Ce plan permet une mobilisation de tous en faveur de l'emploi en Région et va permettre la déclinaison d'actions de formation certifiantes et professionnalisantes adaptées au marché du travail.

Le budget 2016 tient donc de cet investissement exceptionnel financé par l'Etat et les partenaires sociaux et prévoit en autorisations d'engagements de programme les moyens et inscrit les crédits de paiements correspondant à la montée en charge du plan en 2016.

1) Actions de formation

Il s'agit de l'ensemble des programmes et dispositifs permettant aux personnes :

- d'accéder aux compétences de base (Arob@se 3C),
- de développer leurs compétences dans un domaine professionnel ou dans un métier porteur (le Programme Régional de formation). L'objectif premier de l'intervention régionale dans le cadre du Programme Régional de Formation est ciblée sur les niveaux V et VI, identifiés comme pertinents en terme de recrutement par les secteurs d'activité mais aussi ceux qui permettent d'accéder à un premier niveau de qualification, première étape d'un parcours et coeur de la compétence régionale. Les programmes s'inscrivent dans trois logiques d'intervention : l'accès à la certification, la professionnalisation, la création et la reprise d'entreprises,
- de se former dans le champ supérieur.

En complément des actions de formation déployées dans le cadre des marchés et de la délégation de service public, ce segment permet la mise en oeuvre des compétences récemment transférées par l'Etat (formation des personnes détenues) ou investies depuis plusieurs années (accompagnement VAE).

Deux nouveaux dispositifs viennent compléter la palette d'outils mobilisables par les acteurs: Pass Formation et Pass Emploi. Ces dispositifs votés en séance plénière d'avril 2016 vont permettre de répondre aux besoins individuels des personnes de manière continue et individualisée et de former les demandeurs d'emploi en amont de recrutement.

Ce sont l'ensemble de ces dispositifs qui seront utilisés, mobilisés et renforcés dans le cadre du plan 500 000 personnes formées.

C'est aussi dans ce cadre que sont développés les programmes liés à la formation et à la sécurisation des parcours des salariés en lien avec les OPCA et les branches concernées.

2) Accompagnement des politiques régionales

La Région associe à sa compétence en matière de formation et plus récemment en matière d'orientation professionnelle, un soutien assuré aux réseaux d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) qui permettent aux publics de bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement dans leurs choix en termes de formation et d'évolution professionnelle.

En lançant le dispositif PROCH'EMPLOI, visant à rapprocher l'offre de la demande d'emploi, la Région inscrit son action dans le développement des territoires et des entreprises en faisant porter son action sur les métiers et les secteurs en tension. Elle réaffirme également sa volonté d'associer les partenaires à l'accompagnement des publics vers l'emploi, en se fixant notamment pour objectif de renforcer la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens.

Ce segment permet l'accompagnement des politiques de formation par les Missions locales et les Espaces Info Formation conformément aux priorités régionales. Ce segment permet aussi la contribution de la Région au C2RP CARIF OREF groupement d'intérêt public et sa mobilisation sur les priorités de la Région.

3) Mesures d'accompagnement des publics

Ce segment finance la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle conformément aux dispositions du code du travail et du guide d'indemnisation voté par la Région. A noter dans ce segment que la Région assure conformément à la loi n°2014-588 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la rémunération des bénéficiaires travailleurs handicapés inscrits dans les centres de ré-éducation professionnelle et les UREOS (Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle).

4) Emplois d'avenir

Il n'y a pas d'inscription d'AEP nouvelles pour ce segment car le dispositif des emplois d'avenir est en phase de clôture en 2016. Reste à payer le reste à charge des derniers contrats de travail dont l'échéance arrive en 2016.

5) Fonds européens pour l'initiative et l'emploi des jeunes

Ce segment a été créé dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel 2014-2020 afin d'assurer la traçabilité comptable des opérations. Il concerne la part de cofinancement utile à la mise en œuvre des actions de formation du Programme régional de formation au bénéfice des jeunes.

6) Fonds social européen

Ce segment a été créé dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel 2014-2020 afin d'assurer la traçabilité comptable des opérations. Il concerne la part de cofinancement utile à la mise en œuvre des actions de formation du Programme régional de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi.

B) Action économique

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
80,2	59,9	140,1	28,7	22,3	51,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
89,2	67,4	156,6	34,4	18,9	53,4

Le nouvel Exécutif régional n'a pas attendu le vote du budget primitif pour lancer les premiers dispositifs contribuant à lever les freins à l'emploi : aide à la création d'emplois dans les entreprises, aide au transport pour les particuliers, dispositif PROCH'EMPLOI... ces mesures sont pleinement opérationnelles.

Au côté de ces nouveaux dispositifs, il est également impératif de ne pas négliger les fondamentaux de l'économie régionale, ce qui fait qu'un tissu économique est dynamique, évolutif, conquérant, « dans le mouvement ». C'est pourquoi, la Région s'attachera également à apporter un fort accompagnement en faveur :

- de la croissance des entreprises, de l'innovation pour la montée en qualité, de son développement, et de son internationalisation, qui lui ouvre les portes des marchés extérieurs,
- de l'accroissement du dynamisme de la création et de la transmission d'entreprises, qui constitue la véritable source de vie pour tout tissu économique,
- du développement des synergies locales, qui mettent en valeur tous les atouts locaux, et ancrent également les activités économiques dans les territoires, permettant à ces derniers d'exister pleinement.

Enfin, la Région se tiendra toujours au côté des entreprises qui connaissent des « trous d'air », temporaires, afin de les aider à passer un cap difficile.

Le budget 2016 en matière d'action économique est une première étape dans l'évolution de la politique régionale, dont l'objectif final sera clairement la création d'emplois. Pour cela, il est impératif que nos entreprises régionales, ainsi que notre tissu économique, soient dynamiques, et qu'ils sachent qu'ils peuvent s'appuyer sur la volonté et les actions de la Région Hauts de France.

Parallèlement, la politique de l'action économique de la Région entre en parfaite résonance avec les programmes FEDER et INTERREG. De ce fait, le budget de l'action économique est crucial pour l'effet levier qu'il apporte ; il permet, notamment, de mobiliser pleinement les Fonds FEDER, sur la période 2014-2020, en constituant l'une des pièces maîtresses des contreparties régionales.

Cet engagement démontre la capacité de la Région Hauts-de-France à assurer son rôle de chef de file en matière de développement économique, principe posé par l'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM »).

1) Aide à la création d'emploi dans les entreprises

Afin de soutenir le développement économique et en particulier la création d'emplois dans les TPE/PME, la Région a créé, par délibération du 28 janvier 2016, une aide régionale à la création d'emplois dans les TPE/PME par la prise en charge d'une partie des charges patronales.

L'aide régionale est attribuée aux entreprises ayant créé un ou plusieurs emplois en CDI ou CDD de 12 mois minimum, depuis le 1^{er} janvier 2016, sous condition d'une augmentation de l'effectif de l'entreprise.

Elle représente 25% du montant des charges patronales de l'emploi créé, pendant 12 mois : elle concerne uniquement les emplois dont le salaire est au maximum de 1,6 SMIC brut.

Le nombre d'emplois accompagnés est estimé à 30 000 sur le territoire régional.

2) Aide au transport

Nouvelle mesure de ce mandat, décidée dès la fin janvier, l'aide au transport constitue un des éléments destinés à favoriser l'occupation d'emplois éloignés ou mal desservis, et donc la mobilité géographique des salariés, par une participation aux frais de transport engagés par les salariés aux revenus modestes.

3) Investissement immatériel

La Région Hauts-de-France accompagne la montée en compétence des entreprises ainsi que leur développement à l'international via :

- L'animation économique et des actions collectives : il s'agit de financer des actions d'animation économique à l'échelle d'un bassin d'emploi (grappes d'entreprises) ou d'un secteur d'activité à l'échelle régionale, ainsi que des actions thématiques interentreprises ; cette mesure permet de mobiliser une contrepartie FEDER
- L'aide au renforcement des compétences (ARC) : l'objectif de cette mesure est de faciliter la création de fonctions nouvelles, ou le renforcement de fonctions auparavant assurées par le seul dirigeant, principalement dans les PME ; elle porte sur le recrutement d'un cadre, d'un agent de maîtrise ou d'un technicien spécialisé en CDI pour une fonction nouvelle et structurante, non pourvue précédemment ou assurée précédemment par le dirigeant. Ce dispositif sera remplacé dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques régionales.
- le Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) : cette aide a pour but de faciliter l'accès au PME et ETI à des compétences externes sur des thématiques très variées (étude de marché, technologie, organisation RH, environnement ...) à un moment important de leur développement. Les crédits de paiement inscrits au BP sont destinés à solder les dossiers engagés, en attendant d'harmoniser une nouvelle approche régionale en 2017 ;
- Le développement international des entreprises : dans le cadre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), il s'agit d'accompagner les entreprises dans leur

conquête de nouveaux marchés à l'export, soit individuellement : études de marché, recrutement d'un cadre export ou d'un Volontaire International en Entreprise (VIE), première participation à un salon..., soit collectivement (missions de prospection, journées d'information sur les pays)...

- Des expertises et études sectorielles (entreprises en difficulté, entreprises en création, structuration et développement de filières industrielles...)
- Le fonds de solidarité : il s'agit de proposer un accompagnement juridique aux salariés menacés de licenciement (par exemple dans le cadre d'une restructuration de groupe), à l'exclusion de toute phase contentieuse)

4) Outils de financement

Opérationnel depuis septembre 2015, le Fonds Interrégional d'Amorçage couvre le territoire des Régions Champagne Ardennes, Lorraine, Nord Pas de Calais Picardie. Abondé par les régions, le Fonds national d'amorçage, des banques et des industriels, il permet de financer des entreprises en phase d'amorçage en fonds propres. Les fonds sont appelés progressivement.

Il existe deux autres outils :

- dans le cadre du contrat d'appui et de développement, le Programme régional d'appui et de développement à l'artisanat, au tourisme et à l'économie sociale et solidaire (PRAD ATESS) constitue le volet financier de l'accompagnement global d'un projet de développement. Cette formule de prêt, adaptée aux besoins des TPE/PME, vise à conforter le financement de projets entrepreneuriaux créateurs de services de proximité et d'emplois locaux en apportant des ressources complémentaires aux concours bancaires.
- le Programme régional d'appui et de développement à l'industrie et aux services

5) Investissements immobiliers

Il s'agit de permettre la réhabilitation et l'aménagement, à des fins de revitalisation économique, de deux sites industriels dont la Région est propriétaire :

- le site GOUX à Coudun (Oise), sur lequel des opérations de dépollution doivent être menées
- la friche SAINT FRERES à Flixecourt (Somme), pour laquelle une étude de programmation doit être lancée.

6) Innovation et compétitivité

L'avenir des entreprises dépend très largement de leur capacité d'anticipation et d'innovation et de leur aptitude à s'internationaliser.

L'intervention de la Région vise à la montée en qualité de l'économie régionale, garante de sa pérennité et de son développement, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente, contractualisée avec l'Union Européenne.

Elle se traduit de différentes façons :

- conforter les pôles de compétitivité et pôles d'excellence régionaux, en lien avec les territoires au travers des sites d'excellence,
- accompagner l'offre d'incubation, le transfert de technologie et la Recherche et Développement des entreprises par le développement d'incubateurs, de projets structurants

tels que Nouvelles Vagues pour l'aquaculture, le CETI pour le textile innovant...l'implantation de CEAtch...

- susciter et accompagner les projets d'innovation et collaboratifs de Recherche-Développement ainsi que les projets d'investissement d'entreprises en lien avec le programme Industrie du Futur. Le financement des projets est mobilisé dans le cadre d'un partenariat avec BPI France (FRI et PRI)
- renforcer l'animation de l'écosystème régional d'innovation en s'appuyant sur Nord France Innovation Développement (NFID).

7) Artisanat

Un plan régional en faveur de l'artisanat, du commerce et des services (PRACS) s'est décliné par une convention cadre avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), complétée par des conventions techniques avec la CRMA et les autres opérateurs ayant proposé un projet contribuant à la mise en œuvre des priorités régionales. Sa mise en œuvre relève de projets collaboratifs sur la base de dossiers techniques et financiers individualisés.

L'action de la Région Hauts-de-France est triple : le soutien des filières (bâtiment durable, métiers de bouche, sous-traitance industrielle...), l'économie de proximité, d'autres initiatives (développement des bistrotts de pays sur la Picardie maritime...).

8) Appui aux projets d'implantation et d'extension

L'objectif de ce programme est d'augmenter la productivité des entreprises dans le cadre du programme Industrie du Futur en Picardie, en apportant une subvention aux investissements qui représentent un saut technologique (robotisation, intégration de la chaîne numérique...) et présentent un intérêt régional en matière de création de valeur ajoutée, de préservation ou de création d'emplois industriels.

Les projets sélectionnés sont issus de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Industrie du Futur en Picardie », lancé en juin 2015, et ont fait l'objet d'un diagnostic préalable mené par un consultant spécialisé.

9) Création d'activités

Dans une région historiquement faible en termes de création d'entreprises, la politique menée vise à accroître le dynamisme de la création, intervention couronnée en 2013 par l'octroi du label européen EER, Région Européenne Entreprenante.

Le Programme Régional de Création Transmission d'Entreprises (PRCTE) 2014-2020 est engagé avec pour objectif de maintenir la création au-delà de 20 000 entreprises par an en développant la qualité des actions menées, leur territorialisation, et garantir ainsi la pérennité de la dynamique qui est enclenchée.

La sensibilisation à la prise d'initiative économique, à destination notamment des publics jeunes, scolaires et étudiants, et femmes, a connu, depuis 2012, une montée en puissance autour de la marque *La suite dans les idées*.

Le Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA) a également été renouvelé pour la période 2014-2020, avec des objectifs renforcés en matière d'offre de services aux entreprises artisanales, de territorialisation des politiques et des actions en direction de filières spécifiques.

Enfin, le Programme régional commerce, renouvelé quant à lui pour 2015-2020, a permis de lancer une nouvelle aide directe (le Contrat d'appui au développement d'activités commerciales – le CADAC) en complément d'une palette d'actions collectives complétées, dédiées aux entreprises commerciales et de service et aux territoires.

10) Développement international

La dynamique engagée sur l'ensemble des axes, menée dans le cadre de la politique à l'international, sera maintenue en 2016 notamment par :

- le programme de soutien à l'internationalisation des entreprises industrielles ou artisanales ;
- la poursuite du soutien à Nord France Invest, outil régional pour la promotion/prospection d'investisseurs,
- la poursuite d'une politique concertée en matière de tourisme d'affaires,
- la montée en charge du ProjectCenter et l'organisation de la 8^{ème} édition de la semaine de l'International.

11) Fonds d'intervention rapide en entreprises

Le plan anti-crise de 2013, qui a donné lieu à la rédaction de la feuille de route de soutien au tissu économique et de résistance à la crise, adoptée au SRDE du 5 décembre 2012, a permis une dotation exceptionnelle des fonds d'amorçage et de garantie, dans le cadre de l'ensemble des forces économiques réunies du Nord Pas de Calais, donnant l'opportunité de tenir à la fois un discours homogène et cohérent, de mettre en place des synergies dynamiques et ainsi de tirer le meilleur parti des dispositifs et atouts des uns et des autres.

Pour 2016, ce Fonds d'intervention rapide en entreprises permet à la Région d'intervenir immédiatement, quel que soit le type de problème rencontré, en faveur de problématiques d'entreprises d'enjeu régional, permettant ainsi de donner une crédibilité financière indéniable à la Région, et facilitant la recherche de solutions pérennes

12) Développement économique des territoires

Pour faire face à la montée du chômage, la Région a mis en oeuvre le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales (PACTE) pour l'emploi des jeunes, qui trouve une déclinaison territoriale dans la mise en place de 14 plateformes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes, qui, en s'appuyant sur les organismes et dispositifs existants, sont destinées à rapprocher encore davantage le monde de l'entreprise et celui des jeunes demandeurs d'emploi. Ces plateformes se sont déployées tout au long des années 2013/2014, et sont maintenant toutes opérationnelles. Ces plateformes ont vocation à s'étendre sur l'ensemble de la grande région, et participer ainsi au fort engagement de la nouvelle Assemblée en faveur de l'emploi.

Parallèlement, les Plans Locaux de Développement Economique, contractualisé avec les territoires, font que des liens de plus en plus étroits se tissent entre les différents acteurs qui interviennent dans le tissu économique local, développant ainsi toutes les synergies nécessaires.

13) Bien-être au travail

Le programme régional « *Bien-être au travail* », lancé lors de la conférence permanente du SRDE du 8 décembre 2010, a pour finalité que l'activité professionnelle se déroule de la façon la plus sécurisée et la moins pénible possible.

Les objectifs concrets en sont l'accompagnement de 2500 TPE dans une démarche globale de prévention : labellisation, aides financières aux changements des organisations, à l'adaptation des postes de travail...

L'année 2016 verra l'achèvement des programmes en cours.

BUDGET PRIMITIF 2016

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET UNIVERSITES

Monsieur Nicolas LEBAS

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
235,5	51,0	286,5	59,6	6,6	66,2

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
118,4	39,5	157,9	32,8	3,6	36,4

Le budget de la délégation « *Enseignement supérieur, recherche et universités* » s'élève :

- en investissement, à 286,5 M€ d'autorisations de programme et 66,2 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 157,9 M€ d'autorisations d'engagement et 36,4 M€ de crédits de paiement

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a consacré la région comme chef de file en terme de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La Région Hauts-de-France dispose de nombreux atouts dans le domaine :

- o de nombreux pôles universitaires (Universités de Lille, Université de Picardie Jules VERNE, Université de technologie de Compiègne, Université d'Artois, Université du littoral Côte d'Opale, Université de Valenciennes et du Haut-Cambrésis) et établissements d'enseignement supérieur;
- o des laboratoires de recherche reconnus ;
- o des pôles de compétitivité permettant de rapprocher la recherche fondamentale de la sphère économique ;
- o une position de carrefour européen, engendrant de nombreux échanges et stimulant la créativité des acteurs.

L'Exécutif régional entend conforter ses atouts, en fixant trois impératifs :

- favoriser la complémentarité de l'offre de formation sur le territoire, par des synergies et des spécialisation entre acteurs afin d'éviter tout phénomène de concentration sur une seule aire urbaine ;
- rapprocher l'enseignement supérieur des jeunes originaires de notre région, afin d'accroître leur niveau de formation tout en facilitant leurs conditions de vie d'étudiant ;
- rapprocher davantage la recherche, l'enseignement supérieur et l'entreprise.

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
116,0	31,3	147,3	28,0	0,4	28,5

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
27,3	15,0	42,3	9,5	1,4	10,9

La Région Hauts-de-France compte 200 000 étudiants, répartis sur plusieurs pôles universitaires reconnus, associés à de nombreux établissements de type écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Cet atout formidable pour l'avenir de la région doit toutefois s'appréhender au regard de certaines difficultés structurelles comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale et un taux de boursiers supérieur à la moyenne française.

Les choix budgétaires proposés dans le budget primitif 2016 doivent permettre de répondre à des enjeux cruciaux pour les établissements d'enseignement supérieur en région et nos étudiants :

- favoriser la poursuite d'études supérieures par nos jeunes
- conforter l'attractivité et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur
- rapprocher davantage l'enseignement supérieur de l'entreprise
- soutenir une présence de proximité pour nos universités en favorisant notamment leur complémentarité et en encourageant les synergies fédératrices entre elles.

Le budget 2016 prend en considération ces orientations et s'attache d'ores et déjà à l'harmonisation des dispositifs en faveur des étudiants, qu'ils portent sur la réussite des étudiants, leurs conditions de vie, la possibilité de disposer d'un emploi compatible avec la poursuite d'études ou encore la mobilité à l'international pour conforter notamment l'insertion professionnelle.

L'année 2016 amorcera d'autres travaux d'harmonisation indispensables au développement et à la structuration de l'enseignement supérieur sur le territoire et notamment avec l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Celle-ci

est prévue en 2016 et permettra de fixer les grands objectifs d'une action régionale ambitieuse dans ces domaines, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

1) Soutien aux formations supérieures

Cette action concerne le soutien aux formations supérieures des universités et des écoles d'enseignement supérieur pour favoriser leur développement et leur attractivité. Ce soutien porte sur différents programmes d'actions tels que le soutien au déploiement des sites de proximité, ou encore à l'acquisition des ressources pédagogiques. Par ailleurs, ce programme vise à développer l'entrepreneuriat étudiant avec le pôle Pepite (Pôle Etudiant Picard pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) labellisé par le MESR au printemps 2014 sur le territoire picard. Enfin, il favorise également le soutien à l'insertion professionnelle des étudiants. Le soutien porte également sur l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, ainsi que le développement des Technologies de l'Information et de la communication pour l'enseignement.

2) Investissements immobiliers des établissements d'enseignement supérieur

L'objectif de ce programme est de soutenir le développement des établissements en améliorant leurs infrastructures de recherche et de formation, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan 2014-2020.

3) Educapole pour l'enseignement supérieur / Université Numérique Régionale (UNR)

Ce programme a pour objectif de poursuivre le développement de l'université numérique régionale en Picardie, née en 2008. L'UNR permet de favoriser une meilleure collaboration des établissements pour la production de ressources en ligne, un renforcement de la formation professionnelle continue, et une visibilité accrue de l'enseignement supérieur au plan national et international. La phase 7 est en cours de déroulement. Ce programme permet notamment la mise en œuvre du programme d'actions que s'est fixé l'UNR, par exemple la consolidation des actions concernant la réussite éducative et l'économie de la connaissance.

4) Vie étudiante

Ce programme a pour objectif de soutenir le développement de la vie étudiante. Il permet notamment d'aider au développement des projets étudiants dont l'objectif principal est de valoriser l'engagement social, professionnel et culturel des étudiants, de participer au déploiement des cartes étudiantes multiservices ainsi qu'à la réflexion globale concernant la vie étudiante.

5) Aides aux étudiants

Ce programme a pour objectif la mise en œuvre de dispositifs permettant de favoriser l'accès et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et d'intervenir sur les conditions de vie des étudiants. Des aides directes sont mises en place à destination des étudiants boursiers :

6) Mobilité internationale

La mobilité internationale est un élément indispensable au cours d'études universitaires. Cela permet aux étudiants de développer leur pratique des langues étrangères, de découvrir d'autres cultures, d'autres méthodes d'enseignement, d'acquérir des expériences en entreprises à l'occasion de stages à l'étranger, autant d'atouts pour leur insertion future dans le monde du travail.

La Région propose une bourse aux étudiants inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent effectuer un stage de longue durée dans une entreprise se situant à l'étranger ou un séjour d'études à l'étranger.

Faisant suite aux bourses Blériot qui ont permis sur dix ans de financer les mobilités de 17 00 étudiants du Nord Pas de Calais, un dispositif commun à l'ensemble du territoire des Hauts de France est mis en place dès la rentrée universitaire 2016.

7) Accès et réussite dans l'enseignement supérieur

La Région a choisi d'encourager un plus grand nombre de lycéens à oser l'enseignement supérieur et accompagne les étudiants dans leur parcours en études longues en luttant contre le décrochage. Le dispositif PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues) s'articule en trois volets :

- **Ambition** qui a pour vocation d'amener à l'enseignement supérieur un public volontaire en difficulté sociale (90% Sont boursiers du secondaire ou du supérieur)
- **Tremplin** : diplôme universitaire mis en place à l'initiative de la Région et conçu comme une année de transition lycée/université.
- **Réussite** : outil d'accompagnement des étudiants ayant des difficultés dans certaines matières ou dans les compétences méthodologiques attendues en enseignement supérieur. Ce dispositif favorise la progression pédagogique de l'étudiant.

Par ailleurs le dispositif PEI (programme d'études intégrées) participe également de cet encouragement à aborder des études supérieures et vise en particulier à assurer une plus grande diversité sociale en assurant un accompagnement personnalisé parfois dès le collège de jeunes de milieu social modeste.

8) Partenariats et soutien aux établissements

La Région soutient la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Lille Nord de France pour ses activités en faveur de l'enseignement supérieur : carte des formations, observatoire régional de l'enseignement supérieur, projet universités zéro carbone, actions internationales

9) Emploi et conditions de vie sur les campus

Le dispositif des contrats étudiants permet aux étudiants de se procurer un complément de revenus grâce à une activité non pénalisante pour la poursuite et la réussite de leurs études universitaires. Ce dispositif permet à la fois d'augmenter les revenus de l'étudiant tout en lui donnant l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. L'emploi est compatible avec les études (5 à 10 heures hebdomadaires, maximum 350 h par étudiant) et en lien si possible avec la formation.

Des emplois de tuteurs sont également financés dans le cadre des volets Ambition et Réussite du PRREL (cf ci-dessus).

Il est proposé de mettre en place une mesure nouvelle consacrée à la prévention en visant un effet levier sur le champ de l'emploi étudiant. Ainsi, le dispositif national des « Etudiants Relais Santé » pourrait être déployé en région (il l'est déjà dans certaines universités de Bordeaux, Angers ou Nantes...), car il contribue à la fois :

- à la prévention des conduites addictives (les messages portés par des « pairs » ont une efficacité prouvée)

- à l'emploi étudiant, car les étudiants concernés sont employés et rémunérés par les Sumppps (Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé).

Dispositif AMPHIS : Le soutien régional à diverses manifestations et actions d'animation des campus correspond à la volonté de conforter la communauté étudiante et lutter contre l'isolement. De plus, c'est l'ouverture des campus sur la ville et les citoyens qui est initiée par ces manifestations (à visée pédagogique, culturelle, sportive, environnementale, liées à la vie étudiante, etc.) ; en favorisant la mixité, elles permettent d'améliorer la connaissance et la compréhension réciproques, et contribuent à l'inscription des uns et des autres dans un territoire commun.

10) Learning Centers

La Région construit des Learning Centers destinés à être de nouveaux lieux de diffusion du savoir, conjuguant pédagogie innovante alimentée par les technologies de l'information et de la communication et accessibilité des connaissances. En organisant la vulgarisation des connaissances au plus près de leurs lieux d'élaboration, l'objectif est de favoriser le dialogue entre science et société.

Un appel à projets est destiné à financer les projets des learning centers sur des enjeux régionaux tels que la Troisième Révolution Industrielle.

11) Investissement

La Région soutient les opérations de rénovation des campus universitaires.

Elle réalise également en maîtrise d'ouvrage plusieurs opérations structurantes :

- Relogement de l'Institut d'études politiques de Lille : l'opération, qui s'inscrit dans le Contrat de Projet Etat – Région 2007-2013, et le plan Campus Grand Lille, consiste en la rénovation des locaux de l'ancienne faculté de lettres à Lille pour y implanter l'Institut des Etudes Politiques (IEP - Sciences Po Lille). L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Région, par convention signée à Lille le 24 juillet 2012.
- Bibliothèque de l'IEP de Lille : l'opération, qui s'inscrit dans le « Plan Campus Grand Lille », consiste en l'aménagement de la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille à proximité de ce dernier, dans les locaux de la Maison d'Education Permanente. Ce projet s'inscrit dans la démarche de reconstitution de la vocation universitaire du centre de Lille rassemblant l'Institut d'Etudes Politiques, l'Ecole Supérieure de Journalisme et la future Maison Internationale des Chercheurs. L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Région Nord-Pas de Calais, par convention de maîtrise d'ouvrage, signée à Lille le 4 Octobre 2013.
- Learning center sciences humaines et sociales : l'opération de création du Learning Center SHS est intégrée au plan campus Grand Lille et sous maîtrise d'ouvrage Région Nord-Pas de Calais. Le coût de l'opération est estimé à 48 M€, dont 35 M€ pour la construction d'un bâtiment neuf sur le terrain jouxtant la bibliothèque, et 13 M€ pour le désamiantage et la démolition de la bibliothèque existante après déménagement dans le bâtiment neuf, et réaménagement du site. L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération (phase études) à la Région, par convention signée le 4 décembre 2014.
- Learning Center LILIAD : le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les Learning Centers. Parmi

ceux-ci, figure le projet de Learning Center consacré à l'innovation, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille 1, en cohérence avec les investissements du plan Campus Grand Lille. L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Région par convention signée le 14 janvier 2013. Le bâtiment a été livré à l'Etat en mars 2016. L'opération est en voie d'achèvement.

B) RECHERCHE

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
49,8	18,7	68,5	17,0	1,5	18,5

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
91,1	24,5	115,6	23,3	1,4	24,7

Le budget 2016 dédié à la Recherche & Innovation vise à permettre un continuum entre l'enseignement supérieur, la recherche et le développement économique du territoire.

Il assure également la structuration et la fédération des compétences, pour plus de visibilité et d'attractivité sur des domaines stratégiques, en accompagnant l'innovation sous toutes ses formes. Afin de gagner davantage en rayonnement tout en préparant l'avenir de son économie, la Région doit jouer un rôle moteur dans l'accompagnement de la recherche académique.

C'est à ce titre que les aides à la Recherche et à l'Innovation contribuent au déploiement de l'excellence scientifique en région et reposent sur un accompagnement et un suivi des projets depuis la recherche fondamentale, jusqu'à la création d'activités nouvelles.

Trois approches sont privilégiées au travers des propositions faites via ce BP 2016 :

- en premier lieu, le renforcement des ressources humaines, permettant notamment de former les étudiants par et pour la recherche, et d'attirer des chercheurs de haut niveau.
- En second lieu, le soutien aux projets, qui permettent de structurer le potentiel de recherche, d'encourager l'innovation et de renforcer le transfert de technologie, stimulant les réseaux et les partenariats et au travers d'appels à projets régionaux.
- Enfin, un soutien aux activités nouvelles issues de la Recherche qui s'illustre par des actions de maturation et d'incubation de projets innovants et de création d'entreprises

Les dynamiques « Hauts de France » en matière d'accompagnement de la recherche et de l'innovation sont d'ores et déjà une réalité à l'image de l'Appel à projets bi-régional « Partenariat Régional d'Innovation » à destination des PME régionales (partenariat avec l'Etat et la BPI) d'une part, tout comme les synergies entre les établissements et les équipes de recherches des différentes universités notamment qu'il conviendra d'encourager d'autre part.

La création d'un tout nouvel écosystème régional de la recherche et de l'innovation sera également l'enjeu du futur Schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) à concevoir et adopter sur le nouveau périmètre régional.

Des priorités stratégiques liées à quatre enjeux majeurs :

- Le développement de l'excellence de la recherche sur tout le territoire. Renforcement du positionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Développement des partenariats avec les organismes de recherche. Insertion dans les programmes d'Investissements d'avenir (PIA) et dans les démarches de réseaux de recherche. Développement de l'interdisciplinarité. Soutien aux plates-formes structurantes.
- Une recherche en lien avec les défis sociétaux, économiques et environnementaux : soutien aux six domaines d'activités stratégiques de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), troisième révolution industrielle et enjeux de transition énergétique, changement climatique, santé et vieillissement de la population....Renforcement de la recherche partenariale publique-privée, soutien à la recherche en lien avec les filières économiques de la Région
- Le renforcement de l'attractivité par une politique de ressources humaines ambitieuse et concertée avec l'ensemble des acteurs : soutien aux doctorants et post-doctorants, programmes d'accueil de chercheurs et soutien à leur implantation en Région
- L'ouverture sur l'Eurorégion et à l'international : renforcement de la visibilité de la recherche et de ses applications : participations réseaux européens et internationaux, coordination de projets européens, soutien à l'accueil et à la mobilité des chercheurs et des étudiants.

1) Renforcement des structures de recherche et développement

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » qui vise une croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union Européenne a invité les Régions à définir une Stratégie de spécialisation intelligence (Smart Specialisation Strategy ou S3) en faveur de la recherche et de l'innovation dans des domaines où le territoire possède de réels atouts et une vocation à devenir leader au niveau européen. Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation sont établies en corrélation avec ce document.

Dans ce cadre, ce programme est utilisé pour financer principalement les actions suivantes :

- Soutien aux structures favorisant, en région, le rapprochement des entreprises de toutes tailles, des acteurs de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations autour de projets communs d'innovation.
- Acquisition et l'implantation de matériels scientifiques, le recrutement et l'accueil de personnel de recherche, la mise en place de chaires d'excellence et le déploiement d'actions visant à promouvoir de l'excellence scientifique du territoire.
- Soutien aux centres de transfert de technologie et aux plates-formes technologiques et à toute structure impliquée dans une démarche d'innovation qui joue le rôle essentiel d'interface entre la recherche publique et les entreprises
- Diffusion et incitation à l'innovation dans les PME régionales qui méconnaissent, pour la plupart, la diversité de l'offre présente sur le territoire et peinent à en identifier les accès.

2) Financement de projets de recherche et développement

Il s'agit ici de financer principalement les actions suivantes :

- Dépenses (allocations doctorales / post doctorales, ingénieurs, fonctionnement, investissement, sous-traitance, petits matériels, consommables, frais de gestion, utilisation d'équipements, ...) liées à la réalisation de projets de recherche universitaire venant conforter les axes de spécialisation identifiés dans la S3.
- Soutenir les coopérations scientifiques au niveau national, européen et international notamment par l'aide au montage et le cofinancement de projets issus d'appels à projets.
- Soutien aux projets de R&D collaboratifs visant à accompagner les entreprises (TPE, PME ou Grands Groupes) et les opérateurs de recherche (laboratoires universitaires, écoles, centres techniques...). Ces projets de R&D peuvent être issus appels à projets régionaux, nationaux et internationaux.
- Soutien aux projets issus des programmes d'investissements d'avenir et des pôles de compétitivité
- Valorisation des résultats de la recherche permettant la mise en relation entre le monde de la recherche et le monde socioéconomique (création d'entreprises innovantes, actions d'incubation et de maturation de projets innovants, déploiement d'un réseau labellisé d'incubateurs sur le versant Picard qui en est dépourvu, actions de communication...)

3) Programmes contractualisés CPER

Le budget de la recherche est fortement mobilisé par le Contrat de plan Etat-Région

- Partenariats et contractualisation avec les organismes de recherche, la communauté d'universités et d'établissements, soutien aux projets du programme d'investissements d'avenir (IDEX, LABEX, EQUIPEX)
- R&D et enjeux régionaux : Actions d'initiative régionale via des appels à projets, alimentation du Fonds Régional de Recherche et d'Innovation
- Attractivité, formation et accueil des chercheurs : allocations de recherche pour doctorants, accueil et mobilité de chercheurs, soutien aux colloques et manifestations scientifiques
- Projets européens et internationaux : Alimentation du FRRI pour le soutien aux projets ERA-NET, SYNAMERA
- Opérations immobilières : études pour la construction d'un bâtiment regroupant l'ensemble des équipes de recherche travaillant sur le cancer...

BUDGET PRIMITIF 2016

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

LYCEES

Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
706,6	120,3	826,8	210,5	1,5	212,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
204,0	97,8	301,8	133,0	40,5	173,4

Le budget de la délégation « Lycées » s'élève :

- en investissement, à 826,8 M€ d'autorisations de programme et 212 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 301,8 M€ d'autorisations d'engagement et 173,4 M€ de crédits de paiement

Riche d'une population parmi les plus jeunes de France, la Région Hauts-de-France compte 265 lycées publics et 144 lycées privés qui forment de 250 000 lycéens (dont 185 900 dans le public).

La responsabilité de la Région dans le domaine des lycées est historique, puisqu'elle remonte aux premières lois de décentralisation adoptées dans les années 1980.

Derrière les volumes financiers, très importants, se cachent plusieurs enjeux :

- o assurer les meilleures conditions d'études aux lycéens ;
- o assurer les meilleures conditions de vie également, via les mesures d'accompagnement, la restauration ou encore les actions éducatives ;
- o optimiser la gestion du patrimoine immobilier, en adaptant les capacités d'accueil à la démographie lycéenne, en mutualisant les surfaces avec d'autres structures de formation (centre de formation des apprentis, organismes de formations sanitaires et sociales) et en accroissant la performance énergétique des bâtiments afin de réaliser des économies de fonctionnement.

L'intervention régionale dans les lycées prend trois formes : les dotations de fonctionnement versées aux établissements, les mesures d'initiative régionale afin d'accompagner les lycéens et les opérations de rénovation/restructuration sur le patrimoine bâti.

1) Dotations lycées publics

La Région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » vise, aux termes de l'article L.214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat. Elle permet de garantir l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des bâtiments. Le montant de la dotation de fonctionnement des lycées publics prévoit la possibilité d'une aide aux établissements en difficulté ou le réajustement de la dotation de base en cas de besoin

Dans le cadre d'un dialogue de gestion, la Région contrôle les budgets et les comptes financiers. Elle conduit également une politique d'efficacité énergétique avec les lycées, via le programme EfEEL (efficacité eau énergie dans les lycées).

2) Cités mixtes

La Région assure le financement du fonctionnement des cités mixtes, composées d'un lycée et d'un collège. Les participations financières de la Région sont formalisées par des avenants aux conventions d'origine, qui déterminent le montant précis de leur contribution au regard des travaux réalisés.

Dans ce cadre, les collèges relevant de la compétence du Département, ce dernier rembourse à la collectivité régionale les charges se rapportant aux collèges. La part « collège » perçue par la Région est reversée, sous forme de subvention, aux lycées.

3) Lycées privés

L'action de la Région Hauts-de-France à l'égard des établissements privés d'enseignement secondaire sous contrat d'association avec l'Etat est double.

D'une part, la Région finance le fonctionnement des établissements via les deux parts du forfait régional d'externat (la première liée au fonctionnement, la seconde aux personnels techniques).

D'autre part, elle verse des subventions d'investissement afin d'accompagner des opérations immobilières, l'acquisition d'équipements mobiliers et informatiques.

Les lycées concernés relèvent de la Direction Régionale de l'Enseignement Catholique (DREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).

4) Autres services périscolaires et annexes

La Région mène une politique d'aide directe aux lycéens pour la location ou l'achat des manuels et fournitures scolaires.

Cette politique touche toutes les familles de la Région à travers une carte multiservices. Elle anticipe l'évolution des modalités d'attribution comme du support, en recherchant une lisibilité accrue et une efficacité plus grande de la dépense publique, notamment en la replaçant dans l'ensemble des soutiens accordés aux familles.

L'aide de rentrée s'établit, pour tous les lycéens, hors post-baccalauréat, comme suit :

- 100 € la première année ;
- et 50 € les années suivantes.

Des politiques d'initiative régionale en faveur d'actions éducatives et de projets spécifiques portés par les établissements font l'objet d'appels à candidatures qui en permettent le financement.

5) Orientation

Une information fiable et de qualité est un préalable à une orientation réussie. En adaptant ses modes d'information aux publics, scolaires, apprentis ou adultes, la Région se donne les moyens de décloisonner sa stratégie en matière d'orientation. Elle permet d'agir sur les représentations, de casser les stéréotypes sur les métiers et de lutter contre le déterminisme social.

Eclairer les choix professionnels par une meilleure connaissance des métiers, des filières, des savoir-faire et des contextes de travail et encourager à la poursuite d'études supérieures, telles sont les ambitions de la Région en matière d'orientation.

Pour ce faire, la région entend poursuivre son action en matière d'organisation et/ou de soutien aux événements dédiés à l'orientation des publics, et plus particulièrement du public jeune.

Les crédits permettront le financement de l'édition 2017 du Forum du Lycéen à l'Etudiant, la gestion du site Planète métiers Picardie ainsi que le financement des dernières opérations de la manifestation Printemps de l'industrie.

6) Maintenance dans les lycées

La Région prend les mesures nécessaires à garantir la sécurité des lycées publics. Elle garantit notamment que les bâtiments sont sûrs pour ses usagers en réalisant des contrôles techniques et en assurant l'entretien des ascenseurs.

7) Contrats aidés

Depuis la loi n°2004_809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les régions ont en charge la gestion des agents techniques des lycées (agents TOS). Elles participent depuis lors et en supplément des financements mobilisés par l'Etat à la prise en charge financière des agents en contrats aidés actuellement dénommés Contrats Uniques d'Insertion (CUI) exerçant des missions d'accueil, de restauration, d'entretien et de maintenance dans les lycées.

A ce titre, la Région Hauts de France cofinance la part de la rémunération des contrats aidés restante à charge en complément de l'Etat auprès des lycées mutualisateurs.

L'ancienne Région Nord Pas de Calais propose également une démarche globale d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un dispositif de partenariat développé par les PLIE ou structures d'insertion mandatées à cet effet.

On comptabilise actuellement 1 320 contrats aidés programmés en moyenne sur l'année 2016 au sein de la Région Hauts de France.

8) Enquêtes et études

La Région contribue régulièrement au financement d'enquêtes et études destinées à réaliser des diagnostics sur des thèmes particuliers liés au système éducatif.

9) Investissement : construction, restructuration, réhabilitation

La Région assure les dépenses de construction, de restructuration et de réhabilitation et d'aménagement des lycées publics et des établissements régionaux d'enseignement adapté dont la Région a la charge en application des dispositions du Code de L'Education (article L 214-6).

Les travaux programmés visent à garantir la continuité du service et la sécurité des usagers des lycées notamment dans trois domaines :

- la sécurité alimentaire, des interventions plus nombreuses étant nécessaires dans des restaurants scolaires majoritairement créés ou rénovés il y a quinze ans,
- la sécurité des ateliers, au regard du Code du travail, qui impose sous peine d'interdiction de la poursuite des enseignements, des mesures de mise en conformité des bâtiments mais surtout du parc de machines des lycées professionnels,
- la sécurisation des lycées, en application du plan Vigipirate et conformément aux engagements de l'Exécutif, en se fondant sur un diagnostic de sécurité et la mise en place de solutions adaptées aux spécificités des établissements et de leur environnement : contrôles d'accès, vidéo protection, mise en place de clôtures

L'effort d'investissement vise aussi à poursuivre la démarche de mise en accessibilité des lycées, les travaux d'efficacité énergétiques, dans le cadre de la Troisième révolution industrielle, et le déploiement du Programme prévisionnel d'investissement numérique.

Par ailleurs, la Région prend en charge les dépenses de construction, de restructuration, de réhabilitation et d'aménagement des cités scolaires mixtes composées d'un lycée et d'un collège, dont la Région a la charge en application des dispositions du Code de l'Education (article 214-6).

La responsabilité de la réalisation des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les quatre cités scolaires mixtes de la Somme et de l'Aisne a été confiée à la Région par les Départements par conventions en date respectivement des 7 avril 1986 et 17 juillet 1986.

En contrepartie, les Départements s'engagent à participer annuellement aux travaux réalisés dans ces établissements.

Cette année, la Région remboursera à la Ville de Lille une première tranche de 23 M€ (sur un coût total de 57,8 M€) pour la construction du lycée hôtelier international.

10) Investissement : équipements

L'intervention régionale permet notamment :

- de faire face aux situations d'urgence, telles que le remplacement de machines pour les formations au travail du bois ou du métal, dans le cadre de la mise en sécurité des ateliers ;
- de mettre à disposition des matériels nécessaires à la livraison de nouveaux locaux ;
- de mettre à niveau des équipements pédagogiques en raison notamment de changement de référentiels pédagogiques.

BUDGET PRIMITIF 2016

12^{ème} VICE-PRESIDENCE

RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
95,8	42,4	138,2	29,3	7,0	36,3

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
13,3	7,9	21,2	8,1	3,2	11,3

Le budget de la délégation « *Rénovation urbaine, logement, innovation numérique et sociale* » s'élève :

- en investissement, à 138,2 M€ d'autorisations de programme et 36,3 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 21,2 M€ d'autorisations d'engagement et 11,3 M€ de crédits de paiement

L'action de la Région Hauts-de-France dans ce domaine repose sur trois orientations :

- réussir le retournement des quartiers situés en géographie prioritaire en plaçant le développement économique, l'emploi et l'innovation au cœur de la politique régionale
- amplifier la politique de rénovation énergétique des logements dans un double objectif de lutte contre la précarité énergétique, de développement durable et de la création d'emploi (BTP)
- accompagner le développement des nouveaux usages via l'utilisation de l'outil numérique, en répondant aux nouveaux besoins des citoyens ou aux besoins actuellement non satisfaits.
- la proximité et la participation des habitants et citoyens, qui revêt un enjeu majeur pour une collectivité de la taille de la Région Hauts-de-France et aussi diverse
- faire émerger les synergies et fonctionner « en réseau », afin de favoriser les contacts et le développement des acteurs de l'emploi, de l'entrepreneuriat, les associations, les collectivités.
- faire des Hauts de France la région la plus innovante de France (économiquement et socialement).

A) Rénovation urbaine, politique de la ville, logement

Rénovation urbaine

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
94,4	39,0	133,4	28,7	5,7	34,4

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,9	0,5	1,4	0,5	0,2	0,8

Développement social et urbain

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
2,7	1,9	4,6	2,7	1,3	4,0

1) Renouvellement urbain

La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine et la ville a instauré le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Ce programme vise à restructurer, dans un objectif de mixité urbaine et de développement durable, les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2005-2015. La Région Nord – Pas de Calais a souhaité s'inscrire dans ce programme national et une convention partenariale a été signée en 2005 entre l'Etat, la Région et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Cette convention a fait l'objet de deux avenants, en 2006 et 2008. Elle mobilise 1,380 milliards d'euros, dont 1,020 milliards en provenance de l'ANRU et 0,360 milliard en provenance de la Région, au bénéfice de 72 communes du Nord et du Pas-de-Calais, dont 42 en liste 1 et 30 sur une liste 2 additionnelle, et d'un dispositif régional de « Qualité de l'habitat » en faveur de la production de logements sociaux à faible consommation énergétique pour un montant de 20 M€. Depuis le début du programme et hors dispositif Qualité de l'habitat, 317 millions d'euros ont été affectés.

A ce programme de grande ampleur s'articule une intervention spécifique sur l'habitat indigne pour les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing. Sur les 9,53 millions d'euros réservés au titre de cette intervention, 5,79 millions d'euros ont été affectés à fin 2015.

La Région assure également une ingénierie d'appui à la mise en place des nouveaux contrats de ville et de leurs volets européens.

2) Quartiers anciens dégradés

La Région s'est également associée au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD) piloté par l'ANRU et l'ANAH. Une convention a ainsi été signée, sur la base de critères similaires à ceux retenus au titre du programme de rénovation urbaine. Une enveloppe régionale de 15 millions d'euros a été réservée ainsi que 5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner des territoires non retenus par l'Etat au titre du PNRQAD, mais souhaitant préparer des interventions urbaines éventuellement éligibles à de futurs programmes nationaux.

3) Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine portant réforme de la politique de la ville a été adoptée le 21 février 2014. Cette politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, concerne les quartiers dits « défavorisés » et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette nouvelle politique doit se traduire par la signature de contrats de ville, contrats uniques intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques et qui devront être portés par l'intercommunalité et associer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville. Ces contrats de ville devront être signés par les Départements et les Régions. En Hauts-de-France, 42 EPCI et 675 790 habitants sont concernés par cette nouvelle géographie prioritaire.

Ces contrats de ville comprendront un volet renouvellement urbain pour les quartiers présentant les plus lourds dysfonctionnements. En Hauts-de-France ce sont au total 25 quartiers qui ont été identifiés d'intérêt national (QIN) et 29 autres d'intérêt régional (QIR).

Les principes fondateurs de ce nouveau programme s'articulent autour des objectifs suivants : augmenter la diversité de l'habitat, adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées, favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique, renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers et réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Des protocoles de préfiguration aux futures conventions de renouvellement urbain seront intégrés aux contrats de ville, qui en fixent les objectifs stratégiques. Première étape vers les conventions signées avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU, ces protocoles ont pour objet de préciser l'ambition et de constituer la feuille de route du futur projet de renouvellement urbain (PRU).

Les opérations devront débuter courant 2017, voire 2018. (actuellement phase d'étude et de signature de protocoles de préfiguration).

4) Politique de la ville

Plus spécifiquement sur le territoire picard, la Région s'est investie dans le travail de préfiguration du Nouveau Cadre des Contrats de ville puisque Amiens Métropole a été retenu comme l'un des 12 sites préfigureurs nationaux. Ce 1^{er} contrat a été signé le 20 février 2015 et l'ensemble des contrats de villes l'ont été à l'automne 2015. Les modalités d'intervention de la Région dans ces contrats ont été définies dans une logique de convergence et d'articulation avec la politique territoriale régionale (PRAT), les démarches intégrées ITI du PO FEDER-FSE et le volet territorial du CPER. Les trois priorités régionales mises en avant lors de l'élaboration des contrats de ville sont les suivantes : la réussite éducative (Projet Educatif Régional Global), l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat et l'aménagement urbain intégré au travers d'une stratégie globale de développement permettant d'inscrire les quartiers dans une dynamique d'agglomération (en lien avec la démarche ITI prévue dans le PO FEDER-FSE).

La Région mobilise au profit des acteurs de la politique de la ville (associations, collectivités,...) ses crédits de droit commun comme ceux de la formation, insertion, orientation, apprentissage, au titre de l'innovation économique et sociale, de la réussite éducative, sports, culture, aménagement, santé avec un soutien aux actions prioritaires du Contrat Local de Santé... Par ailleurs, une ligne spécifique a été mise en place en 2015 pour accompagner les projets et initiatives innovantes dans les quartiers.

Plus spécifiquement sur le Nord et le Pas-de-Calais, un « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs » est mis en œuvre depuis 2011. Son enjeu est de faciliter l'émergence de projets collaboratifs à l'initiative des acteurs locaux et favorisant la participation citoyenne. Cette démarche sera poursuivie sur son périmètre actuel en 2016.

Cette politique fera en 2016 l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble des Hauts-de-France. Cette réflexion s'intégrera à la réforme en cours de la politique de la ville par l'Etat et accompagnera la mise en place de la nouvelle génération de contrats de ville.

Le Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires est reconduit en 2016.

Enfin, trois initiatives sont financées via les contrats de ville signés par la Région : le volet « participation des habitants » du fonds Initiatives des Territoires et des Acteurs », l'opération « Nos Quartiers d'Été » 2016 et les Fonds de participation des habitants.

Cela dans l'attente d'un dispositif harmonisé à l'ensemble des quartiers en politique de la ville des Hauts de France.

5) Partenariat avec les Agences immobilières à Vocation Sociale (AIVS)

L'intervention régionale auprès des AIVS et du SIRES Nord-Ouest a consisté à inciter les propriétaires privés à mettre ou à remettre en location leurs logements à destination des personnes et familles en difficulté. Les conditions nécessaires pour y parvenir sont d'assurer au propriétaire un revenu satisfaisant, eu égard aux conditions du marché et de lui apporter la garantie qu'il retrouvera, à la sortie de la période de location, un bien en bon état. L'intérêt de passer par une AIVS ou le SIRES Nord-Ouest est de proposer de meilleures conditions de logement mais également un accompagnement social de ces ménages en difficultés. Ce dispositif a été arrêté fin 2015. Il convient cependant d'inscrire les crédits de paiement pour honorer les engagements antérieurs.

6) 100 000 logements

La convention partenariale signée en 2005 entre l'Etat, la Région et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au titre du PNRU a fait en 2008 l'objet d'un avenant pour la création d'un dispositif régional de « Qualité de l'habitat » en faveur de la production de logements sociaux à faible consommation énergétique. Initialement doté d'une enveloppe de 20 M€, ce dispositif a été ré-abondé d'une nouvelle enveloppe de 20 M€ en 2010.

7) Plan 100 000 logements

Pour relever le défi de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens, notamment privés, en Hauts-de-France, la Région a mis en place divers animations et dispositifs à destination de l'ensemble des acteurs intervenant sur cette filière. Elle s'est également dotée de deux outils de tiers-financement : un Service Public de l'Efficacité Energétique en régie et un opérateur sous forme de société commerciale, la SAEML ORREL (Opérateur Régional de Réhabilitation Energétique du Logement). Ces deux outils, en phase d'amorçage, doivent permettre une prise de conscience et une mobilisation des particuliers, ainsi qu'une massification de la réhabilitation du parc ancien par effet levier, notamment sur le système bancaire pour la SAEML ORREL. Ils doivent également contribuer à soutenir l'activité et l'emploi dans la filière bâtiment régionale, en offrant aux professionnels, en particulier artisans et PME, de nouveaux marchés locaux et non délocalisables. Il n'est pas proposé d'AP nouvelles au BP 2016 sur cette enveloppe, la mobilisation de la SAEML ORREL devant se substituer, en Nord et en Pas-de-Calais, aux aides directes aux travaux aux particuliers.

Par ailleurs, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévu pour accompagner la consolidation du système mis en place pour massifier la réhabilitation énergétique du parc de logements anciens.

Il n'est pas proposé d'AP nouvelles au BP 2016 sur cette enveloppe.

La question de disposer de 2 outils (régie en Picardie et SEM en NpDC) est posée : il conviendra certainement d'adopter un dispositif unique, harmonisé, à l'échelle de la nouvelle région.

8) Développement Habitat Logement dans les pays de Picardie

La Région Hauts-de-France poursuit son action autour des axes suivants :

- une attention particulière sera portée sur les expérimentations, en particulier en lien avec la politique de la ville, mais aussi tout particulièrement dans le cadre des discussions à mener avec les territoires dans le cadre de l'élaboration des contrats territoriaux d'objectifs, outil de déclinaison de la politique territoriale, afin de pouvoir être partenaire et soutenir des projets à forte valeur ajoutée ;
- une priorité à l'accompagnement des opérations globales de réhabilitation, prenant l'ensemble des aspects concourant à améliorer les conditions de vie des locataires. Des fonds FEDER ont été mobilisés depuis 2010 sur ces opérations en complément des interventions régionales. L'objectif est de poursuivre cette action sur la prochaine période de programmation des fonds européens (2014-2020) ;
- l'accroissement de la production de logements sociaux, essentiellement en quartiers sensibles et prioritaires (articulation avec la politique de la ville et le nouveau programmation de renouvellement urbain NPRU) et sur des opérations d'acquisition/amélioration afin de remettre

sur le marché des logements vacants ou par transformation d'usage, dans un souci de densification urbaine et de limitation de l'étalement urbain ;

Les nouveaux outils financiers créés vont monter en puissance pour massifier la rénovation du parc de logements privés anciens en créant un terreau favorable.

2) Innovation numérique (et sociale)

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
1,1	0,4	1,5	0,5	0,1	0,6

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
7,0	1,0	8,0	3,5	0,3	3,9

La transformation numérique est une réalité incontournable qui concerne chaque aspect de vies des professionnels ou des individus. La rapidité des changements engendrés par cette révolution numérique pose constamment de nouvelles questions qui interpellent l'action publique.

Le vote du Schéma Directeur des Usages et Services numériques en avril 2015 a confirmé la nouvelle mission Numérique Régionale avec deux grands cadres d'action : le numérique dans les stratégies thématiques de la région et le numérique dans les stratégies territoriales. Forte de ses acquis, la Région a souhaité maintenir son engagement en développant un nouveau projet d'initiative régionale INS'pir qui en reprenant tous les codes et méthodes de l'innovation sociale, placerait les Hauts de France dans le peloton de tête de l'innovation et du numérique mis au service de la transformation de notre société.

En effet, l'innovation numérique et sociale consiste à élaborer, via l'ensemble des outils et pratiques numériques, des réponses nouvelles à des besoins sociétaux non satisfaits dans les conditions actuelles du marché. Elle reprend l'idée d'innovation sociale dans une société impactée par le numérique. L'objectif est d'accompagner et stimuler toute la chaîne en identifiant les besoins sociétaux, en faisant naître des idées nouvelles, en soutenant des expérimentations-projets et en facilitant leur diffusion dans toutes les politiques régionales, tous les territoires.

Les moyens financiers nécessaires seront concentrés à trois moments :

- l'animation d'événements dédiés ou conjoint à d'autres, pour faire remonter des idées, des projets, des prototypes (type hackathon),
- le soutien à la réalisation d'expérimentations (en « code ouvert » pour faciliter à terme la duplication) pour les idées ou projets labellisés (jury multidisciplinaire ; env. 12 projets par an)
- la mise à disposition (« Innovation Store » ; toute la méthode et l'outil rendus accessibles) et la diffusion vers l'ensemble des structures potentiellement ré-utilisatrices

L'intégration du digital dans des projets concernent de nombreux domaines d'activités. Les crédits de cette enveloppe permettent d'appuyer le développement de projets utilisant intensivement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cela concerne tant des participations à des événements à fort rayonnement, tels que le Forum International de la Cybersécurité (FIC), que le lancement d'appels à projets pour déployer la réalité immersive (réalité augmentée et virtuelle) ou l'innovation dans le BTP (cluster HBI).

1) Développement de l'offre de services et usages

En Picardie spécifiquement, « Picardie en Ligne » est un réseau d'environ 120 animateurs et 150 lieux publics, dits Espaces Publics Numériques, répartis sur l'ensemble du territoire picard, permettant la formation des publics au numérique, sans condition d'âge, ni de revenus. Ce dispositif existe depuis 1998 en Picardie, et l'actuel dispositif couvre la période 2014-2016.

Aucun crédit n'est demandé pour 2016.
Ce dispositif sera redéfini dans le cadre de la Nouvelle Région.

2) Évènementiel TIC

Afin de promouvoir les thèmes innovants relatifs à la société de l'information, la Région a poursuivi sa participation à l'organisation de manifestations sur les usages numériques en Picardie, telles que Connexions – Les Rencontres du numérique.

Les projets développés par les acteurs du monde culturel, et éducatif possèdent une dimension numérique contribuent à lutter contre la fracture des usages du numérique en développant la capacité de leurs participants à devenir eux-mêmes contributeurs et/ou créateurs de contenus (idées, connaissances, données) partagés.

L'animation du territoire régional via entre autre à l'adhésion à différentes associations spécialisées dans la thématique du numérique et le financement de trois à quatre manifestations locales contribuant à faire naître des projets d'innovation numérique et sociales de type Hackathon ou Start Up Weekend.

3) Projets d'usages numériques innovants

Si des initiatives éparses existent en région comme ailleurs (association ANIS, prix Ai2L, La Machinerie...) il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif INS'pir (Innovation Numérique et Sociale, projet d'initiative régionale) qui permette de donner cohérence et ampleur à cette dynamique de l'innovation numérique et sociale.

L'objectif est d'accompagner et stimuler toute la chaîne : identifier les besoins sociétaux, faire naître des idées nouvelles, soutenir des expérimentations-projets, faciliter leur diffusion dans toutes les politiques régionales, tous les territoires.

Les projets, idées, prototypes... pourront être issus de réponses directes à des appels à projets ou être conséquents à des animations faisant se croiser l'expression de besoins sociétaux et l'imagination de solution par des acteurs numériques (start-up, hackers, bidouilleurs...). Ces appels à projets ou animations se concentreront sur des thématiques identifiées comme étant à potentiel ou prioritaire pour la Région.

Pour outiller cette chaîne il est proposé de s'appuyer au maximum sur les dispositifs, fonds, événements et partenaires existants (articulation et synergie avec les initiatives locales ; savoir-faire en termes de méthode et d'émergence de projets), ainsi que sur un fond dédié, agile et léger pour les projets n'entrant dans aucun de ces dispositifs. C'est l'objet de cette ligne budgétaire.

4) Economie sociale et solidaire

Economie sociale et solidaire

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,2	2,9	3,1	0,1	1,1	1,2

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
1,0	3,2	4,3	0,6	1,0	1,5

Entreprenariat sur les territoires

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
1,7	1,2	2,9	0,8	0,3	1,1

Au regard des bilans des deux plans régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) initiés en Nord-Pas de Calais et en Picardie et des priorités régionales fixés en matière de développement économique dans les Hauts-de-France, l'objectif est d'inscrire l'économie sociale et solidaire comme secteur d'activités pourvoyeur d'emplois, de services de proximité répondant aux attentes des habitants, contributeur à la structuration de filières (silver economy, économie circulaire..) et acteur du développement de l'économie de proximité dans une dialectique nouvelle avec les Départements (insertion) et les intercommunalités (développement économique). Cela passe par la définition, dans le cadre du SRDEII, d'un PRDESS affirmant les priorités régionales concertées avec les acteurs et les collectivités, concertation d'ores et déjà engagée avec les acteurs et les entrepreneurs qui pourra se poursuivre dans le format de la conférence régionale de l'ESS, avec un pilotage collectif de l'Etat, de la Région et de la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Hauts-de-France

S'agissant de l'innovation sociale, elle doit nécessairement s'inscrire dans la stratégie régionale d'innovation sous toutes ses formes (SRESI, SRI-SI/S3) en s'appuyant sur les recherches effectuées par l'Institut Godin (centre de recherche en innovation sociale et pratiques solidaires) et le développement d'un écosystème régional de l'innovation sociale collectivement animé par la Région, l'Etat, l'Institut Godin, NFID, l'ARI et BPI pour favoriser l'émergence de projets créateurs d'emplois et de services adaptés aux besoins des habitants et des territoires. Par sa conjugaison avec l'innovation numérique, l'innovation sociale est en capacité d'apporter des réponses nouvelles au développement de l'« économie de demain », dans le cadre de la 3^{ème} révolution industrielle, en s'appuyant sur les nouveaux usages et les besoins des habitants en favorisant la création de modèles économiques hybrides. Pour ce faire, la Région va prochainement délibérer pour mettre en place l'écosystème régional de l'innovation sociale et lancer un appel à manifestation d'intérêt pour capter et accompagner les projets émergents.

Le numérique et l'Economie Sociale et Solidaire participent fortement à la bonne santé d'une économie, à son équilibre et à son développement.

Le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) voté le 30 mars 2012 définit un plan d'actions dont les objectifs sont le changement d'échelle et le décroïsonnement. Il sera complété et adapté en fonction des nouvelles orientations (emploi notamment) et intégré au futur SRDE6II.

Il s'appuie sur les quatre orientations suivantes :

- Réaffirmer la place de l'ESS dans la politique régionale de développement économique sans la banaliser par une stratégie de différenciation,
- Créer les conditions favorables au développement de l'innovation sociale,
- Faire le choix des territoires pour expérimenter de nouvelles formes d'organisation au service de l'entreprenariat territorial et de la création d'emplois,
- s'appuyer sur la politique en faveur de la réussite éducative pour créer des vocations et encourager l'engagement citoyen.

Les enjeux sont ici de trois ordres :

- Reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière
- Faire de la Région la première région en matière d'innovation sociale
- Anticiper les mutations économiques et leur impact sur l'emploi

L'action de la région se décline en deux opérations :

- **la structuration régionale des politiques et des acteurs, qui se concrétise par**
 - o la construction d'un écosystème mutualisé des acteurs de l'ESS, autour de la CRESS, adapté aux objectifs de changement d'échelle et de décroïsonnement,
 - o
 - o la définition d'une politique en faveur de l'innovation construite avec 3 outils: juridique (le SIEG), technique pour l'accompagnement des projets (l'écosystème autour de l'Institut Godin et financier (FISO),

- o une nouvelle organisation des outils techniques financiers pour favoriser l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat social, d'innovation sociale, de structuration de filières.

- **l'émergence des initiatives territoriales.**

- Ce programme budgétaire fait levier sur du FEDER, notamment sur la partie « innovation sociale » et le volet « émergence des initiatives territoriales » et sur du FSE sur l'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS.
- L'insertion par l'activité économique est également un outil au service de la politique ESS.
- L'objectif du nouvel exécutif est que cette mise en réseau d'acteurs, le travail de concertation avec les entrepreneurs solidaires, les têtes de réseau, les financeurs et les collectivités puissent favoriser la dynamique entrepreneurial et la création ou la sauvegarde d'emplois, qui représente aujourd'hui 10% de l'emploi régional (à 85% associatif).

BUDGET PRIMITIF 2016

13^{ème} VICE-PRESIDENCE

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Madame Florence BARISEAU

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
13,7	7,3	21,0	10,5	1,4	11,9

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
24,9	22,1	47,0	15,4	12,3	27,7

Le budget de la délégation « *Jeunesse, sports et vie associative* » s'élève :

- en investissement, à 21 M€ d'autorisations de programme et 11,9 M€ de crédits de paiement.
- en fonctionnement, à 47 M€ d'autorisations d'engagement et 27,7 M€ de crédits de paiement.

La région Hauts-de-France présente trois caractéristiques fondamentales :

- être une région jeune puisque un habitant sur trois a moins de 25 ans ;
- être une région sportive, aux multiples visages, que ce soit en termes de disciplines pratiquées et de cadre de pratique (clubs amateurs, clubs de hauts niveaux, pratiques de loisirs...);
- être une région irriguée par un fort tissu associatif, source de développement économique et d'emplois pour les jeunes.

La Région Hauts-de-France ambitionne de renforcer le lien entre ces trois facettes, en accompagnant les clubs sportifs, en démocratisant les pratiques notamment auprès des publics les plus jeunes, et en s'efforçant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

A) Vie associative

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
14,8	6,7	21,5	6,7	2,0	8,7

Les associations sont des acteurs incontournables de l'animation de la vie sociale, culturelle et sportive; leviers de l'engagement bénévole, les associations sont aussi des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire au modèle économique fragile. Le soutien accordé par la Région contribue au développement de l'économie de notre région et participe à la nécessaire animation du lien social sur ses territoires.

1) Soutien au secteur associatif

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement de la vie associative régionale, la Région soutient le Mouvement associatif Nord Pas de Calais – Picardie, issu de la fusion des deux ex-mouvements associatifs régionaux, regroupant en son sein les coordinations associatives (têtes de réseau) représentant l'ensemble des familles associatives de la Région.

Une convention pluriannuelle d'objectifs de trois années a été conclue en 2015, il s'agit notamment de poursuivre et d'adapter la conduite des objectifs identifiés jusqu'alors à l'échelle de la nouvelle région ; structurer et animer les réseaux associatifs en région ; impulser et dynamiser des politiques de développement local impliquant les associations et structurant des projets associatifs de territoire ; participer à la définition et à la mise en place de dispositifs d'appui à la vie associative et contribuer, ainsi à la définition d'une politique globale d'accompagnement ; identifier, produire et qualifier de la connaissance sur la vie associative régionale. L'accent sera notamment mis en 2016 sur le développement des ressources techniques en Nord-Pas-de-Calais et le redimensionnement des dispositifs à cette nouvelle échelle territoriale (réseaux DIVA et DIVA ressources, Groupements Associatifs de Pays)).

Par ailleurs, la Région soutient, depuis 2005, les fédérations d'éducation populaire, les têtes de réseaux associatives, les mouvements de jeunesse et les associations impliquées dans la mise en œuvre, à l'échelle régionale, d'actions accompagnant la citoyenneté et toutes les formes d'engagement. La Région soutient le fonctionnement de ces structures, via des conventions triennales d'objectifs, pour permettre la pérennité de leurs emplois et autoriser la mise en œuvre de leur projet associatif.

La vocation du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), est d'accompagner les structures d'utilité sociale employeuses à chaque étape clé de leurs projets de développement ou de pérennisation. Le DLA permet aux associations, aux structures d'insertion par l'activité économique et structures coopératives d'utilité sociale, de bénéficier d'un appui conseil, favorisant notamment la création et la consolidation d'emplois et l'amélioration de la qualité des emplois au service du projet des structures. Afin de soutenir ce dispositif, des conventions pluriannuelles d'objectifs « Région – DIRECCTE - Caisse des Dépôts, ont été passées sur la période 2014/2016 avec chacun des porteurs. Outre une convention financière, cette année 2016, portera sur une harmonisation des DLA (régional et départementaux) à l'échelle de la nouvelle région afin de répondre au nouvel appel à projets 2017/2019.

La gestion des projets associatifs nécessitant rigueur et compétences, il paraît essentiel de poursuivre les efforts en matière de soutien à la formation des dirigeants associatifs et à l'évaluation. Consciente de la place importante du tissu associatif dans la dynamique économique et sociale de la Picardie, la Région a souhaité développer ses interventions en direction des acteurs de ce secteur, et accompagner leur développement. Il s'agit ainsi de soutenir et qualifier les dirigeants de ces associations dans leur responsabilité d'entrepreneur de l'économie sociale, responsabilité de plus en plus prégnante.

La Région est particulièrement attentive à l'accompagnement de la vie associative régionale, et à ses structures employeuses (plus de 4 000 en « ex-Picardie »). Son développement passe, notamment, par des actions et programmes soutenus par la Région qui peuvent prendre différentes formes, et se décliner en moyens permettant le développement d'accompagnements individuels ou collectifs. Les questions relevant, notamment, de la mutualisation des moyens seront ainsi prioritaires. Ces actions d'accompagnement seront mises en place à l'échelle de la nouvelle Région.

La Région soutient, depuis plusieurs années déjà, la mise en place d'événements ou de projets à dimension régionale ou destinés à structurer, dans le temps, une vie associative régionale forte. Il s'agit également de soutenir les projets particuliers, initiés localement, et ayant un intérêt fort et permettant de construire un mieux vivre ensemble.

2) Soutien à la vie associative par la Création d'emplois dans les territoires

Le Dispositif régional de soutien à la vie associative, par la création d'emplois, dans les territoires, accompagne le développement et la structuration des associations picardes depuis 2004. Il participe à la nécessité d'accompagner la création et la pérennisation d'emplois associatifs de qualité permettant aux associations de se développer.

Il répond à la double volonté de la Région de soutenir le développement des associations picardes pour favoriser l'émergence, ou le développement, de projets d'intérêt général, et d'activités d'utilité sociale jugées prioritaires par la Région. Il s'agira, pour 2016, à la fois, de poursuivre l'accompagnement des associations employeurs et d'envisager son éventuelle évolution à une nouvelle échelle territoriale.

Le budget dédié à la Vie Associative et à la Citoyenneté permettra le financement de têtes de réseaux, associations en Conventions Pluriannuelles d'objectifs, et, dans la mesure du possible, associations « employeurs ». Ces financements se répartiront au travers des dispositifs suivants :

- Le soutien aux têtes de réseau d'éducation populaire
- Le soutien aux opérations régionales « lutte contre les discriminations »
- Le soutien aux opérations régionales « consommation responsable »
- Le soutien aux opérations régionales « engagement et bénévolat des jeunes ».

Une attention sera par ailleurs portée aux nouvelles démarches et initiatives citoyennes telles que soutenues par Bleu Blanc Zèbre (Lire et faire lire...). Lire et faire lire est un programme de

développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques...). Pour ce faire, travail de définition de critères

B) Jeunesse

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
1,8	1,1	2,9	1,2	0,7	1,9

Avec près de 1,2 M de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine. C'est pourquoi la Région soutiendra, en 2016, les initiatives visant à accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes; en favorisant leur citoyenneté et leur autonomie - notamment en faisant de l'accès à l'emploi, au logement et à la mobilité, une priorité - et en soutenant les démarches et acteurs y contribuant.

Plusieurs types d'actions seront mises en œuvre :

- Synonyme d'autonomie, le permis conduire peut s'avérer l'une des conditions de réussite d'une recherche d'emploi ou de formation. Plusieurs collectivités de la région ont choisi de s'engager dans une démarche d'accompagnement des jeunes vers son acquisition. La Région soutiendra donc, à partir de 2016, l'action de ces collectivités, en attribuant une aide financière complémentaire aux jeunes bénéficiaires d'une allocation de ce type au niveau local. Lorsqu'elle n'en fera pas l'objet au niveau local, l'aide de la Région pourrait être conditionnée par la mise en œuvre, par le jeune, d'une mission de volontariat auprès d'une association ou, le cas échéant, d'une valorisation de l'engagement préalable du jeune.
- Les chantiers jeunes bénévoles sont un lieu de socialisation, d'insertion, de découverte des métiers et savoir faire à destination des jeunes picards, français et internationaux. La Région soutient, depuis 2006, l'organisation par des associations, de ces chantiers qui ont pour but d'entretenir le patrimoine, l'environnement et de contribuer à l'amélioration du cadre vie des habitants, tout en offrant aux bénévoles des temps de détente au travers de diverses activités et loisirs. En 2016, le dispositif sera étendu à tout le territoire régional.
- Aux cotés de l'école et de la famille, les associations et les jeunes eux même portent des projets contribuant à accompagner les jeunes vers l'engagement et la citoyenneté. En 2016, cette dynamique sera poursuivie, et les projets innovants contribuant à l'engagement et à la citoyenneté des jeunes pourront être soutenus.

- les « Bons plans » ont été mis en place en 2011 pour favoriser l'accès et la découverte autonome pour les jeunes de 15 à 25 ans, aux pratiques sportives et culturelles. En 2015, plus de 6 000 jeunes se sont vu offrir des places pour des rencontres sportives (football, handball, basket, hockey...), des spectacles culturels (concerts, festivals, musique classique, cirque cinéma...), des manifestations d'envergure organisées par la Région (La Picardie fait la fête à Chantilly, Connexion, Journées de la jeunesse...). Ces places sont notamment accessibles sur la base de jeux concours proposées sur le portail « jeune » de la Région. En 2016, il est proposé d'ouvrir ce dispositif à tous les jeunes de la région âgés de 15 à 25 ans
- depuis 2012, la Région a souhaité favoriser l'accès des jeunes aux pratiques touristiques, sportives et de loisirs, en organisant, avec ses partenaires associatifs, des Stages de découverte « tourisme, loisirs et sports de nature ». A travers une unique session d'appel à projets, ouverte à l'ensemble des associations sportives et d'éducation populaire des Hauts de France, la Région entend, pour 2016; donner accès à ces pratiques aux jeunes qui en sont les plus éloignés ; proposer, lors de ces stages, des temps de vie en collectivité favorisant l'accès à l'autonomie, la responsabilisation et l'ouverture d'esprit des jeunes ; proposer aux jeunes la découverte d'activités accessibles de manière autonome dans le cadre d'une pratique régulière et pérenne ; et favoriser, dans une dynamique de mobilité interne, la découverte du nouveau territoire régional et de ses richesses par les jeunes.
- le 17 février 2015, l'Etat a lancé un appel à "projets innovants en faveur de la jeunesse" du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Dotée de 59 M€, cette action vise à soutenir le développement de 15 à 20 projets structurants de territoires pour les jeunes de 13 à 30 ans. Le projet du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées, élaboré avec l'aide de la Région et déposé en septembre 2015, fait partie des 3 programmes jusqu'alors retenus au plan national. Il mobilisera des ressources à hauteur de 8,7 M€ jusqu'en juin 2020, dont plus de 4,3 M€ apportés par l'Etat. Axé sur la création d'activités et d'emplois, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, le projet s'adresse en particulier aux jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des zones de revitalisation rurale de la Picardie maritime. Il se décline en une vingtaine d'actions expérimentales, articulées entre elles, pour accompagner les initiatives des jeunes, les valoriser, favoriser leur insertion professionnelle et sociale en élargissant leurs choix d'orientation et leurs pratiques culturelles.
- le dispositif « Parcours découverte » vise à soutenir les projets menés par les associations, fondations, groupements d'intérêts publics et établissements publics culturels picards au sein d'établissements scolaires tels que les lycées, Maisons Familiales Rurales et Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté.

Une carte génération Hauts-de-France sera mise en place à destination des jeunes du territoire. Elle leur procurera des avantages dans de nombreux domaines : acquisition de livres pour les lycéens, acquisition d'équipements pour les apprentis...

Enfin, le budget dédié à la jeunesse permettra d'accompagner le soutien au service civique volontaire de façon à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans des filières d'avenir. Dès 2016, ce dispositif sera élargi à la grande région, et les critères d'intervention redéfinis.

C) Sports

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
5,3	7,2	12,5	4,0	1,4	5,4

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
8,3	14,4	22,7	7,5	9,6	17,1

Grands projets régionaux (opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage régionale)

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
8,4	0,0	8,4	6,4	0,0	6,4

L'article 104 de la loi NOTRe fait du sport, tout comme de la culture, du tourisme, de la promotion des langues régionales et d'éducation populaire une compétence partagée.

La Région Hauts-de-France conforte son engagement aux côtés du mouvement sportif et des acteurs de terrain. Entre la proximité de ses politiques sportives et la cohérence de son positionnement sur d'autres champs d'actions, elle confirme sa volonté pour 2016 de contribuer à l'animation de nos territoires, au développement de la pratique sportive amateur et de haut niveau.

Vecteur d'éducation, d'insertion et de santé, les pratiques sportives contribuent à l'épanouissement de notre jeunesse. Le rôle social du sport tient ici toute sa place dans notre société.

Dans un contexte financier particulièrement difficile pour les associations sportives, la Région entend maintenir et réorienter, par cet effort budgétaire, non seulement ses engagements antérieurs menés au titre des politiques d'initiative, mais aussi d'initier de nouvelles orientations et d'assurer ses nouvelles compétences. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité et au développement du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

L'exercice budgétaire 2016 s'inscrit aussi dans un contexte de fusion auquel les acteurs du mouvement sportif et plus particulièrement les ligues et/comité régionaux sont d'ores et déjà aussi engagés. Les particularités et spécificité des politiques sportives existantes sur le périmètre du territoire du Nord-Pas de Calais et de la Picardie feront l'objet d'une adaptation et d'une harmonisation

progressive, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts de France.

1) Rayonnement du sport

La Région soutiendra l'organisation de plus de 400 manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau, en associant la jeunesse.

La Région confortera les partenariats engagés avec plus de 500 clubs en région Nord Pas de Calais - Picardie de niveau national, dont 55 clubs professionnels et promotionnels. Elle les accompagnera dans leur parcours européens et soutiendra les clubs formateurs.

La Région valorisera les sportifs qui participeront aux Jeux Olympiques de Rio 2016.

2) Développement du sport

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Réaffirmer et conforter notre partenariat au-delà de l'olympiade pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome

Son action permettra d'assurer les moyens d'une pratique du sport scolaire, au-delà de l'éducation physique et sportive, en lien avec le sport fédéral.

Elle oeuvrera à la création d'un outil de promotion des activités physiques et sportives et des services proposés par les clubs sportifs des Hauts de France, à destination du tout public et des entreprises

Les personnes souffrant de handicap ou d'un isolement géographique ne seront pas oubliées, car une offre adaptée et diversifiée sera mise en place.

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sports et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique... ; « l'incubateur du sport » cherchera la création de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service de sport, de son innovation et de son développement.

3) Sport santé

Les objectifs sont triples :

- Participer à la prévention, d'engager des actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé,
- mettre en place une initiative régionale de sport santé en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent dans le domaine,
- créer un module itinérant de promotion du sport santé et de développer les outils d'usage et de service numérique de cette thématique.

4) Formation et emploi

L'intervention régionale se joue à plusieurs niveaux :

- Par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les 43 structures s'inscrivant dans le Parcours d'Excellence Sportive, en particulier celles implantées au CREPS des Hauts de France, et de participer à la qualification de nos jeunes athlètes. De soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- Par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau en lien avec les clubs sportifs régionaux,
- Par le maintien de l'aide aux bénévoles et encadrants sportifs par la formation,
- Par la poursuite du soutien à l'emploi sportif à travers les dispositifs existants notamment dans le cadre de la politique sportive,
- Par le soutien des athlètes régionaux, ambassadeurs du sport, dans le cadre d'un partenariat entre la région, les entreprises et le mouvement sportif.

5) Contrats d'images

Il s'agit d'assurer le renouvellement et la mise en place de contrats d'image auprès d'opérateurs économiques et sportifs dont les actions génèrent d'importantes retombées médiatiques en faveur de la nouvelle Région des Hauts de France mais aussi au service de son attractivité, de sa notoriété et de la construction de sa nouvelle identité territoriale.

6) Fonctionnement des structures sportives

La Région Hauts-de-France est engagée vis-à-vis du Vélodrome Couvert Régional de Roubaix, du Stade Couvert Régional de Liévin et de la Maison Régionale des Sports à Lille.

En outre, en vertu de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), la Région récupère le patrimoine et la gestion du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies

7) Investissement

Ce budget permettra d'honorer les partenariats engagés pour la création d'équipements sportifs de territoires (piscines communautaires, terrains synthétiques, base des loisirs de nature, équipements pédagogiques des ligues...).

Au-delà, la Région entend maintenir et envisage d'élargir son soutien afin de :

- d'engager la réflexion et les études pour la création d'équipements multifonctions (sport, culture, événements d'entreprises) et modulaires en partenariat avec les territoires régionaux et en lien avec le mouvement sportif, les acteurs économiques et les acteurs du développement culturel,

- d'accompagner les territoires ruraux et/ou carencés dans la création et la rénovation des équipements sportifs de proximité,
- de répondre aux attentes des territoires en matière de création et de rénovation de terrains synthétiques,
- d'engager les travaux nécessaires au fonctionnement du CREPS et les études pour conforter son rayonnement et renforcer son attractivité, en mobilisant les ressources attribuées par l'Etat au titre de la compensation financière issue du transfert,

Deux opérations d'investissement ont été réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale :

- la rénovation et la modernisation du Stade Bollaert de Lens : Le stade Félix Bollaert-Delelis de Lens a été retenu pour accueillir le Championnat d'Europe de Football de l'UEFA 2016. Dans ce contexte, le stade fait l'objet d'un programme de rénovation pour accueillir cette manifestation. Devant l'impossibilité technique et financière dans laquelle le Racing Club de Lens (RCL) se trouve pour réaliser les travaux, la Région Nord Pas de Calais a accepté, fin 2012, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette rénovation au nom et pour le compte du RCL. Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'une démarche concertée entre le Centre National de Développement du Sport (CNDS), la Région, le Département du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) lesquels se sont engagés à apporter respectivement 12 millions d'Euros, 25 millions d'Euros, 10 millions d'Euros et 12 millions d'Euros.
- Travaux de réhabilitation du stade couvert régional de Liévin : l'équipement a fait l'objet de travaux de rénovation importants qui se sont achevés à l'été 2009. A l'issue de ces travaux, une série de réserves a été établie, et certaines n'ont pu être levées. Ainsi en était-il de fissures apparues sur certaines poutres neuves. L'expertise réalisée a abouti à la conclusion que l'état des fissures sur les poutres comportait un risque tel qu'en l'absence de confortement rapide, le risque de dégradation de la structure, voire son effondrement, deviendrait incontrôlable. Le Syndicat Mixte du stade couvert de Liévin a décidé à titre de précaution la suspension de l'exploitation du stade en octobre 2012 puis, subséquemment et faute de solution technique de réparation mise en œuvre à cette date, sa fermeture administrative en septembre 2013. Le 28 décembre 2012, l'assureur Dommages Ouvrage du Syndicat Mixte a estimé que les dommages apparus et dénoncés dans le courrier précité seraient pris en charge dans le cadre de l'assurance Dommages Ouvrage. Une solution technique pérenne de réparation a pu être dégagée. En raison de la technicité des opérations à mener, il a été proposé que le Syndicat Mixte du stade couvert délègue, dans le cadre d'une convention, la maîtrise d'ouvrage de ces réparations pendant la période du sinistre à la Région Hauts-de-France. L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 4,5 M€, étant précisé que le Maître d'ouvrage versera, au titre de l'avance, la totalité du montant prévisionnel des travaux établi par l'assurance Dommages Ouvrage du Stade Couvert Régional, de telle sorte que l'avance couvre les besoins de trésorerie du Mandataire.

BUDGET PRIMITIF 2016

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

RURALITE, DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE, FAMILLE, ACTION SOCIALE

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
11,7	0,8	12,5	7,4	0,3	7,7

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
8,5	0,6	9,1	4,2	0,3	4,4

Le budget de la délégation « *Ruralité, développement du numérique, famille et action sociale* » s'élève :

- en investissement, à 12,5 M€ d'autorisations de programme et 7,7 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 9,1 M€ d'autorisations d'engagement et 4,4 M€ de crédits de paiement

L'action de la Région Hauts-de-France vise plusieurs objectifs :

- o Acheter la couverture des zones blanches ou de zones d'ombres par l'amélioration du débit dans les départements de la Somme, de l'Aisne (boucle optique locale du Soissonnais), et du Pas de Calais afin de lutter contre la fracture numérique et de permettre de l'activité économique.
- o Continuer à soutenir le Réseau Régional de Télécommunications sur le territoire picard qui contribue au raccordement de nombreux établissements de la communauté éducative ainsi que des missions régionales et solder les opérations développant des dessertes en THD des zones économiques, hôpitaux ou établissement d'enseignement supérieur sur le territoire du Nord Pas de Calais.
- o Soutenir le développement d'infrastructures de Très Haut Débit dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas de Calais par le financement des réseaux FTTH. Ces financements sont accordés à des syndicats mixtes porteurs des projets de développement de la fibre dans la zone publique.
- o Innover dans les zones rurales de la région en fournissant un accès internet gratuit sous la forme de hotspot wi fi. Le dispositif est appelé wi fi village.

1) Achever la couverture des zones blanches en haut débit

Les projets s'articulent sur les deux anciens territoires

➤ Picardie

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Somme a été adopté par le Conseil Général de la Somme en date du 21 novembre 2011.

Il vise à offrir à un horizon de 10 ans, un débit de 10 Mbps pour tous les foyers et entreprises de la Somme et que 70 % des logements soient accessibles à une offre Très Haut Débit.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs technologies sont mises en œuvre : fibre optique jusqu'au domicile (FTTH : Fiber To The Home), montée en débit sur cuivre (raccourcissement de la boucle locale cuivre) et technologies radios.

La mise en œuvre opérationnelle est phasée en fonction des périodes (dont la première porte sur 2012/2017) et de technologies employées pour parvenir aux objectifs fixés dans le SDTAN.

Les cofinanceurs du projet sont l'Europe au titre du FEDER, l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique, la Région au titre du Contrat d'Initiative Régionale, le Département et les Communautés de Communes.

La première phase de mise en œuvre du SDTAN de la Somme porte donc sur l'amélioration du débit ADSL de 22 000 lignes téléphoniques via la montée en débit sur cuivre.

Le projet « Montée en Débit sur cuivre 2012/2015 » du programme Très Haut Débit 2012/2017 de la Somme adopté par le Syndicat Mixte le 12 juin 2012 est estimé à un coût prévisionnel total d'un montant de 23 323 142,00 € HT.

Par ailleurs, Le 27 juin 2013, le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Soissonnais a décidé d'équiper le territoire de l'Agglomération d'une boucle locale optique.

Il s'agit de réaliser un réseau d'initiative publique à l'échelle de l'agglomération du Soissonnais déployé depuis le Parc d'activité Gouraud jusqu'au Parc d'activité du Plateau, en passant par le centre-ville, la gare, l'hôpital et en direction des principales entreprises et administrations pour une longueur totale de 38,5 km.

Ce projet vise à lutter contre la fracture numérique et attirer de nouvelles entreprises du secteur du numérique sur l'agglomération de Soissons.

➤ Nord-Pas-de-Calais

Le syndicat mixte fibre numérique 59/62 va mettre en œuvre le marché de montée en débit voté en novembre 2015 et poursuivre la négociation de la délégation de services publics DSP engagée en 2015. Les marchés de montée en débit (dopage du réseau cuivre pour permettre le triple play (TV, Internet et téléphone)) sont entrés dans une phase opérationnelle et vont voir les premiers travaux engagés dès la fin du premier semestre 2016.

La DSP devrait aboutir en 2016 par le choix d'un délégataire qui développerait l'ensemble du THD sur la zone publique du territoire du Nord Pas de Calais. Le projet d'aménagement numérique du territoire du Nord Pas de Calais est le plus ambitieux de France en termes de volume de prise et de déploiement. Il permettra d'amener aux locaux professionnels et aux foyers de ce territoire (1/3 de la population) un haut débit de qualité pour 2020.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, la contribution statutaire de la Région pour l'année 2016 a été votée en novembre 2015 pour un montant total de 556 279 € ce qui explique le montant élevé des besoins de crédits de paiements sur AP historiques (1 003 133.15 €). Par ailleurs, un peu plus de 125 700 € sont liés à la fin du paiement de la contribution 2014 du syndicat mixte. Les autres crédits de paiement sont consacrés aux dossiers dont les conventions arrivent à terme en 2016 avec en particulier la fin du financement du réseau THD des établissements hospitaliers de la région, la desserte en THD de certaines zones économiques, le financement de la fin du réseau THD NOROPEL qui relie les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche du territoire du Nord Pas de Calais.

2) Réseau Régional de Télécommunications (RRT)

Depuis 1997, de nombreux établissements de la communauté éducative picarde (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, lycées, CFA, collèges, Rectorat, ...) sont raccordés au Réseau Renater. (Réseau pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Technologie).

Ce raccordement se fait via un réseau de collecte régional, dénommé Réseau régional de télécommunications (RRT), initié et géré techniquement par le Conseil régional (site d'Amiens). Le RRT est lui-même raccordé au nœud régional Renater, implanté à Compiègne.

Toutes les missions régionales du Conseil régional sont raccordées également au RRT pour bénéficier de l'accès au système d'information de la Région (messagerie, système d'information financier,...).

De plus, le RRT contribue à l'aménagement numérique du territoire car les réseaux régionaux présentent un enjeu supplémentaire, pour leur capacité à déclencher des investissements d'extension des réseaux d'opérateurs.

Le développement de ce réseau régional de collecte (RRT) permet ainsi de continuer à répondre aux besoins des utilisateurs de développer l'usage généralisé d'applications multimédia à des fins professionnelles, pédagogiques ou de recherche.

3) Soutien aux projets innovants expérimentaux

Le cadre réglementaire défini fin 2010 par l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) autorise les collectivités dotées de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) à intervenir pour déployer les réseaux Très Haut Débit dans les zones dans lesquelles les infrastructures n'existent pas et où elles ne sont pas susceptibles de se développer dans les trois prochaines années.

Le Conseil régional souhaite fournir un accès à Internet gratuit dans les zones rurales de la Région Hauts-de-France. Ce dispositif, vecteur de développement touristique et économique, doit permettre aux communes du territoire de s'équiper en bornes d'accès public. Cette solution de hotspots Wi-Fi gratuit sera proposée aux habitants et aux touristes.

L'Etat a pris l'engagement en 2015 d'achever la couverture de l'ensemble des communes de France en téléphonie mobile et d'amener l'accès à la téléphonie et à l'internet mobiles dans l'ensemble des communes rurales qui ne disposent à ce jour d'aucun service.

Néanmoins, afin de s'assurer du meilleur aménagement possible des départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme en matière de 2G, 3G et 4G, et de TNT, il est proposé de réaliser un diagnostic de la couverture dans ces 3 départements, à l'instar de ce qui a été fait en Nord-Pas de Calais. Cette étude permettra d'établir une cartographie de la couverture du territoire dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme et d'élaborer des propositions d'améliorations de cette couverture.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire prévu par l'article 1425-2 du code général des collectivités territoriales a été mis en place en lien avec les Départements du Nord et du Pas de Calais. Il a pour objectif de fournir un cadre stratégique à partir duquel les interventions des collectivités locales en matière de déploiement du Haut Débit et du Très Haut Débit sont élaborées. Objectifs stratégiques, calendrier à moyen terme, grandes masses financières, stratégies de déploiement et de maîtrise d'ouvrage sont les éléments qui figurent dans ce schéma. Le syndicat mixte d'études « Nord Pas de Calais Numérique » a été créé le 4 juillet 2013 et est chargé de la mise en œuvre du SDAN.

BUDGET PRIMITIF 2016

15^{ème} VICE-PRESIDENCE

SANTE

Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
10,5	19,3	29,8	6,5	0,8	7,2

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
129,7	75,5	205,2	98,8	19,6	118,5

Le budget de la délégation « Santé » s'élève :

- en investissement, à 29,8 M€ d'autorisations de programme et 7,2 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 205,2 M€ d'autorisations d'engagement et 118,5 M€ de crédits de paiement.

Les indicateurs de santé de la Région Hauts-de-France sont les moins bons de France : espérance de vie inférieure à la moyenne de deux ans, surmortalité importante, fort taux de maladies cardiovasculaires et de diabète.

Il convient donc d'amplifier les efforts, dans l'intérêt des habitants, qui ont le droit de disposer des structures de soins et des personnels soignants de qualité, afin d'être suivis et pris en charge dans les meilleures conditions.

Il convient d'inverser la tendance en rendant le territoire attractif aux professionnels de santé, en renforçant l'accès aux soins et en mettant l'accent sur les actions prévention.

A) Sanitaire et social

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
3,1	6,1	9,2	1,8	0,3	2,1

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
113,7	69,0	182,7	93,5	18,4	111,9

La Région est compétente en matière de formations sanitaires et sociales depuis le transfert intervenu dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Dans ce domaine, la Région Hauts-de-France porte l'ambition de répondre, par la formation des étudiants et élèves, aux besoins de développement de compétences des professionnels œuvrant pour la santé, le bien-être et le mieux-vivre ensemble.

Quoique peu visibles et souvent mal connues, les formations sanitaires et sociales concernent de nombreux étudiants dans la région, très souvent en situation de promotion sociale, avec de très nombreux salariés en reprises d'études, qui se destinent à des métiers cruciaux pour la vie des habitants de la région. Les effectifs en formation des secteurs sanitaire et social s'élèvent ainsi à près de 22 000 étudiants en Hauts-de-France : plus de la moitié de ces apprenants se préparent aux métiers du soin (58 %) puis viennent en deuxième position les professions de l'accompagnement social avec 14 % des inscrits. En 3^{ème} position, figurent les futurs acteurs de la filière éducative avec 13.6 % des effectifs de formation.

Via le nombre de professionnels formés et leur insertion massive, cette compétence est au cœur des enjeux de santé publique et de prévention sanitaire et sociale. Les défis sociaux se multiplient : vieillissement, santé publique, éducation à la santé, handicap... pour ne citer que ceux-là. Les formations sanitaires et sociales contribuent, de plus de manière déterminante à l'économie des services à la personne, à la montée en qualification et à l'insertion dans l'emploi.

Le secteur professionnel Sanitaire et Social représente plus de 13% de l'emploi régional, soit 320 000 actifs actuellement, et la qualification des personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional.

Le budget primitif 2016 vise à permettre l'accès à des formations de qualité sur l'ensemble du territoire dans un secteur professionnel qui offre des perspectives importantes d'embauche à la sortie de la scolarité pour des métiers à forte utilité sociale.

1) Soutien au fonctionnement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

Le budget proposé a pour ambition d'accompagner les 53 établissements de formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance pour près de 20 000 étudiants. Leurs actions s'exercent au plus près des besoins de santé et d'action sociale des territoires permettant ainsi un partenariat très fort entre milieux professionnels et instituts de formation.

Pour les formations du Sanitaire

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale précise « que les instituts ou écoles autorisées par le Président du Conseil régional à dispenser une formation paramédicale initiale ou une formation continue pour les demandeurs d'emplois participent au service public régional de formation » (SPRF).

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement,
- contribuer aux autres charges d'exploitations courantes,
- contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- et le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Les formations sanitaires représentent plus de 60 % du budget de la politique des formations sanitaires et sociales

Pour les formations du social

Les formations sociales représentent moins de 20% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales. En Picardie, et pour une part plus importante en Nord Pas de Calais, certaines formations sociales de niveau V sont aujourd'hui dans le marché de la formation professionnelle (Uniquement AVS en Picardie, AVS et AMP en NPC).

A terme, au regard de la responsabilité de la Région sur l'analyse des besoins de formation régionaux dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales et de l'agrément des formations sociales prévue dans la loi de mars 2014 (attente du décret d'application), l'ensemble des formations sociales pourraient être mises en œuvre dans le cadre de cette politique, afin d'harmoniser les fonctionnements des deux anciennes Régions.

La participation régionale vise notamment à assurer l'accès aux formations de niveau 5 pour les demandeurs d'emploi et les élèves en poursuite de scolarité, à adapter, dans une démarche partenariale (Pôle Emploi, branches, OPCA...), l'offre de formation en lien avec les besoins identifiés dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales et dans la déclinaison sectorielle de l'accord cadre sanitaire et social du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF).

2) Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux

Le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément aux formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets

Ce budget porte l'ambition de faciliter l'accès des publics, notamment des plus modestes, à ces formations de proximité qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels dans les territoires.

Le budget proposé vise à permettre l'harmonisation du nouveau règlement régional des bourses d'études 2016-2017 en adoptant les mêmes plafonds de ressources entre l'ex-Nord-Pas-de-Calais et l'ex-Picardie, se rapprochant ainsi du règlement du CROUS pour l'enseignement supérieur, tout en gardant la spécificité de prise en compte des publics de plus de 28 ans et demandeurs d'emploi.

Cette disposition devrait permettre à 400 étudiants supplémentaires d'obtenir une bourse ou de voir le taux de leur bourse amélioré.

En l'attente d'une convergence globale, ce budget vise aussi à permettre le maintien de dispositifs de nature à sécuriser les parcours des étudiants les plus en difficultés, tels que mis en œuvre sur le territoire de l'ex-Picardie : fonds d'urgence social, aide à la santé pour les étudiants du secteur social, aide à la restauration, filière sociale

3) Investissement

Le budget proposé a pour ambition de poursuivre l'effort de mise à niveau des équipements pédagogiques et numériques des établissements de formations sanitaires et sociales en lien avec la réforme Licence, Master, Doctorat des diplômes ainsi qu'en lien avec le développement numérique des professions (simulation en santé, télémédecine, dossiers informatisés...).

Il permettra de :

- clôturer les opérations lancées en 2014 et 2015
- lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage en vue du dépôt d'un projet FEDER pour le développement des équipements pédagogiques et numériques des formations sanitaires et sociales
- lancer un appel à projet 2016 pour les équipements pédagogiques et numériques des établissements du périmètre.

Il vise également à déterminer un possible soutien régional au projet d'investissement porté par l'APRADIS Picardie (bâtiment de l'IRFFE) situé à Amiens : travaux de restructuration et d'extension pour accroître la capacité d'accueil et de fonctionnement de 50 %. Le soutien régional attendu à hauteur de 4.6 M€ permettrait d'appeler des fonds européens dans le cadre du FEDER.

B) Santé

INVESTISSEMENT					
AP AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AP 2016	TOTAL AP	PHASAGE 2016 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AP 2016	TOTAL PHASAGE 2016
7,4	13,2	20,6	4,7	0,5	5,2

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
13,7	6,4	20,1	4,7	1,3	6,0

Recherche en santé

FONCTIONNEMENT					
AE AFFECTEES NON MANDATEES AU 01/01/2016	AE 2016	TOTAL AE	PHASAGE 2016 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2016 SUR AE 2016	TOTAL PHASAGE 2016
2,3	0,0	2,3	0,6	0,0	0,6

La Santé est un bien précieux que chacun de nous doit préserver. Elle est facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins...

Or, la situation socio-sanitaire en Hauts de France s'avère préoccupante comme en témoigne les quelques indicateurs suivants : une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, une surmortalité prématurée importante, un taux de maladies cardiovasculaires et de diabète supérieurs à la moyenne nationale et un taux de professionnels de proximité plutôt faible (1325 professionnels de proximité pour 100 000 habitants) soit à la 5^{ème} place (sur 12-sans la Corse) mais avec une disparité de répartition parmi les plus forte (10^{ème} place avec une faiblesse de densité, notamment des généralistes, dans différents territoires régionaux). Cette répartition inégale en terme géographique se vérifie également pour les professions paramédicales. De plus, Les Hauts de France reste la région de France la plus touchée par les cancers. Aussi, l'accès à la santé de tous les habitants est central.

1) Promotion de la santé publique

Soutien aux outils d'observation et d'information (indicateurs, documents, manifestations) destinés à la promotion de la santé publique, afin de permettre aux collectivités locales, aux diverses structures de la santé et aux patients et leurs familles de disposer des informations, des données nécessaires à l'amélioration de l'état de santé de la population

2) Prévention et éducation à la santé

Réduire les comportements à risque chez les jeunes, dans un objectif d'insertion personnelle et professionnelle ; pour cela, des actions d'éducation à la santé seront soutenues :

- mise en œuvre du volet « santé » du programme investissement d'avenir jeunesse (PIA jeunesse), intitulé « devenir acteur d'un projet de territoire fondé sur l'économie de proximité » sur le territoire de la Picardie Maritime, porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, en partenariat avec notamment la Région (convention ANRU 2016-2020) ; le volet « santé » est composé de 3 projets relatifs (1) à la sensibilisation des personnels encadrants les jeunes (en milieu scolaire et hors scolaire) par rapport aux comportements à risques des jeunes, (2) à la mise en œuvre de programmes continus d'éducation à santé de la maternelle au lycée, (3) à la promotion d'une alimentation saine grâce notamment aux circuits courts ; la maîtrise d'ouvrage du premier projet est assurée par la Région, celle des deux autres par la Ville d'Abbeville.
- Réduire les risques de maladies cardiovasculaires et de cancers sur les territoires dans un objectif de lutte contre les inégalités territoriales de santé
- soutien aux actions portées par les acteurs locaux, notamment dans le cadre des 3 contrats locaux de santé signés par la Région, et des volets santé des Contrats de Ville. Les déterminants de santé, sur lesquels une attention particulière sera portée, sont l'alimentation, le tabagisme, l'alcool, l'activité physique ; les actions de dépistage des cancers et du diabète seront aussi soutenues.
- soutien aux actions de prévention en santé-environnement
- soutien aux projets innovants d'accompagnement des personnes dépendantes et de leurs familles, notamment malades d'Alzheimer et personnes handicapées

3) Egalité d'accès à l'offre de soins

Permettre un égal accès de tous à une offre de soins de qualité par :

- la poursuite de la politique de financements d'équipements de santé dans les hôpitaux publics et privés, notamment dans le cadre du Plan anti Cancer,
- le maintien de professionnels de santé (médecins et paramédicaux) dans les zones les plus fragiles (sachant que la région se caractérise par de nombreux territoires sous dotés) par la poursuite du soutien aux Maisons de Santé Pluri professionnelles, ainsi que l'octroi d'aide à l'installation de professionnels de santé dans les villes moyennes comme en milieu rural (aide à l'installation contre engagement ou aide à l'installation et au logement ou aide matériel),
- une incitation auprès des étudiants de médecine à découvrir l'exercice en milieu rural ou en zones sensibles urbaines, ainsi que dans les centres hospitaliers de recours territoriaux, intermédiaires ou de proximité

4) Recherche en santé publique

Les actions financées avaient pour objectif de donner à la Picardie une image reconnue en matière de santé, par la présence d'un CHU et de centres hospitaliers pivots dynamiques, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale et clinique.

5) Formations médicales, paramédicales et médico-sociales

Soutenir les centres hospitaliers qui rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des professionnels paramédicaux, notamment ceux des métiers de la rééducation, plus attirés vers un exercice en libéral qu'un exercice en milieu hospitalier. Ce déficit conduit certains services à connaître des problématiques de prise en charge des patients. Une aide est attribuée aux établissements qui contractualisent avec des étudiants en contrepartie d'un engagement à servir dans leurs services pendant une durée donnée

6) Santé et environnement

Contribuer à sensibiliser la population et à former les acteurs professionnels aux risques sanitaires dus à l'environnement, plus particulièrement dans trois domaines : qualité de l'air intérieur, alimentation et expositions aux substances CMR (Cancérogènes Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) et aux perturbateurs endocriniens par un soutien à :

- des actions d'éducation à la santé,
- des actions de formations auprès des professionnels de santé, des professionnels exposés (BTP, artisans, entreprises, commerçants, personnels d'entretien,...) ou d'acteurs relais (acteurs en contact avec des publics dits fragiles : femmes enceintes, enfants en bas âges, populations précaires,...).

7) Qualité et conditions de vie

Dans la continuité de la lutte contre les cancers et de l'extension du Programme Régional Cancers sur le périmètre Picardie, la Région soutiendra les Espaces Ressources Cancers, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé. Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer, de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle. Plus globalement, il s'agira de soutenir l'accompagnement des malades et de leurs proches.

« Investir en Santé c'est un facteur de Performance. Des salariés en santé, c'est une entreprise en santé ». Ce slogan est repris aujourd'hui par de nombreux préventeurs comme l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et, plus récemment, les organismes de prévoyance. Les troubles musculo-squelettiques, les troubles du système ostéo articulaire et les troubles mentaux et du comportement sont les risques majeurs les plus fréquemment en cause dans les inaptitudes au travail. Soutenir l'emploi et permettre le retour à l'emploi après la maladie, plus globalement prévenir toutes les maladies invalidantes qui éloignent du travail sera une préoccupation de la Région Hauts de France.

8) Appui à la politique Santé

Pour une politique de prévention et d'éducation pour la santé efficace, il convient de venir en appui et outiller les acteurs de santé sur les territoires, qu'ils soient élus, professionnels de santé, médico-sociaux ou sociaux, bénévoles ou usagers dans les domaines suivants : observations territoriales et

aide à la décision, accompagnement des projets, apport de compétences en santé publique, accès et développement des connaissances.

C'est à ce titre que la Région soutiendra l'action d'organismes qualifiés de « Grands Opérateurs Régionaux » qui vise à accompagner les diagnostics de santé, la structuration, le suivi et l'évaluation des projets territoriaux de santé, à optimiser les compétences des acteurs de santé sur les territoires et à favoriser la transversalité et la qualité des actions menées par ces différents acteurs locaux dans un souci d'efficacité et d'efficience.

9) Investissement

L'égal accès à des soins de qualité de proximité à moins de 30 minutes de chez soi est un enjeu majeur. La Région soutiendra des Maisons de Santé Pluridisciplinaires ancrées dans les territoires selon des critères qui seront harmonisés à l'échelle de la Nouvelle Région, zones en difficulté, lien ville-hôpital, articulation avec les secteurs médico-sociaux et sociaux...et répondant aux critères de labellisation de l'Agence Régionale de Santé. Si les délais moyens d'attente (jours) pour les rendez-vous d'IRM obtenus et estimés en 2015 sur le périmètre Nord-Pas de Calais sont désormais de 20,6 jours, en 2^{ème} position juste derrière l'Île de France, ceux du périmètre Picardie s'élèvent à 32,6 jours.

Afin de garantir un accès équitable de tous les habitants des Hauts de France à des examens médicaux de qualité, la Région Hauts de France continuera à soutenir des équipements sanitaires de proximité mais aussi de pointe pour que la région Hauts de France reste au cœur de l'innovation et de l'excellence en santé. De tels plateaux techniques rendront notre région plus attractive auprès des professionnels de santé qui doivent pouvoir trouver les conditions favorables à l'exercice médical. Les dispositifs d'aide à la démographie médicale hospitalière que sont les Assistants à Temps Partagés et les Chefs de Clinique Régionaux financés par la Région y contribuent de façon certaine.

BUDGET PRIMITIF 2016

FINANCES

Les crédits de la Direction des finances s'élèvent en fonctionnement à 78,6 M€ et se décomposent comme suit :

- 74,2 M€ d'intérêts de la dette et de coûts de trésorerie ;
- 0,6 M€ de commissions bancaires ;
- 1,8 M€ d'admissions en non-valeur et de créances éteintes ;
- 0,250 M€ de titres annulés ;
- 0,5 M€ de provisions ;
- 0,084 M€ de prestations d'accompagnement ;
- 1,120 M€ de remboursement des Départements au titre des cuisines centrales.

En investissement, les inscriptions de la Direction des Finances s'établissent à 161,6 M€ de remboursement du capital de la dette, 12,4 M€ de première tranche de remboursement du préfinancement du FCTVA mobilisé en 2015 et de 0,1 M€ de titres annulés.

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Les anciennes régions Nord Pas de Calais et Picardie ont bénéficié du statut de « région en transition » pour la période 2014-2020. Ce statut permet aujourd'hui au territoire des Hauts-de-France de pouvoir compter sur les soutiens renouvelés de l'Union Européenne et de sa politique de cohésion, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région Hauts-de-France est devenue l'autorité de gestion unique de deux programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ représentant, à eux deux, un peu plus de 1,14 Md€.

Ce rôle d'autorité de gestion est également étendu aux 257,4 M€ de crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), répartis sur deux programmes de développement rural (PDR). Enfin, la nouvelle Région est organisme intermédiaire de gestion de 15,9 M€ de crédits du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) alloués aux territoires Nord-Pas de Calais et Picardie.

Pour la période 2014-2020, le soutien financier de l'Union européenne à travers ces quatre fonds représente un peu plus de 1,4 Md€ au profit de la Région et de ses porteurs de projets.

De plus, dans le cadre de la clôture des programmes européens 2007-2013, la Région Hauts-de-France s'est substituée aux deux anciens Conseils Régionaux dans leurs responsabilités d'organismes intermédiaires de gestion d'une partie des crédits FEDER et FSE. Cette responsabilité implique le solde en 2016 des subventions globales FEDER et FSE mises en œuvre sur chaque territoire.

Le projet de budget primitif 2016 intègre donc les prévisions budgétaires relatives au solde des subventions globales 2007-2013 (I) ainsi que celles relatives aux crédits de la nouvelle programmation 2014-2020. (II).

I – Le solde des subventions globales (SG) 2007-2013

Sur la période 2007-2013, des conventions de subventions globales (SG) ont été signées entre l'État et les régions Picardie et Nord-Pas de Calais. Ces conventions étaient destinées à déléguer aux régions la gestion d'une partie du FEDER et du FSE, sur des thématiques spécifiques.

L'année 2016 est marquée par la clôture des programmes européens de la période 2007-2013 et donc par le solde obligatoire des subventions globales. Dans ce contexte, le projet de budget soumis au vote intègre les dernières inscriptions budgétaires relatives à cette période 2007-2013.

A- Les subventions globales FEDER 2007-2013

1) 76,6 M€ en dépenses

Il est prévu 11,1 M€ de dépenses sur la SG FEDER Picardie et 65,5 M€ sur la SG FEDER Nord Pas de Calais, soit un montant cumulé de 76,6 M€, qui équivaut au montant maximum du mandatement prévu sur 2016. Ces 76,6 M€ s'appuient en effet sur les montants affectés mais non mandatés au 1^{er} janvier 2016 et prennent en compte les montants plafonds des SG FEDER Picardie et Nord pas de Calais.

	Cumul des CP 2016 - fonct. (chapitre 930 - fonction 043)	Cumul des CP 2016 - Inv. (chapitre 900 - fonction 043)	total des CP 2016 par SG
SG FEDER Picardie	140 511 €	11 030 391 €	11 170 903 €
SG FEDER NPdC	20 449 032 €	45 022 273 €	65 471 305 €
total CP 2016 par sections	20 589 544 €	56 052 664 €	76 642 208 €

Vision consolidée des CP proposés au BP16

Les deux SG FEDER ont été gérées de manière déconcentrée en Nord-Pas de Calais et en Picardie. Chaque direction opérationnelle a donc assuré l'exécution budgétaire et comptable d'une partie des crédits. En revanche, si le Nord-Pas de Calais a limité l'intervention de sa SG FEDER à l'action économique, à la recherche et à l'enseignement supérieur, la Picardie y a également inclus des thématiques telles que l'environnement, l'aménagement du territoire et le numérique.

En Nord-Pas de Calais, la mise en œuvre de la SG FEDER a concerné la direction de l'action économique (DAE) et la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur (DRESS). Les 65,5 M€ de CP 2016 se répartissent par « enveloppes » et par sections budgétaires :

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Montants d'AE	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique	CP 2016 sur AP/AE 2016 (C)	CP 2016 totaux (C+D)
Investissement							
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2008	324 000,00 €		324 000,00 €		324 000,00 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2009	1 446 854,57 €		1 446 854,57 €		1 446 854,57 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2010	384 761,23 €		384 761,23 €		384 761,23 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2011	1 870 315,64 €		1 870 315,64 €		1 870 315,64 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2012	929 651,97 €		929 651,97 €		929 651,97 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2013	3 284 185,30 €		3 284 185,30 €		3 284 185,30 €
DAE900043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2014	4 033 704,20 €		4 033 704,20 €		4 033 704,20 €
	sous total investissement DAE		12 273 473,01 €		12 273 473,01 €		12 273 473,01 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2008	847 659,72 €		847 659,72 €		847 659,72 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2009	922 460,80 €		922 460,80 €		922 460,80 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2010	854 889,48 €		854 889,48 €		854 889,48 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2011	1 956 428,33 €		1 956 428,33 €		1 956 428,33 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2012	5 686 539,53 €		5 686 539,53 €		5 686 539,53 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2013	15 048 803,98 €		15 048 803,98 €		15 048 803,98 €
REC900043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2014	7 432 018,31 €		7 432 018,31 €		7 432 018,31 €
	sous total investissement DRESS		32 748 800,15 €		32 748 800,15 €		32 748 800,15 €
	total investissement SG FEDER Nord Pas de Calais		45 022 273,16 €		45 022 273,16 €		45 022 273,16 €
Fonctionnement							
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2008	1 111 781,22 €		1 111 781,22 €		1 111 781,22 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2009	554 598,18 €		554 598,18 €		554 598,18 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2010	69 173,06 €		69 173,06 €		69 173,06 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2011	94 374,36 €		94 374,36 €		94 374,36 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2012	1 112 150,75 €		1 112 150,75 €		1 112 150,75 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2013	562 458,50 €		562 458,50 €		562 458,50 €
DAE930043	SUBVENTION GLOBALE DAE	2014	3 408 388,89 €		3 408 388,89 €		3 408 388,89 €
	sous total fonctionnement DAE		6 912 924,96 €		6 912 924,96 €		6 912 924,96 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2008	2 434 216,15 €		2 434 216,15 €		2 434 216,15 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2009	2 513 329,61 €		2 513 329,61 €		2 513 329,61 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2010	740 786,13 €		740 786,13 €		740 786,13 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2011	1 456 680,83 €		1 456 680,83 €		1 456 680,83 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2012	2 010 206,17 €		2 010 206,17 €		2 010 206,17 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2013	3 506 252,68 €		3 506 252,68 €		3 506 252,68 €
REC930043	SUBVENTION GLOBALE RECHERCHE	2014	874 655,66 €		874 655,66 €		874 655,66 €
	sous total fonctionnement DRESS		13 536 107,23 €		13 536 107,23 €		13 536 107,23 €
	total fonctionnement SG FEDER Nord Pas de Calais		20 449 032,19 €		20 449 032,19 €		20 449 032,19 €

En Picardie, plusieurs directions ont assuré la mise en œuvre des crédits de la SG FEDER. Pour 2016, les 11,1 M€ de CP 2016 se répartissent par « programmes » et par sections budgétaires :

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	EP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 totaux (E+D)
Investissement						
043X30	AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ EN MLEU RURAL	915 399,51 €		402 229,49 €		402 229,49 €
043X36	ECONOMIES D'ÉNERGIE OUL OUVRIER SOCIAL	2 565 184,94 €		2 152 074,06 €		2 152 074,06 €
sous total Investissement DIRTAL (220)		3 420 584,45 €		2 554 303,55 €		2 554 303,55 €
043X33	PLAN REGIONAL ENERGIE-CLIMAT	10 616 601,43 €		4 662 052,06 €		4 662 052,06 €
043X34	PROMOTION DU MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ECO-TECHNOLOGIES	1 667 849,13 €		66 671,50 €		66 671,50 €
sous total Investissement Dir. Environnement (230)		12 284 450,56 €		4 728 723,56 €		4 728 723,56 €
043X32	ACHEVER LA COUVERTURE DES ZONES BLANCHES EN HAUT DÉBIT	3 862 445,30 €		3 747 364,00 €		3 747 364,00 €
sous total Investissement DIN (960)		3 862 445,30 €		3 747 364,00 €		3 747 364,00 €
total Investissement SG FEDER Picardie		19 567 480,31 €		11 090 391,11 €		11 090 391,11 €
Fonctionnement						
043X33	PLAN REGIONAL ENERGIE-CLIMAT	250 243,59 €		113 045,86 €		113 045,86 €
043X34	PROMOTION DU MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ECO-TECHNOLOGIES	183 096,97 €		27 465,56 €		27 465,56 €
sous total fonctionnement Dir. Environnement (230)		433 340,56 €		140 511,42 €		140 511,42 €
total fonctionnement SG FEDER Picardie		433 340,56 €		140 511,42 €		140 511,42 €

2) 62,1 M€ en recettes

Il est prévu 29 M€ de recettes sur la SG FEDER Picardie et 33,1 M€ sur la SG FEDER Nord Pas de Calais, soit un montant cumulé de 62,1 M€, équivalent au montant maximum de recettes susceptibles d'être tirées sur 2016. Ces 62,1 M€ s'appuient sur les remboursements déjà tirés au 1^{er} janvier 2016 et prennent en compte les montants plafonds des SG FEDER Picardie et Nord-Pas de Calais.

	Recettes 2016 - fonct. (chapitre 930 - fonction 043)	Recettes 2016 inv. (chapitre 900 - fonction 043)	total recettes 2016 par SG
SG FEDER Picardie	4 300 000 €	24 700 000 €	29 000 000 €
SG FEDER NPdC	11 000 000 €	22 100 000 €	33 100 000 €
total 2016 par sections	15 300 000 €	46 800 000 €	62 100 000 €

Conformément aux dispositions du règlement budgétaire et financier des Hauts-de-France, ces recettes seront tirées en 2016 dès les demandes de solde (logique de titrage en temps réel). Sur ces 62,1 M€, 17,7 M€ portent notamment sur des appels de fonds 2015 n'ayant, à ce jour, pas donné lieu à titres.

B - Les subventions globales FSE 2007-2013

Les SG FSE ont financé exclusivement les programmes régionaux de formation (PRF) portés par les deux anciennes régions et pilotés respectivement par la Direction de la formation et de l'apprentissage en Picardie (service 310) et par la Direction de la formation permanente (DFP) en Nord-Pas de Calais.

Les deux Conseils régionaux étaient ainsi à la fois organismes intermédiaires de gestion et bénéficiaires directs des crédits FSE délégués.

Comme pour le FEDER, l'année 2016 sera marquée par le solde des SG FSE. Le projet de budget intègre donc la totalité des recettes FSE restant à titrer sur les deux SG, soit 22,5 M€.

Le projet de budget prend également en compte les modes de gestion différents entre les deux SG. En effet, à la différence de la Picardie, le Nord-Pas de Calais a mis en place un mécanisme de reversement entre budgets, selon une logique aboutie de séparation fonctionnelle.

1) 28 M€ en dépenses

La mécanique de reversement en vigueur en Nord-Pas de Calais implique l'inscription de 28 M€ de crédits de paiement 2016 destinés uniquement à couvrir des reversements FSE au service d'une parfaite traçabilité de la dépense. Ils n'impliquent donc aucun flux financier effectif.

2) 50,6 M€ en recettes

Il est prévu 22,5 M€ de recettes dans le cadre du solde des SG FSE, 12,6 M€ relevant de la SG FSE Picardie et 37,9 M€ de la SG Nord-Pas de Calais. Comme en dépenses, l'inscription de recettes Nord-Pas de Calais prend en compte le mécanisme de reversement : les 37,9 M€ intègrent ainsi des reversements à hauteur de 28 M€.

	Recettes 2016 - fonct. (chapitre 930 - fonction 043)	Recettes 2016 inv. (chapitre 900 - fonction 043)	total recettes 2016 par SG
SG FSE Picardie	12 656 348 €		12 656 348 €
SG FSE NPdC	37 949 463 €		37 949 463 €
total par sections	50 605 811 €		50 605 811 €

II – Les fonds européens 2014-2020

A – Les programmes opérationnels (PO) FEDER / FSE / IEJ

La Région Hauts-de-France est l'autorité de gestion unique de deux PO FEDER/FSE/IEJ, mis en œuvre sur le périmètre des anciennes régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

Ces deux PO ont été élaborés dans le souci de faire converger les besoins structurels de chaque territoire avec les objectifs thématiques définis par l'Union Européenne pour sa politique de cohésion 2014-2020. Spécificités des territoires et ambitions de la stratégie « Europe 2020 » se recoupent donc au sein des axes de chaque programme.

Ces axes permettent de ventiler les 847,9 M€ de PO Nord Pas de Calais et les 299,2 M€ du PO Picardie par domaines d'intervention (R&D, innovation, PME, transition énergétique, numérique,...) et par fonds (FEDER ou FSE).

Budgétairement, la Picardie et le Nord-Pas de Calais ont opté dès 2015 pour une gestion pluriannuelle des crédits relevant des PO. Les maquettes financières des deux PO ont été traduites en AE et AP dans le cadre des budgets régionaux 2015, chaque programme étant géré selon une arborescence fonctionnelle et un mode de gestion qui lui est propre.

Pour le budget primitif 2016, conformément à l'instruction ministérielle du 11 février 2015, recettes et dépenses sont équilibrées au stade de la prévision budgétaire à hauteur de 108,4 M€.

1) 108,4 M€ en dépenses

Il est prévu 27,2 M€ de dépenses sur le PO Picardie et 81,2 M€ sur le PO Nord-Pas de Calais, soit un montant cumulé de 108,4 M€. Ces montants résultent de l'agrégation des besoins sectoriels sur les différentes délégations via les directions opérationnelles en charge de l'instruction des dossiers et en fonction des modes d'organisation des deux anciennes collectivités.

	Cumul des CP 2016 - fonct. (fonctions 61 et 62)	Cumul des CP 2016 - inv. (fonctions 61 et 62)	total CP16 par PO
PO Picardie	10 090 301 €	17 161 927 €	27 252 228 €
PO NPdC	54 209 062 €	27 004 781 €	81 213 842 €
total CP 2016 par sections	64 299 363 €	44 166 708 €	108 466 071 €

Vision consolidée des CP16 proposés pour la mise en œuvre des PO

La Picardie a fait le choix d'une gestion budgétaire centralisée des crédits européens par la Direction des Affaires Européennes (service 985). Ces inscriptions sont ventilées sur la fonction 6 entre le FSE (sous-fonction 61) et le FEDER (sous-fonction 62). Sur les 27,2 M€ de CP proposés au BP 2016, 0,6 M€ concernent le FSE et 26,6 M€ portent sur le FEDER. Ils se répartissent par « programmes », en référence aux axes du PO, et par sections budgétaires. Conformément à la nature des projets soutenus, le FSE ne concerne que la section de fonctionnement.

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2015 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 totaux (C+D)
FSE	Fonctionnement					
61XX01	FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE DEV. COMPÉTENCES	119 967,60 €	55 571,00 €	625 000,00 €	44 763,75 €	669 763,75 €
	total fonctionnement FSE Picardie	119 967,60 €	55 571,00 €	625 000,00 €	44 763,75 €	669 763,75 €
	Investissement					
62XX01	DEV. ECONOMIE FONDEE SUR LA CROISSANCE ET L'INNOVATION	19 644 635,00 €		7 734 250,00 €		7 734 250,00 €
62XX02	REINFORCEMENT ACCES AU NUMERIQUE	11 607 128,71 €		1 920 000,00 €		1 920 000,00 €
62XX03	FAVORISER MUTATION VERS ECONOMIE NON CARBONNEE	10 268 876,00 €		4 650 798,80 €		4 650 798,80 €
62XX04	COMPOSER AVEC LES RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES	476 500,73 €		1 231 878,46 €		1 231 878,46 €
62XX05	FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE DEV. CONDITIONS DE VIE	0,00 €		1 625 000,00 €		1 625 000,00 €
	total investissement FEDER Picardie	41 997 240,44 €		17 161 927,26 €		17 161 927,26 €
FEDER	Fonctionnement					
62XX01	DEV. ECONOMIE FONDEE SUR LA CROISSANCE ET L'INNOVATION	11 144 356,79 €		6 620 272,37 €		6 620 272,37 €
62XX02	REINFORCEMENT ACCES AU NUMERIQUE	1 455 527,79 €		420 000,00 €		420 000,00 €
62XX03	FAVORISER MUTATION VERS ECONOMIE NON CARBONNEE	998 866,80 €		975 000,00 €		975 000,00 €
62XX04	COMPOSER AVEC LES RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES	580 587,13 €		1 405 265,09 €		1 405 265,09 €
62XX05	FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE DEV. CONDITIONS DE VIE	0,00 €		0,00 €		0,00 €
	total fonctionnement FEDER Picardie	14 179 338,51 €	0,00 €	9 420 537,46 €	0,00 €	9 420 537,46 €

Le Nord-Pas de Calais a fait le choix d'une gestion budgétaire décentralisée des crédits européens, au niveau de huit directions opérationnelles. Les CP 2016 sont ventilés sur la fonction 6 entre le FSE (sous-fonction 61) et le FEDER (sous-fonction 62). Ils intègrent également les crédits inscrits sur les fonctions de droit commun pour le financement des projets régionaux. Sur les 81,2 M€ de CP proposés au BP 2016, 43,1 M€ portent sur le FEDER et 38,1 M€ concernant le FSE. Ils se répartissent par « enveloppe » et par section budgétaire le FSE ne concernant que la section de fonctionnement.

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 total (C+D)
Investissement						
AMT906500 / 5121	FEDER INVESTISSEMENT	8 302 778,00 €		3 764 237,00 €		3 764 237,00 €
sous total Investissement Dir Aménagement (AMT)		8 302 778,00 €		3 764 237,00 €		3 764 237,00 €
DAE906500 / 5021	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		4 000 000,00 €		4 000 000,00 €
DAE906500 / 5031	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
DAE906500 / 5041	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		6 000 000,00 €		6 000 000,00 €
DAE906500 / 5101	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
DAE906500 / 5021	FEDER INVESTISSEMENT	15 000 000,00 €		1 000 000,00 €		3 000 000,00 €
sous total Investissement Dir Action Economique (DAE)		15 000 000,00 €		14 500 000,00 €		14 500 000,00 €
ENV906500 / 5061	FEDER INVESTISSEMENT	460 364,00 €	4 375 000,00 €	230 182,00 €		230 182,00 €
ENV906500 / 5071	FEDER INVESTISSEMENT	56 480,00 €	2 500 000,00 €	18 826,67 €		18 826,67 €
ENV906500 / 5081	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV906500 / 5093	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV906500 / 5111	FEDER INVESTISSEMENT	1 280 000,00 €		640 000,00 €		640 000,00 €
ENV906500 / 5131	FEDER INVESTISSEMENT	386 812,00 €		386 812,00 €		386 812,00 €
ENV906500 / 5132	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV907500 / 5061	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €	6 375 000,00 €	0,00 €	1 593 750,00 €	1 593 750,00 €
ENV907500 / 5071	FEDER INVESTISSEMENT	12 030 942,00 €	2 500 000,00 €	2 187 500,00 €		2 187 500,00 €
sous total Investissement Dir Environnement (ENV)		14 214 598,00 €	0,00 €	1 463 380,67 €	1 593 750,00 €	5 067 070,67 €
EDI906500 / 5051	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €
EDI906500 / 5051	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
sous total Investissement Mission Région Numérique (EDI)		0,00 €		600 000,00 €		600 000,00 €
REC906500 / 5011	FEDER INVESTISSEMENT	487 194,00 €		609 458,20 €		609 458,20 €
REC906500 / 5012	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		261 000,00 €		261 000,00 €
REC906500 / 5101	FEDER INVESTISSEMENT	10 059,00 €		13 014,70 €		13 014,70 €
sous total Investissement DRESS (REC)		497 253,00 €		883 472,90 €		883 472,90 €
TRP906500 / 5091	FEDER INVESTISSEMENT	4 370 130,00 €		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
TRP906500 / 5092	FEDER INVESTISSEMENT	0,00 €		200 000,00 €		200 000,00 €
sous total Investissement Dir Transports (TRP)		4 370 130,00 €		2 200 000,00 €		2 200 000,00 €
total Investissement FEDER Nord Pas de Calais		42 384 749,00 €	0,00 €	25 411 090,57 €	1 593 750,00 €	27 004 780,57 €
Fonctionnement						
DAE936500 / 5021	FEDER FONCTIONNEMENT	3 130 435,20 €		5 000 000,00 €		5 000 000,00 €
DAE936500 / 5031	FEDER FONCTIONNEMENT	3 798 421,54 €		6 500 000,00 €		6 500 000,00 €
DAE936500 / 5041	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
DAE936500 / 5101	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €
sous total fonctionnement Dir Action Economique (DAE)		6 928 856,74 €		12 500 000,00 €		12 500 000,00 €
ENV936500 / 5061	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €	730 000,00 €	0,00 €		0,00 €
ENV936500 / 5071	FEDER FONCTIONNEMENT	1 291 357,00 €	1 250 000,00 €	485 476,00 €		485 476,00 €
ENV936500 / 5081	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV936500 / 5093	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV936500 / 5111	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV936500 / 5131	FEDER FONCTIONNEMENT	484 110,00 €		221 230,00 €		221 230,00 €
ENV936500 / 5132	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €		0,00 €
ENV937500 / 5071	FEDER FONCTIONNEMENT	2 500 000,00 €	1 250 000,00 €	312 500,00 €	312 500,00 €	625 000,00 €
ENV937500 / 5093	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €	730 000,00 €	156 250,00 €	156 250,00 €	156 250,00 €
sous total fonctionnement Dir Environnement (ENV)		4 275 467,00 €	0,00 €	1 019 200,00 €	468 750,00 €	1 487 950,00 €
EDI936500 / 5051	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €
EDI936500 / 5051	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		400 000,00 €		400 000,00 €
sous total fonctionnement Mission Région Numérique (EDI)		0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
REC936500 / 5011	FEDER FONCTIONNEMENT	2 784 174,00 €		1 011 502,20 €		1 011 502,20 €
REC936500 / 5012	FEDER FONCTIONNEMENT	162 000,00 €		216 750,00 €		216 750,00 €
REC936500 / 5101	FEDER FONCTIONNEMENT	248 678,00 €		152 853,40 €		152 853,40 €
sous total fonctionnement DRESS (REC)		3 194 852,00 €	0,00 €	1 381 105,60 €	0,00 €	1 381 105,60 €
TRP936500 / 5092	FEDER FONCTIONNEMENT	0,00 €		240 000,00 €		240 000,00 €
sous total fonctionnement Dir Transports (TRP)		0,00 €		240 000,00 €		240 000,00 €
total fonctionnement FEDER Nord Pas de Calais		14 999 375,74 €	0,00 €	15 640 311,60 €	468 750,00 €	16 109 061,60 €

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 total (C+D)
Fonctionnement						
SUP936700 / 7013	FSE FONCTIONNEMENT	0,00 €	-4 000 000,00 €	7 000 000,00 €	-1 500 000,00 €	500 000,00 €
SUP936700 / 7013	FSE FONCTIONNEMENT		4 000 000,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €
sous total fonctionnement DRESS (SUP)		0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	-1 300 000,00 €	700 000,00 €
APP936600 / 6011	FSE FONCTIONNEMENT REGION AUTORITE DE GESTION	11 701 005,28 €		8 300 000,00 €		8 300 000,00 €
APP936700 / 7012	FSE FONCTIONNEMENT REGION AUTORITE DE GESTION	1 427 500,10 €		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
APP936700 / 7014	FSE FONCTIONNEMENT REGION AUTORITE DE GESTION	11 701 005,29 €		8 300 000,00 €		8 300 000,00 €
sous total fonctionnement Dir. Des Formations Initiales (DFI)		24 829 602,67 €		18 600 000,00 €		18 600 000,00 €
DFF931600 / 8011	FSE FONCTIONNEMENT	7 721 802,33 €		3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
DFF931700 / 7011	FSE FONCTIONNEMENT	30 545 184,39 €		3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
DFF931700 / 7014	FSE FONCTIONNEMENT	7 721 802,33 €		12 800 000,00 €		12 800 000,00 €
sous total fonctionnement Dir. De la formation permanente (DFF)		45 988 789,05 €		18 800 000,00 €		18 800 000,00 €
total fonctionnement FSE Nord Pas de Calais		70 818 398,72 €	0,00 €	39 400 000,00 €	-1 300 000,00 €	38 100 000,00 €

2) 108,4 M€ en recettes

Conformément à l'instruction ministérielle du 11 février 2015, les 108,4 M€ inscrits en dépenses se retrouvent en recettes. Ces inscriptions de recettes renvoient à deux natures de recettes distinctes : les préfinancements initiaux et les appels de fonds.

Les préfinancements initiaux représentent 18,5 M€ de recettes d'investissement au BP 2016. Ce montant est valable pour les deux PO et inclut les titres liés aux préfinancements 2014 et 2015 du PO Picardie en application du principe d'enregistrement budgétaire retenu dans le RBF.

Le montant prévisionnel des recettes consécutives aux appels de fonds est fixé à 89,9 M€. La somme de 18,5 M€ et 89,9 M€ atteint 108,4 M€ pour permettre des inscriptions équilibrées en recettes et en dépenses.

B – le FEADER et le FEAMP

À la différence des PO FEDER/FSE/IEJ, la gestion du FEADER et du FEAMP reste partagée avec l'État. L'autorité de paiement de ces deux fonds est en effet l'Agence de services et de paiement (ASP).

Conformément à l'instruction ministérielle du 11 février 2015, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des opérations déléguées au titre du FEADER et du FEAMP est produit par l'ASP à la Région pour que cette dernière puisse intégrer ces opérations dans ses comptes avant leur clôture.

Cette intégration sera matérialisée par l'émission de mandats et de titres d'égal montant sur les subdivisions appropriées (rubriques 630 pour le FEADER et 631 pour le FEAMP), même si les mouvements de trésorerie (décaissements/encaissements) sont supportés par l'ASP.

1) 13,1 M€ de dépenses FEADER

Ces 13,1 M€ sont répartis entre les PDR du Nord Pas de Calais (4,05 M€) et de la Picardie (9,1 M€) et ventilés par « programmes » et « enveloppes » et par sections budgétaires

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 totaux (C+D)
Investissement						
AGR906900 / 900	FEADER INVESTISSEMENT	7 671 925,40 €		3 800 000,00 €		3 800 000,00 €
total investissement PDR Nord Pas de Calais		7 671 925,40 €		3 800 000,00 €		3 800 000,00 €
Fonctionnement						
AGR936900 / 900	FEADER FONCTIONNEMENT	248 573,00 €		250 000,00 €		250 000,00 €
total fonctionnement PDR Nord Pas de Calais		248 573,00 €		250 000,00 €		250 000,00 €

CP 2016 proposés pour la mise en œuvre du PDR FEADER Nord Pas de Calais

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	CP 2016 hors AP/AE
Investissement		
630X01	FEADER	6 000 000,00 €
total investissement PDR Picardie		6 000 000,00 €
Fonctionnement		
630X01	FEADER	3 100 000,00 €
total fonctionnement PDR Picardie		3 100 000,00 €

CP 2016 proposés pour la mise en œuvre du PDR FEADER Picardie

2) 13,1 M€ de recettes FEADER

Conformément à l'instruction du 11 février 2015 ainsi qu'à la ventilation des dépenses par section budgétaire, un strict équilibre est prévu entre les dépenses et les recettes FEADER au BP 2016, à savoir 9,8 M€ en investissement et 3,350 M€ en fonctionnement.

3) 1.08 M€ de dépenses FEAMP

En accord avec la Picardie, le Nord-Pas de Calais s'est positionné dès 2014 pour assurer le rôle d'organisme intermédiaire de gestion, pour le compte des deux régions, des mesures FEAMP régionalisées. Cette gestion déléguée est assurée par la direction de la mer et des ports (service MER).

L'approbation du programme FEAMP par la Commission Européenne en décembre 2015 permet l'ouverture dans le cadre du BP 2016 des AE et d'AP FEAMP à hauteur de 15,9 M€ ainsi que l'inscription de premiers CP équilibrés en dépenses et en recettes, à hauteur de 1,1 M€.

Code enveloppe ou code programme	Libellé programme ou enveloppe	Reste à mandater au 31/12/2015 (affecté non mandaté) A	AP / AE 2016 (B)	CP 2016 sur AP/AE historique (C)	CP 2016 sur AP/AE 2016 (D)	CP 2016 totaux (C+D)
Investissement						
MER906800	FEAMP INVESTISSEMENT		13 512 005,00 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
total investissement FEAMP Hauts de France			13 512 005,00 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Fonctionnement						
MER936800	FEAMP FONCTIONNEMENT		2 439 869,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
total fonctionnement FEAMP Hauts de France			2 439 869,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €

4) 1.08 M€ de recettes FEAMP

Conformément à l'instruction du 11 février 2015 ainsi qu'à la ventilation des dépenses par section budgétaires, un strict équilibre est prévu entre les dépenses et les recettes en 2016, soit, à savoir 1 M€ en investissement et 0,1 M€ en fonctionnement.

PARTIE 4 : EQUILIBRE ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2016 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2016 - Budget Principal

Dépenses		Recettes		
Investissement	Dépenses réelles	1 866 792 119,41	Recettes réelles	1 120 319 580,78
	<i>dont crédits de réaménagement de la dette</i>	<i>782 677 339,33</i>	<i>dont crédits de réaménagement de la dette</i>	<i>782 677 339,33</i>
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	191 839 326,69	Excédent de fonctionnement capitalisé	194 710 314,38
			Emprunt équilibre	454 838 500,47
	Dépenses d'ordre	554 288 541,77	Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	521 424 579,31
	Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	2 870 987,69	Virement de la section de fonctionnement	324 498 000,62
Total investissement	2 615 790 975,56	Total investissement	2 615 790 975,56	
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 190 313 460,12	Recettes réelles	2 420 635 908,80
			Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	61 311 589,48
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	415 144 579,31	Recettes d'ordre	448 008 541,77
	Virement à la section d'investissement	324 498 000,62		
Total fonctionnement	2 929 956 040,05	Total fonctionnement	2 929 956 040,05	

L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 454 838 500,47 €.



Région
Hauts-de-France